

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2021

ARRQ

—
ASSOCIATION DES
RÉALISATEURS
ET RÉALISATRICES
DU QUÉBEC

**L'ARRQ, C'EST LA FORCE QUI UNIT
LES RÉALS DU QUÉBEC AFIN
D'ASSURER LA RECONNAISSANCE
DE LEURS INTÉRÊTS, LA DÉFENSE DE
LEURS DROITS ET LE RAYONNEMENT
DE LEUR TRAVAIL.**

TABLE DES MATIÈRES

- Ordre du jour
- Procès-verbal de l'assemblée du 22 septembre 2020
- Rapport du président
- Rapport de la directrice générale
- Revue de Presse

ARRQ
Assemblée générale annuelle

Le 28 avril 2021 à 19h
Rencontre virtuelle sur la plateforme Zoom

Ordre du jour *proposé*

1. Membres émérites
2. Rencontre avec Johanne Larue, directrice générale Cinéma et production télévisuelle
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 22 septembre 2020 et suivis :
 - Un film de... -- Proposition du comité au générique
 - Rapport Yale et la nouvelle technologie sans fil 5G
 - Érosion du rôle de réalisateur
5. Rapport du président
6. Rapport de la directrice générale
 - Rapport de Delphine Charmet et Sophie Beaudoin, conseillères en relations de travail
7. Présentation et approbation des états financiers 2020
8. Nomination du vérificateur
9. Présentation et adoption du budget 2021
10. Élection des administrateurs
11. Divers
12. Levée de l'assemblée

PROCÈS VERBAL
Assemblée générale annuelle de l'ARRQ
tenue via une rencontre virtuelle sur la plateforme Zoom
le 22 septembre 2020, 19h

Présents : 40

- | | |
|-------------------------|----------------------------|
| 1. Alleyn, Jennifer | 21. Giguère, Nicole |
| 2. Asselin, Louis | 22. Jacques, Alain |
| 3. Beitel, Garry | 23. Lacombe, Richard |
| 4. Bissonnette, Sophie | 24. Lamont, Ève |
| 5. Bouchard, Miryam | 25. Lamontagne, Simon |
| 6. Boulianne, Bruno | 26. Langlois, Yves |
| 7. Bourque, Régent | 27. Laurence, Christian |
| 8. Cantin, Roger | 28. Laval, Marie-France |
| 9. Carrière, Bruno | 29. Maher, Claude |
| 10. Chartrand, Alain | 30. Marotte, Sylvain |
| 11. Chevarie, Christine | 31. Molin Levasseur, Annie |
| 12. Cimon, Érik | 32. Morais, Robert D. |
| 13. Comeau, Phil | 33. Morneau, Jean-Pascal |
| 14. Coppola, Sandra | 34. Paiement, Pierre |
| 15. Côté, Ghyslaine | 35. Pelletier, Gabriel |
| 16. Fournier, Étienne | 36. Pomerance, Erica |
| 17. Gagné, Sébastien | 37. Poulette, Michel |
| 18. Gauthier, David | 38. Roy, Sylvain |
| 19. Gélinas, Pascal | 39. Saulnier, Simon |
| 20. Gignac, Benoit | 40. Trépanier, Nathalie |

Invités :

Charmet, Delphine
Cyr, Mylène
Vandal, Sébastien

ORDRE DU JOUR

1. Membres émérites et honoraires
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 26 mars 2019 et adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 12 décembre 2019
4. Rapport du président
5. Rapport de la directrice générale
 - Rapport de Delphine Charmet, conseillère en relations de travail
6. Présentation et adoption des états financiers 2019
7. Nomination du vérificateur
8. Présentation du budget
9. Augmentation de la cotisation annuelle
10. Modifications des règlements généraux
11. Élection des administrateurs et du président
12. Divers
 - Rapport Yale et la nouvelle technologie sans fil 5G -- Point d'information de Pascal Gélinas
13. Levée de l'assemblée

Mylène Cyr explique la procédure pour participer à l'AGA virtuelle aux membres.

Il est proposé par le conseil d'administration que Gabriel Pelletier soit le président d'assemblée.

1) Membres émérites et honoraires

Garry Beitel, Robert Morin et Roger Cantin sont honorés membres émérites et Marc-André Paiement est honoré comme membre honoraire à titre posthume.

Garry Beitel, Roger Cantin et Pierre Paiement disent un petit mot de remerciement.

2) Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé de modifier le "Point d'information de Pascal Gélinas" pour "Proposition de Pascal Gélinas" dans le point DIVERS, soit : "Rapport Yale et la nouvelle technologie sans fil 5G -- Proposition de Pascal Gélinas".

Il est proposé d'ajouter au DIVERS le point "Érosion du rôle de réalisateur -- Proposition de Michel Poulette".

L'adoption de l'ordre du jour tel que modifié est proposée par Alain Jacques, appuyée par Simon Lamontagne.

2020-09-22-01 ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ tel qu'amendé

3) Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 26 mars 2019 et adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 12 décembre 2019

Il est proposé par Robert D. Morais d'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale du 26 mars 2019, appuyé par Claude Maher.

2020-09-22-02 ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Il est proposé par Bruno Carrière d'adopter le procès-verbal de l'assemblée régulière du 12 décembre 2019, appuyé par Robert D. Morais.

2020-09-22-03 ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4) Rapport du président

Gabriel Pelletier présente le rapport du président qui se retrouve en version complète dans le rapport d'activités remis aux membres présents.

5) Rapport de la directrice générale

Mylène Cyr présente le rapport de la directrice générale qui se retrouve en version complète dans le rapport d'activités remis aux membres présents.

Rapport de Delphine Charmet, conseillère en relations de travail

Delphine Charmet, conseillère en relations de travail, résume l'état des négociations des différentes ententes, soit de l'entente télévision et des médias numériques avec l'AQPM et de la négociation avec l'ONF. De plus, elle discute de l'avancement de l'étude de marché pour le secteur des courts-métrages et du marché pour le secteur numérique hors AQPM. Finalement, elle dresse le portrait de la modification de la Loi sur le statut professionnel et les conditions d'engagement des artistes de la scène, du disque et du cinéma (LRQ, c. S-32.1) ainsi que des griefs à traiter à l'ARRQ. Son rapport détaillé se trouve également dans le rapport d'activités.

Un film de...

Mylène explique que la SARTEC a sollicité une rencontre afin de discuter des insatisfactions des scénaristes quant au manque de reconnaissance de ces derniers au cinéma. Le respect de l'histoire, la collaboration entre scénariste et réalisateur, les crédits au générique, et d'autres sujets ont été abordés. Autant que le scénariste peut bénéficier de la vision du RÉAL au scénario, autant le RÉAL peut bénéficier de l'expertise du scénariste lors de la réalisation du film. Cependant, selon les représentants de la SARTEC, l'inscription "Un film de..." au générique est encore trop souvent utilisée comme crédit même lorsque le RÉAL n'a pas écrit l'histoire du film. La SARTEC propose que l'on convienne uniquement à celui qui a écrit et réalisé le film l'inscription "un film de...". Il existe une entente à cette question spécifique entre la DGC et la WGC que nous avons soumise à la SARTEC. Nous devons nous rencontrer à nouveau à la fin novembre ou au début décembre pour en discuter. Prochainement, les membres de l'ARRQ seront sondés pour échanger sur cet enjeu.

Un membre se questionne sur la demande de la SARTEC. Bien que le membre soit également membre de la SARTEC, selon lui, il est du devoir de l'ARRQ de défendre le point de vue des réalisateurs. Il s'inquiète que le réalisateur ne perde la moitié du statut de créateur de l'oeuvre. En tant que membre ARRQ, il souhaite que l'association défende la position du RÉAL pour ce qui est de l'inscription "un film de...".

Mylène explique que l'oeuvre cinématographique est reconnue comme une oeuvre de collaboration entre le scénariste et le réalisateur. La jurisprudence a déjà fait état de cela. L'inscription "un film de..." n'enlève rien au réalisateur ou au scénariste du film qui sont tous les deux auteurs. En effet, la présomption dit qu'à défaut de preuve c'est le réalisateur et le scénariste qui possèdent les droits sur l'oeuvre. Il ne s'agit pas de changer l'esprit de la loi.

6) Présentation et adoption des états financiers 2019

Sébastien Vandal, CPA, CA, associé, auditeur de la firme APSV, présente les états financiers de l'année 2019 qui se trouve dans le rapport d'activités remis aux membres.

Il est proposé par Pascal Gélinas d'entériner l'adoption des états financiers de l'année, appuyée par Yves Langlois.

2020-09-22-04 ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7) Nomination du vérificateur

Le conseil d'administration de l'ARRQ recommande à l'assemblée de reconduire M. Sébastien Vandal et le bureau APSV comme vérificateur de l'association.

Proposée par Pascal Gélinas, appuyée par Simon Lamontagne.

2020-09-22-05 ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8) Présentation du budget

Mylène Cyr, directrice générale, présente le budget 2020 qui est joint au rapport d'activité.

Lors du budget initial, nous avons prévu un excédant de 3 200\$ à la fin de l'année. Par contre, puisque tous les plateaux ont arrêté dû à la Covid-19, nous avons donc fait des projections sur des hypothèses de perte de revenu de 90% à 60% jusqu'en décembre 2020.

Heureusement, le déficit est moins grand que prévu. En effet, nous avons estimé une perte de 167 051\$ cette année alors que, selon les nouvelles prévisions, elle sera plutôt de 18 043\$ grâce à l'aide de la subvention salariale offerte par le fédéral, le don de 10 000\$ de la Banque du Canada, la reprise des tournages en télévision et la participation volontaire des employés au programme de temps partagé durant 8 semaines.

L'adoption du budget 2020 tel que recommandé par le conseil d'administration est proposée par Pascal Gélinas, appuyée par Nathalie Trépanier.

2020-09-22-06 ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9) Augmentation de la cotisation annuelle

Suite à une décision en 2019 par le conseil d'administration, Mylène informe les membres qu'il y aura une augmentation de la cotisation annuelle en 2021 et en 2022; soit une augmentation de 10\$ en 2021 pour un membre professionnel et de 15\$ en 2022. L'augmentation de la cotisation annuelle pour un membre stagiaire augmentera quant à elle de 5\$ en 2021 et de 10\$ en 2022.

La cotisation annuelle n'a pas augmenté depuis 2001 et les revenus ont tendance à stagner alors que les dépenses, elles, continuent d'augmenter dû au coût de la vie. De plus, l'ARRQ a beaucoup de champs à couvrir et nous avons donc ouvert un nouveau poste permanent de conseillère que

nous avons pourvu en janvier dernier.

10) Modifications des règlements généraux.

Mylène Cyr présente les propositions de modifications des règlements généraux envoyées préalablement par courriel quelques jours avant l'AGA à tous les membres.

Il est proposé d'accepter les modifications des articles 8.3, 8.4, 8.12 et 8.13 en un bloc puisqu'elles sont toutes au sujet de la visioconférence et d'accepter également en un bloc les modifications des articles 9.3, 14.1, 14.5 :

Ajout d'un troisième paragraphe à l'article **8.3 Assemblée annuelle et régulière** :

L'assemblée annuelle des membres de l'Association a lieu à la date que le conseil d'administration fixe chaque année; cette date doit être située, autant que possible, dans les quatre-vingt-dix (90) jours qui suivent la fin de l'exercice financier de l'Association. L'assemblée annuelle est tenue au siège social de l'Association ou à tout autre endroit dans la province de Québec fixé par le conseil d'administration.

L'assemblée régulière est convoquée par le conseil d'administration pour tout motif d'actualité et à la date qu'il détermine. L'assemblée est tenue au siège social de l'Association ou à tout autre endroit dans la province de Québec fixé par le conseil d'administration.

Si les circonstances le justifient, l'assemblée annuelle et régulière pourra être tenue par visioconférence.

Ajout d'un deuxième paragraphe à l'article **8.4 Assemblée spéciale** :

Toute assemblée spéciale des membres est tenue à l'endroit déterminé par le conseil d'administration ou par la ou les personnes qui convoquent l'assemblée. Il appartient au président et au conseil d'administration de convoquer une assemblée spéciale lorsqu'elle est jugée opportune pour la bonne administration des affaires de l'Association.

Si les circonstances le justifient, l'assemblée spéciale pourra être tenue par visioconférence.

Ajout d'un deuxième paragraphe à l'article **8.12 Vote à main levée** :

À moins qu'un vote par scrutin ne soit demandé ou exigé par la loi, le vote est pris à main levée. Dans ce cas, les membres votent en levant la main et le nombre de voix se calcule d'après le nombre de mains levées. La déclaration par le président de l'assemblée qu'une résolution a été adoptée et l'entrée faite à cet effet dans le procès-verbal de l'assemblée constituent la preuve de ce fait sans qu'il soit nécessaire de prouver la quantité ou la proportion des voix enregistrées en faveur de cette résolution ou contre elle.

Lors d'assemblée tenue par visioconférence, lorsqu'un vote doit être tenu, il pourra l'être par tout moyen de communication convenu ou à défaut, par tout moyen permettant de recueillir les votes pour vérification subséquente.

Ajout d'un deuxième paragraphe à l'article **8.13 Vote par scrutin** :

Si le président de l'assemblée ou au moins dix pour cent (10%) des membres professionnels ou émérites, en règle et présents le demandent, on procède au vote à scrutin secret. Chaque membre remet alors aux scrutateurs un bulletin de vote sur lequel il a inscrit le sens dans lequel il exerce sa voix.

Lors d'assemblée tenue par visioconférence, lorsqu'un vote secret doit être tenu, il pourra l'être par tout moyen de communication convenu ou à défaut, par tout moyen permettant de recueillir les votes pour vérification subséquente et de préserver le caractère secret du vote.

L'adoption des modifications des articles 8.3, 8.4, 8.12 et 8.13 des règlements généraux tel que recommandé par le conseil d'administration est proposée par Yves Langlois, appuyée par Pascal Gélinas.

2020-09-22-07 ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Retirer "et citoyens canadiens" et ajouter un "s" à "producteur" à l'article **9.3 Éligibilité** :

Seuls les membres professionnels et les membres émérites en règle ~~et citoyens canadiens~~ sont éligibles comme administrateurs. Les administrateurs sortants sont rééligibles.

Un membre en règle ne peut occuper une fonction d'administrateur de l'Association s'il agit à titre de représentant d'un producteur, s'il est administrateur et/ou actionnaire d'un producteur, avec qui l'Association a conclu ou peut conclure une entente collective ou s'il est membre d'une association de **producteurs**.

Ajout d'un deuxième paragraphe à l'article **14.1 Composition** :

Le comité d'éthique et de gouvernance est un comité permanent composé de trois (3) membres en règle, professionnels ou émérites, nommés par le conseil d'administration.

Deux de ces trois postes peuvent être occupés par des membres du conseil d'administration.

Il est proposé ajouter au début de la phrase « Un maximum de », soit : **Un maximum de** deux de ces trois postes peuvent être occupé par des membres du conseil d'administration.

Ajout d'un point supplémentaire à l'article **14.5 Fonctionnement du comité**

- a) Toute personne peut porter plainte par écrit et de façon confidentielle au comité d'éthique et de gouvernance.
- b) Les membres du comité se réunissent au besoin pour étudier une plainte portée à son attention, discuter du fonctionnement du comité ou suggérer des modifications au code d'éthique ou aux règles de gouvernance.
- c) Les membres du comité permettent au plaignant et au membre concerné d'être entendus en toute confidentialité. Ces derniers peuvent faire entendre des témoins. Les membres du comité peuvent en outre décider d'entendre toute autre personne dont le témoignage peut leur sembler pertinent.
- d) **Le comité peut également proposer aux personnes impliquées de recourir à des modes alternatifs de résolution des différends, tels que la médiation ou encore confier à un tiers indépendant le mandat d'enquêter sur les faits mentionnés dans la plainte.**
- e) Le comité fait rapport par écrit au conseil d'administration et peut lui recommander l'une des mesures suivantes : rejeter la plainte, blâmer, suspendre ou expulser le membre concerné.

L'adoption des modifications des articles 9.3, 14.1, 14.5 des règlements généraux comme recommandés par le conseil d'administration est proposée par Nathalie Trépanier, appuyée par Christine Chevarie tel qu'amendé.

2020-09-22-08 ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ tel qu'amendé

11) Élection des administrateurs et du président

Marie-France Laval, 2e vice-présidente du CA, se présente comme présidente d'élection.

Marie-France informe l'assemblée générale des bulletins de mise en candidature reçus pour le poste à la présidence.

Conformément aux articles 15.6 et 15.7 de nos règlements, nous avons reçu un bulletin de mise en candidature au nom de Gabriel Pelletier signé par huit membres en règle en date du 11 septembre, date de fermeture des mises en candidature.

Selon l'article 16.1 : « Dans le cas où il n'y a qu'un seul candidat, l'élection du candidat a lieu par acclamation. »

Gabriel Pelletier est donc réélu au poste de président.

Gabriel dit un petit mot à l'assemblée.

La présidente d'élection annonce à l'assemblée les noms des administrateurs sortants, tout en mentionnant que tout administrateur sortant est rééligible. Les administrateurs sortants sont Bruno Boulianne, Christine Chevarie, Sandra Coppola, Christian Laurence et Sylvain Roy.

Nous avons reçu six bulletins de mise en candidature, chacun signé par trois membres en règle en date du 11 septembre, date de fermeture des mises en candidature, conformément à l'article 15.6.

Selon l'article 16.2 : « Les candidats ayant soumis leur candidature par écrit sont élus par acclamation sous réserve que leur nombre ne soit pas supérieur au nombre de postes disponibles ». Le nombre de candidatures étant supérieur au nombre de postes à combler, nous devons procéder à une élection.

Toujours selon l'article 16.2, l'assemblée doit nommer deux scrutateurs, qui peuvent, mais ne doivent pas nécessairement être des membres de l'Association.

Il est proposé de nommer Delphine Charmet et Hélène Roy à titre de scrutatrices. Proposé par Michel Poulette, appuyé par Christian Laurence.

2020-09-22-09 ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Les candidats ayant soumis leur candidature au poste d'administrateur sont : Bruno Boulianne, Christine Chevarie, Sébastien Gagné, Simon Lamontagne, Robert D. Morais et Sylvain Roy.

Marie-France invite les candidats à s'adresser, à tour de rôle, à l'assemblée afin d'expliquer les raisons motivant leur candidature avant de procéder au vote anonyme via l'application ZOOM. Les candidats qui obtiendront le plus de votes seront élus.

Résultats du vote :

Bruno Boulianne : 33 votes sur 34

Christine Chevarie : 33 votes sur 34

Sébastien Gagné : 32 votes sur 34
Sylvain Roy : 31 votes sur 34
Simon Lamontagne : 24 votes sur 34
Robert D. Morais : 17 votes sur 34

Bruno Boulianne, Christine Chevarie, Sébastien Gagné, Simon Lamontagne, et Sylvain Roy sont élus comme administrateurs.

12) Divers

Rapport Yale et la nouvelle technologie sans fil 5G -- Proposition de Pascal Gélinas

Pascal Gélinas explique que le rapport Yale va beaucoup plus loin que de simplement réviser la Loi sur la radiodiffusion, les télécommunications et la radiocommunication. En effet, le rapport réclame le droit d'imposer par la contrainte la 5G et l'internet des objets, sans consultation ni évaluation scientifique, nous imposant ainsi une technologie hautement consumériste, une situation sanitaire à haut risque, ainsi que de réelles menaces pour notre sécurité et notre vie privée.

Selon Pascal, il est nécessaire que l'ARRQ et ses membres demandent au gouvernement fédéral qu'il applique le principe de précaution et décrète un moratoire sur la 5G tant que la science n'aura pas démontré son innocuité et c'est exactement ce que réclame "l'Appel urgent au gouvernement du Canada".

Voici sa proposition :

Considérant que l'ARRQ, conjointement avec l'AQTIS, la SARTEC et l'UDA, a déposé un imposant mémoire demandant que le rapport Yale favorise l'expression culturelle et ses artisans.

Considérant que le rapport Yale outrepassé son mandat, en particulier avec sa résolution #36, en nous imposant sans consultation et sans évaluation scientifique la 5G et l'internet des objets, lesquels représentent un risque majeur au niveau sanitaire, sécuritaire et environnemental.

Pascal Gélinas propose que l'ARRQ signe l'Appel urgent au gouvernement du Canada, et incite ses membres à en faire autant.

Ève Lamont appuie la proposition de Pascal Gélinas.

Richard Lacombe demande s'il est possible d'aller chercher l'avis de spécialistes avant de signer ou de faire circuler l'Appel urgent au nom de l'ARRQ.

Simon Lamontagne considère que ce n'est pas le rôle de l'ARRQ de se statuer sur cette question. De plus, étant lui-même en tournage sur projet traitant de ce sujet, le risque de la 5G n'est pas appuyé par la science. Il y a des milliers d'études qui prouvent l'absence de problème. Selon lui, nous devrions écouter les spécialistes de la santé publique et faire attention avant de voter sur une telle décision.

Yves Langlois appuie la proposition de Pascal, car il a remarqué un envahissement d'antennes et il y a lieu de prendre des précautions.

Michel Poulette demande d'avoir des informations supplémentaires sur le sujet, car en Angleterre ils ont refusé la 5G. Ils ont plutôt prévu une section de l'Angleterre pour faire des tests avant de l'implanter. Il y a aussi beaucoup de recherche qui semble être financée.

Selon Bruno Carrière, la résolution 36 est abusive et le rapport Yale a en effet outrepassé son mandat en nous imposant la 5G.

Pierre Paiement n'apprécie pas l'affirmation qui dit que la 5G est dangereuse pour la santé alors qu'il s'agit d'une étude.

Gabriel Pelletier n'aime pas le préambule de la proposition. Il ne croit pas que le rapport Yale a outrepassé leur mandat qui est d'élargir l'accès internet et des nouvelles technologies des Canadiens. De plus, les effets néfastes de la 5G sur la santé n'ont pas été prouvés. Cette question sur les télécommunications et la santé sort du mandat de l'association. Gabriel propose que les membres signent de façon individuelle l'Appel urgent, sans l'appui de l'ARRQ.

Ève Lamont croit que nous avons un consensus pour ce qui est de prendre des précautions nécessaires, car les études ne sont jamais neutres. Oui, cette question dépasse le mandat de l'ARRQ, car on parle de canal de transmission et de santé, mais cela concerne tous les membres qui les utilisent dans le cadre du métier. Il s'agit peut-être de reformuler la proposition.

Le vote est demandé sur la proposition originale de Pascal Gélinas :

Considérant que l'ARRQ, conjointement avec l'AQTIS, la SARTEC et l'UDA, a déposé un imposant mémoire demandant que le rapport Yale favorise l'expression culturelle et ses artisans.

Considérant que le rapport Yale outrepassé son mandat, en particulier avec sa résolution #36, en nous imposant sans consultation et sans évaluation scientifique la 5G et l'internet des objets, lesquels représentent un risque majeur au niveau sanitaire, sécuritaire et environnemental.

Pascal Gélinas propose que l'ARRQ signe l'Appel urgent au gouvernement du Canada, et incite ses membres à en faire autant.

Résultats du vote :

Je refuse : 17 votes

J'accepte : 15 votes

Je m'abstiens : 2 votes

La proposition est refusée à la majorité.

Richard Lacombe propose de donner le mandat au CA de se pencher sur la pertinence de signer ou non l'Appel urgent au gouvernement, appuyée par Christian Laurence.

Le vote est demandé sur la proposition de Richard Lacombe.

Résultats du vote :

J'accepte : 30 votes

Je refuse : 6 votes

2020-09-22-10 ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Érosion du rôle de réalisateur -- Proposition de Michel Poulette

Michel Poulette fait part de ses expériences de soumission de projets à la SODEC. Malgré ses nombreuses tentatives, il est impossible de défendre son projet en personne au jury. Il demande à ce que les RÉALS aient le droit de parole.

Bruno Carrière et Yves Langlois appuient la demande de Michel et ajoutent que les gens sur le jury

ont une condescendance hallucinante.

Jennifer Alleyn affirme que deux tiers des réalisateurs et réalisatrices bénéficient du droit de faire un « pitch » de leur projet et de le défendre verbalement devant le jury de la SODEC. Elle croit que tous les RÉALS ayant soumis des projets en production devraient avoir la possibilité de s'exprimer. Elle ajoute qu'en France, tous les dépôts sont accompagnés par une rencontre en personne et que la SODEC devrait faire de même.

Ghislaine Côté a aussi reçu des commentaires peu instructifs des jurys. Elle suggère que tous les projets soumis à la SODEC puissent être défendus en personne.

Michel Poulette propose que l'ARRQ discute avec la SODEC pour que tous les réalisateurs et toutes les réalisatrices soient rencontrés lors de la soumission d'un projet en production, appuyé par Simon Lamontagne.

2020-09-22-11 ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13) Levée de l'assemblée

La levée de l'assemblée est proposée par Richard Lacombe, appuyée par Marie-France Laval à 22h35.

2020-09-22-12 ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Suivis :

- **Un film de...**
- **Rapport Yale et la nouvelle technologie sans fil 5G -- Proposition de Pascal Gélinas**
- **Érosion du rôle de réalisateur -- Proposition de Michel Poulette**



ASSOCIATION DES
RÉALISATEURS
ET RÉALISATRICES
DU QUÉBEC

RAPPORT D'ACTIVITÉS DU PRÉSIDENT



Cette année a évidemment été marquée par la pandémie, mais l'ARRQ a quand même bravé la tempête et gardé le cap pour défendre les intérêts des RÉALS et ce, même si on a dû s'ajuster en recourant au télétravail et aux nombreuses réunions Zoom.

Puisqu'on ne peut éviter le sujet, disons que la pandémie nous a amené un surplus de travail qu'on n'attendait pas. Outre les discussions avec la santé publique pour les protocoles de mesures sanitaires sur les plateaux de tournage, il a fallu revoir plusieurs fois les prévisions budgétaires de l'association et trouver des moyens d'aider nos membres en difficulté, en particulier lors de la première vague. En ce sens, tout le monde a été mis à contribution à l'association, tant notre directrice générale qui a travaillé sans relâche, que les employés qui ont dû s'ajuster et même revoir leurs horaires, que le conseil d'administration qui a beaucoup été sollicité. Je voudrais donc saluer leur travail et leur implication à toutes et tous parce qu'on s'en est très bien sorti au final.

Au pire de la crise, alors qu'on pensait s'aligner vers un énorme déficit financier, nous avons décidé de maintenir le plus possible les services aux membres et la couverture d'assurance collective en grugeant dans les surplus accumulés au cours des années de saine administration. Ce fut une bonne décision parce que les subventions salariales gouvernementales sont venues à la rescousse et les tournages ont rapidement pu reprendre, si bien que vous allez constater qu'on va même finir avec un surplus budgétaire cette année.

Comme vous le savez peut-être, d'autres associations d'artistes ont eu moins de chance et ont dû faire des mises à pied pendant la pandémie pour garder la tête hors de l'eau. Pour une fois, le fait qu'on est une « petite » association nous a bien servi parce qu'on pouvait être plus agiles et couper des dépenses à l'externe plutôt qu'à l'interne. Mais il faut aussi dire que les artistes du milieu audiovisuel ont été privilégiés parmi la communauté artistique puisqu'on a pu reprendre le travail assez rapidement alors que nos collègues des arts vivants n'ont pas encore retrouvé leur public avec la fermeture, puis la réouverture très partielle des salles. On est d'ailleurs solidaires avec eux et on les appuie à chaque occasion qui nous est présentée.

Concernant l'aide à nos membres pendant l'arrêt des tournages, le comité finances de votre conseil a pédalé pour répondre aux nombreuses demandes d'aides financières. Le Fonds de secours ARRQ ainsi que le Fonds Netflix géré par la Fondation des artistes nous ont permis d'aider tous ceux qui étaient en difficulté. Avec l'arrivée de la PCU du gouvernement fédéral, les demandes aux fonds d'aide ont cessé d'affluer, mais l'ARRQ a pu apporter une autre forme d'aide, politique cette fois.

Car de nombreux RÉALS sont incorporés et reçoivent leurs cachets au nom d'une compagnie. Ils ont d'abord été exclus de la PCU. Heureusement, vous vous souviendrez que nous avons engagé la firme d'affaires publiques « Global Public Affairs » l'année dernière afin de nous aider à faire du lobbying à Ottawa pour les dossiers qui concernent les réalisateurs. Nous avons ainsi pu garder un contact régulier avec le cabinet du ministre du Patrimoine canadien Steven Guilbeault, en charge de relancer le secteur culturel. On y a entendu nos doléances au sujet de l'éligibilité des artistes incorporés à la PCU et ils ont répondu à l'appel.

Même chose en ce qui concerne les assurances pour les tournages. Vous vous souviendrez que les compagnies d'assurance ont exclu les risques liés à la COVID-19 et les producteurs ne pouvaient assumer le risque de voir un tournage arrêté en pleine production en cas d'éclosion. Nous les avons donc appuyés dans leur demande d'un fonds d'assurance gouvernemental. Patrimoine canadien a libéré une centaine de millions pour ce faire et pour rencontrer les coûts associés aux mesures sanitaires sur les plateaux. Le ministère de la Culture et des Communications du Québec a aussi donné suite à cette demande et les tournages ont ainsi pu reprendre.

Mais nos interventions ne se sont pas arrêtées là. Nos discussions régulières avec Patrimoine canadien ainsi qu'avec les députés d'opposition que nous avons rencontrés virtuellement au cours de l'année se sont poursuivies autour de notre agenda politique sur des sujets « hors-pandémie ». Nous avons généralement trois sujets prioritaires :

- Le projet de loi C-10 révisant la Loi sur la radiodiffusion
- La révision de la Loi sur le droit d'auteur
- Le budget de production de l'ONF

Concernant le projet de loi C-10, vous vous souviendrez que l'objectif est d'assujettir et d'intégrer les plateformes numériques canadiennes et étrangères afin qu'elles contribuent au système de radiodiffusion canadien. Nous sommes intervenus à la fois en tant que membre de la Coalition pour la diversité des expressions culturelles (CDEC) et de façon individuelle. L'ARRQ a ainsi obtenu l'opportunité de témoigner devant le Comité permanent du Patrimoine canadien dans le but de proposer des amendements au projet de loi. À cette occasion, nous avons défendu les amendements qui nous tenaient le plus à cœur et appuyés l'ensemble des amendements proposés par la CDEC. À nos yeux, les amendements les plus importants concernaient la place que devrait tenir la production originale en langue française et le recours aux talents créatifs canadiens de façon prédominante dans le système de radiodiffusion canadien. Il semble que la majorité des amendements que nous avons proposés vont être adoptés par le Comité permanent du Patrimoine canadien. Ceux qui touchent à la production de langue française qui n'auront pas été appuyés par le gouvernement ou le parti Libéral, devraient passer grâce au Bloc Québécois et au parti Conservateur. Bien que ce dernier votera contre le projet de loi au final par principe, il a néanmoins participé activement au comité pour favoriser les demandes du Québec dans le projet de loi.

Si tout va bien, le projet de loi C-10 amendé devra ensuite être débattu au sénat et adopté avant les élections si elles ne sont pas déclenchées trop rapidement. Même si le calendrier est très serré et qu'on ne peut le présumer, il y a une volonté du ministère du Patrimoine canadien et de tous les partis pour que C-10 passe avant les élections. Si c'était le cas, je crois que ce serait une victoire pour les créateurs canadiens sur le plan législatif. Resterait ensuite à s'assurer que le gouvernement réélu décrète des

instructions précises au CRTC afin qu'il favorise la production originale de langue française et à intervenir aux audiences du CRTC pour obtenir des quotas en langue française élevés. Car la Loi sur la radiodiffusion donne des objectifs, mais c'est le CRTC qui va l'interpréter et décider des règles à imposer aux entreprises de radiodiffusion.

Nos interventions au sujet du droit d'auteur se sont poursuivies cette année, bien que le gouvernement ait repoussé à plus tard le calendrier sur sa révision de la Loi sur le droit d'auteur qui doit, en principe, avoir lieu tous les cinq ans. La dernière a eu lieu en 2012. Suite aux rapports du Comité permanent de l'industrie, des sciences et de la technologie (INDU) sur l'examen de la Loi sur le droit d'auteur et de celui du Comité permanent du Patrimoine canadien (CHPC) sur les modèles de rémunération des artistes et des créateurs, nous avons voulu rencontrer des membres de ces comités pour faire un peu d'éducation sur la position que nous défendons concernant les réalisateurs et les scénaristes. Vous vous souviendrez que nous avons demandé un amendement à la loi qui créerait une présomption de titularité du droit d'auteur sur l'œuvre cinématographique en faveur des réalisateurs et des scénaristes en l'absence de preuve contraire. Cet amendement viserait à faciliter la négociation de nos droits auprès des diffuseurs canadiens et ne change pas l'essence de la Loi sur le droit d'auteur qui ne précise pas qui sont les auteurs d'une œuvre. Le comité du Patrimoine canadien a appuyé notre demande alors que le comité de l'industrie l'a rejetée bien que les deux comités parlementaires aient mal compris que nous voulions être désignés uniques auteurs de l'œuvre cinématographique. Or, ce n'est pas le cas, car la jurisprudence nous reconnaît déjà comme des auteurs. La présomption n'entrerait en jeu que si le nom des auteurs n'apparaît pas au générique de l'œuvre et elle n'empêcherait pas les autres ayants droit tels que chorégraphes, artistes-interprètes ou compositeurs de réclamer leurs droits d'auteurs sur l'œuvre. Mais la présomption aurait le mérite de nous inscrire dans la loi, ce qui nous aiderait à réclamer nos droits auprès des diffuseurs qui résistent à nous les payer.

Nous avons donc rencontré plusieurs politiciens et fonctionnaires fédéraux pour expliquer cette nuance, et ce, même si la révision de la Loi sur le droit d'auteur a été mise sur la glace jusqu'à l'année prochaine. Elle aura certainement lieu toutefois, puisque le gouvernement canadien, en signant l'ACEUM (Accord Canada-États-Unis-Mexique), s'est engagé à changer la loi pour prolonger le droit d'auteur à 70 ans après le décès des auteurs afin de l'harmoniser avec le copyright américain. Nous espérons donc profiter de cette ouverture au changement pour amener un amendement en notre faveur. Il semble d'ailleurs que le gouvernement proposera d'autres changements à la Loi sur le droit d'auteur, car il vient d'ouvrir une énième consultation sur ce sujet intitulée « Consultation pour un cadre moderne du droit d'auteur pour les intermédiaires numériques ». Nous allons évidemment y participer et nous allons sans doute collaborer avec la DGC qui défend des positions semblables aux nôtres.

Parlant de la DGC, nous collaborons aussi avec elle dans nos négociations d'entente collective pour les réalisateurs de documentaire et d'animation de l'ONF. Je vais laisser notre directrice générale vous parler des négociations elles-mêmes, mais je veux souligner nos interventions politiques au sujet de l'ONF. L'ARRQ soutient le mouvement « ONF Création » formé des réalisateurs de documentaire et d'animation qui travaillent pour l'institution. Bien que nous négocions pour leur obtenir de meilleures conditions de travail, il est rapidement devenu évident que la part de budget de l'ONF dévolue à la production originale diminue année après année alors que les coûts administratifs et le budget d'opération de l'institution augmentent au rythme de l'inflation. On aurait beau

obtenir de meilleurs cachets pour les réalisateurs, au final ils feront moins de films et donc moins de revenus.

Nous avons donc engagé des discussions avec l'administration de l'ONF en compagnie des représentants d'ONF Création et de la DGC pour que l'institution consacre une plus grande partie de son budget dans la production originale et nous avons activement participé aux consultations pancanadiennes organisées par cette même administration.

En parallèle, nous nous sommes aussi tournés vers le ministère du Patrimoine canadien et les partis d'opposition fédéraux pour « lobbyer » afin d'augmenter les crédits parlementaires destinés à l'ONF. Une rencontre a d'ailleurs eu lieu avec le ministre du Patrimoine Steven Guilbeault pour lui faire une démonstration des besoins, chiffres à l'appui.

Aux dernières nouvelles, on peut constater certaines avancées. Le nouveau plan stratégique publié par l'ONF promet d'augmenter la part consacrée à la production originale et le budget fédéral annoncé par la ministre Freeland accorde \$5 millions supplémentaires à l'ONF. On en espérait quatre fois plus pour revenir au niveau de production d'il y a 20 ans.

Toujours sur la scène fédérale, je mentionnerais trois autres institutions avec lesquelles nous avons eu affaire. Encore des consultations.

Nous avons déposé des mémoires et comparu devant le CRTC, notamment pour le renouvellement des licences de Radio-Canada, et il y a eu une consultation du FMC et une autre de Téléfilm Canada sur la révision de leurs programmes.

Quant aux consultations du FMC et de Téléfilm Canada, les deux ne pouvaient être plus différentes.

Du côté du FMC, on ne parlait que d'argent; en fait, des meilleurs moyens de vendre notre « contenu » sur le marché mondial. À peu près nulle part on n'y mentionnait la valeur culturelle de nos œuvres télévisuelles ni des défis reliés à leur création. En réalité, cette consultation s'adressait aux diffuseurs et aux producteurs et on y a invité les syndicats d'artistes par politesse, sans vraiment les écouter. D'ailleurs, il est indicatif que le FMC ait refusé nos demandes répétées de rendre les réalisateurs admissibles à son programme de « premières étapes de développement », actuellement ouvert aux scénaristes sans producteur ou aux producteurs sans diffuseur. Au FMC, on considère que les réalisateurs n'ont aucun rôle à jouer dans le développement, et ce, malgré que la majorité des documentaristes sont au départ de leurs œuvres. C'est dommage puisque le FMC se questionne entre autres sur la possibilité d'augmenter le financement du développement, bien qu'il n'ait pas encore annoncé le résultat de ses consultations.

Du côté de Téléfilm Canada c'est pratiquement le contraire. L'institution a remis en question ses programmes et leurs critères d'évaluation, y compris l'« indice de réussite », surtout orienté sur les succès de box-office. Elle a été à l'écoute de l'ensemble des intervenants de l'industrie, y compris les créateurs.

Dans les recommandations qui en ont résulté, Téléfilm accorde une grande valeur à la culture puisqu'on abolit « l'indice de réussite » pour juger de la performance de l'institution et des compagnies de production en le remplaçant par deux critères :

« l'engagement des auditoires » et la « résonance culturelle ». Ainsi, on ne valorisera plus uniquement le succès commercial, mais on reconnaîtra aussi que des films atteignent des auditoires ciblés et ont un rayonnement culturel en festival ou autrement.

Au financement des productions, il y a abolition du volet automatique basé sur l'indice de réussite pour les producteurs ayant les meilleurs box-offices. On démocratise le financement en faisant appel uniquement au volet sélectif en consultant des jurys de pairs en conjonction avec les fonctionnaires de Téléfilm. Ça aura pour effet de mettre de l'avant les aspects créatifs, notamment l'approche de réalisation et le scénario ainsi que les réalisateurs eux-mêmes, peu importe dans quel média ils ont œuvré auparavant. C'était une de nos demandes et c'est donc une bonne nouvelle pour nous.

Quant à la phase de développement, les nouvelles sont peut-être un peu moins bonnes, car Téléfilm impose aux producteurs qu'ils financent eux-mêmes une plus grande partie du financement du développement. On pourrait se retrouver avec une baisse de financement de ce côté. Ainsi, on abolit entièrement le volet sélectif du programme régulier et on établit un volet « pré-qualifié » pour les compagnies qui ont tourné des films dans les trois dernières années. On leur accordera des enveloppes selon leur classement calculées à un ratio revenus bruts (toutes sources confondues) sur budget de production. Les mieux cotés auront une enveloppe de 75 000\$, les autres des enveloppes de 50 000\$ ou de 25 000\$. Les compagnies n'ayant jamais tourné de films ou aucun film pendant les trois dernières années n'auront rien.

Il y aura des fonds de développement dédiés dans un volet sélectif pour les autochtones et les personnes racisées.

Enfin, il y a peut-être une autre bonne nouvelle pour les réalisateurs puisqu'on crée un fonds de développement pour le « bouclage des projets » en fin de parcours. On peut supposer que des frais de pré-préproduction pourraient y être admissibles comme du pré-casting et du pré-repérage et possiblement des cachets pour les réalisateurs qui y travaillent. À suivre.

Comme vous pouvez le constater, nous avons été très actifs sur le plan politique du côté fédéral, car c'est là que se trouve la majorité des lois qui nous touchent. Mais du côté provincial, il y a un autre grand chantier législatif : la révision des Lois sur le statut de l'artiste (32.1 et 32.01). Nous avons aussi été consultés à ce sujet par le Ministère de la Culture et des Communications. Mais je vais laisser le soin à notre directrice générale de vous en parler plus en détail, car elle a elle-même signé le mémoire que nous leur avons soumis.

Outre les mesures d'aide financière liées à la COVID, nous avons aussi évoqué avec le MCC, comme mesure de relance à long terme, la nécessité de se doter d'infrastructures de production de qualité industrielle à Montréal en aidant à une plus grande offre de studios de tournage destinés à la production locale. La pandémie a démontré la nécessité de travailler dans un environnement contrôlé et écologique le plus souvent possible tout en se permettant de tourner douze mois par année à l'abri des intempéries.

Nous avons aussi tendu des perches à nos partenaires du milieu ainsi qu'au Bureau du cinéma et de la télévision du Québec (BCTQ) à ce sujet. C'est un dossier à suivre.

Avant de céder la parole à Mylène, je voudrais souligner que nos alliances et partenariats ont été modulés cette année en fonction de nos mandats politiques.

Comme nous ne disposons pas d'une entente avec une firme de relations publiques provinciale, il était à propos d'accepter l'offre de partenariat de la FNCC-CSN (Fédération nationale de la culture et des communications) cette année. Celle-ci dispose des services de la firme « TACT conseils » qui fait de la relation publique au provincial et, outre l'ARRQ, de nombreuses autres associations d'artistes se sont jointes à la FNCC, si bien que celle-ci représente près de 30 000 artistes, ce qui lui donne un poids considérable pour faire pression en vue d'obtenir une révision de la Loi sur le statut de l'artiste en notre faveur.

En conséquence, certaines alliances avec nos partenaires syndicaux se sont réalignées. On a vu un « fade-out » de notre participation à la Coalition culture et médias, liée à la FTQ. Il y a aussi eu un certain « fade-out » de l'intersyndicale puisque les associations en faisant partie se retrouvent désormais réunies à la FNCC, à l'exception de l'AQTIS maintenant fusionnée avec AIEST.

Nous avons aussi collaboré de plus près avec la DGC, car nous partageons plusieurs dossiers avec eux, notamment dans nos négociations avec l'ONF mentionnées ci-haut. J'en profite donc pour céder la parole à Mylène Cyr qui pourra vous donner des précisions sur nos négociations en cours dans son rapport.

-- Gabriel Pelletier, président

RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE



J'étais bien loin de me douter que lorsque j'écrirais ce nouveau rapport, la pandémie COVID-19 occuperait toujours l'actualité au quotidien! Cela fait un peu plus d'un an maintenant qu'un nouveau virus est entré au Québec et a entièrement bouleversé nos vies tant professionnelles que personnelles. L'espace d'une douzaine de mois dans une vie ce n'est pas si long, mais lorsqu'il s'agit de faire la rétrospective de tous les événements qui se sont déroulés pendant une crise de cette ampleur, c'est une autre histoire!

GESTION DE LA CRISE

Alors qu'en début de cette semaine du 9 mars 2020, Gabriel Pelletier et moi-même sommes à Ottawa pour rencontrer plusieurs députés de différents partis et fonctionnaires de quelques ministères, tout bascule quelques jours plus tard, le 13 mars, où le premier ministre du Québec annonce qu'à compter du lundi suivant toutes les écoles, cégeps, universités, services de garde seront fermés pour deux semaines. Le 16 mars 2020 sera donc la date d'envoi d'un premier communiqué d'une série de 94 communications aux membres et de 10 mots de l'ARRQ pendant cette année exceptionnelle.

L'organisation du travail à l'interne

Dès le 16 mars, l'équipe sera en télétravail et mettra l'emphasis sur la communication de toute l'information que génère cette pandémie. Nous serons à l'écoute des deux conférences de presse quotidiennes et en rencontre d'équipe pour analyser et rédiger l'information à diffuser. Il sera décidé rapidement de développer un bandeau sur la page d'accueil de notre site qui nous permettra d'afficher de l'information spécifique à la COVID-19. Nous y avons regroupé toute l'information soit les communiqués, les mesures d'aides (financières, santé physique et psychologique) et les sites d'intérêt. Une Foire aux Questions (FAQ) sera également mise en place pour répondre aux questions récurrentes de nos membres.

Afin de répertorier les suspensions, reports ou annulations de contrats, nous avons créé l'adresse covid19@arrq.quebec et avons demandé aux réalisateurs de nous informer de leurs pertes.

Les relations de travail ont eu à répondre principalement aux demandes sur les clauses de report, les résiliations de contrat, mais également sur les mesures compensatoires. Au niveau du service aux membres, nous avons beaucoup de questions relatives aux assurances collectives et les différents programmes d'aide. Le paiement des redevances a été devancé (habituellement en mai) pour une somme de plus de 100 000\$, afin de permettre aux membres d'avoir accès rapidement à leur paiement.

Le comité des finances a reçu et analysé 17 demandes d'aide soit pour le Fonds ARRQ et/ou pour celui du Fonds Netflix administré par la FDA. Afin de faciliter le processus d'analyse des

demandes, les formulaires des deux fonds ont été fusionnés. Au final, 15 réalisateurs.trices ont pu être aidés pendant cette période.

Les normes sanitaires pour le secteur audiovisuel

L'économie du Québec étant sur pause et les plateaux de tournage à l'arrêt (sauf ceux désignés « prioritaires »), nous devons nous concerter pour anticiper une reprise éventuelle et graduelle des activités. Le 24 avril 2020, les associations du secteur audiovisuel étaient convoquées par le ministère de la Culture et des Communications et la Direction de la Santé publique, nous étions alors invités à produire nos recommandations sur les mesures liées au respect des normes sanitaires, mais également sur des propositions de mesures de relance. Nous convoquerons donc nos membres à deux reprises (13 et 20 mai) pour entendre leurs idées, leurs propositions et exprimer leurs craintes quant à la situation vécue. L'ARRQ déposera ses recommandations auprès du ministère de la Culture et des Communications le 22 mai suivant. Un premier Guide des mesures de prévention est émis par la CNESST pour tous les secteurs de la production audiovisuelle et les tournages pourront donc reprendre au 8 juin.

Puisque lesdites normes posent problème pour le secteur de la fiction, nous sommes invités à continuer la réflexion. Un assouplissement des mesures sera donc effectif au 15 juillet favorisant le travail en petites équipes stables c'est-à-dire un maximum de 10 artistes qui travaillent dans une même bulle. Ces nouvelles mesures permettront de tourner des scènes à 1 mètre de distance sans équipement de protection personnelle pour un maximum quotidien de 15 minutes par acteur.trice. Le guide CNESST sera amendé pour introduire ces nouvelles mesures. Le 16 juillet, nous tiendrons une session d'information virtuelle pour nos membres avec la Dre Marie-France Raynault, chef du Département de médecine préventive et santé publique du CHUM et mandataire de la Direction générale de la Santé publique pour expliquer les nouvelles normes.

Depuis l'entrée en vigueur des nouvelles ententes Télévision et Long métrage, il est dorénavant prévu que des membres de l'équipe de l'ARRQ peuvent aller rencontrer les membres sur les plateaux. Plus de 22 visites de plateaux ont été effectuées entre juin et décembre 2020, et ce, tant pour les documentaires, les dramatiques que les non-dramatiques. Nous n'avons malheureusement pas eu l'occasion de visiter les plateaux de LM, peu nombreux et souvent en région éloignée, mais ce n'est que partie remise. L'équipe des relations de travail a pu constater qu'une très forte majorité des productions étaient respectueuses des mesures sanitaires recommandées. À preuve, aucune éclosion n'a été constatée sur les plateaux, ceux-ci ont d'ailleurs été épargnés lors d'une deuxième mise sur pause des activités au Québec en janvier 2021.

Mesures compensatoires pour soutenir les membres et l'industrie

De nombreuses mesures compensatoires ont été mises en place par les deux paliers de gouvernements pour soutenir les individus, les entreprises et les différents secteurs, dont celui de la Culture. Que ce soit au niveau de l'admissibilité de nos membres à la PCU, et à la PCRE, aux prolongements de ces mesures, aux assurances pour les productions, nous étions présents pour commenter, revendiquer et aussi féliciter les différentes initiatives tout au long de cette période. Des plans de relances costauds ont été initiés par Patrimoine Canada qui aura injecté des sommes au FMC et à Téléfilm ou par le ministère de la Culture et des Communications du Québec qui aura notamment attribué des sommes supplémentaires au CALQ et à la SODEC. Nous avons été aux aguets, en rappelant aux différentes instances que malgré ce soutien, il était aussi de leur responsabilité de s'assurer que les sommes investies se rendent aux artistes et pas seulement au niveau des producteurs.

Mesures de relance

Tel que déjà mentionné ci-haut, assez rapidement lors de la crise, nous avons été sollicités sur les mesures de relance de notre industrie. Évidemment, nous recommandons une reprise des activités coordonnée et soutenue par les gouvernements pour assurer les coûts supplémentaires que subiront les productions découlant du respect des normes sanitaires. Toutefois, notre réflexion s'est portée au-delà de la réouverture des plateaux. Nous avons l'occasion de réfléchir à une restructuration à plus long terme de notre industrie. Nous avons donc saisi les différentes instances avec une stratégie qui favoriserait le développement d'infrastructure de tournage (studios) par des mesures incitatives et de l'investissement.

En effet, les tournages en studio offrent des conditions optimales pour le respect de normes sanitaires, mais également en termes d'efficacité et de qualité des productions. En plus d'offrir plus d'espace pour le respect de la distanciation, le recours au studio est plus respectueux de l'environnement en ce qu'il évite les différents déplacements entre les locations. Cette mesure est également structurante en ce qu'elle permet des tournages à l'année, non plus seulement en période de temps plus doux. Elle permet d'éviter le report de production à l'année suivante pour cause d'intempérie ou de manque d'équipes techniques, toutes sollicitées pendant les mêmes périodes.

Évidemment, tourner en studio coûte plus cher et il faudrait changer les mentalités et certaines méthodes. Nous recommandons donc de mettre en place des mesures incitatives telles un crédit d'impôt bonifié pour les tournages en studio, subvention à l'entreprise privée pour l'aménagement ou la construction de nouveaux studios, l'implantation de système de décors virtuels et crédit d'impôt à leur soutien, etc. Bref, les idées ne manquent pas pour faire avancer ce dossier, nous tentons toutefois d'intéresser toutes les parties prenantes à réfléchir à ce projet.

CONSULTATIONS ET AFFAIRES PUBLIQUES

Outre les nombreuses consultations sur des sujets d'intérêt relatées dans le rapport du président, nous avons effectué plusieurs rencontres avec les différents intervenants à Ottawa par le biais de notre firme de relations publiques, Global Public Affairs. Nous n'avons pas chômé au niveau provincial non plus. Bien sûr et comme évoqué plus haut, de multiples rencontres avec les intervenants du ministère de la Culture et des Communications ont été nécessaires pour gérer les conséquences directes de la pandémie. Toutefois, il existe différents dossiers sur lesquels nous avons continué à travailler.

Fédération nationale des Communications et de la Culture (FNCC)

En décembre dernier, l'ARRQ a signé une entente de collaboration politique avec la FNCC. Pour la première fois, les associations d'artistes se sont regroupées sous une même entité qui défend uniquement le point de vue des artistes (enfin!) auprès des différentes instances. L'UDA, la GMMQ, l'UNEQ, la SARTEC et d'autres associations ont également signé des ententes similaires.

Depuis le début de notre collaboration, nous avons œuvré ensemble sur de nombreux dossiers dont les mémoires pour la modification de la Loi sur le statut de l'artiste (S-32.1), les demandes

prébudgétaires (au provincial et au fédéral), l'Assurance-Emploi pour les pigistes, etc. Nous avons également contribué à offrir des paniers de Noël à nos membres et à ceux des autres associations qui auraient été dans le besoin pendant la période des Fêtes.

La FNCC a préparé un sondage sur la santé psychologique des artistes pendant la pandémie, qu'elle demandait à chaque association de diffuser parmi ses membres en début d'année. Les résultats de ce sondage ont donné lieu à un rapport diffusé à la mi-mars 2021 dont les résultats sont plus qu'inquiétants. En fait, on constate que la pandémie a exacerbé la situation précaire dans laquelle trop d'artistes se retrouvent. Trop peu de créateurs, d'artistes avaient les moyens de traverser une crise de cette ampleur qui s'est acharnée sur leur secteur. Cela se répercute notamment sur les intentions de quitter ou d'avoir pensé quitter la profession (41%) ou encore de subir des symptômes de dépression majeure (43%) qui seraient associés directement à la pandémie (26%) ou partiellement (46%).

Cette analyse a donné lieu des recommandations concrètes pour assurer la relance et la pérennité du secteur de la culture :

- Réviser les modèles de financement de la culture pour s'assurer que les sommes investies se rendent aux créateurs, artistes et professionnels de la culture;
- Investir dans des programmes de santé mentale, d'appui à la création et au renouvellement des expertises;
- Réformer de toute urgence les deux lois sur le Statut de l'artiste afin d'inclure notamment des mesures de protection équivalentes à celles de tout autre travailleur du Québec.

La réforme de la Loi sur les conditions d'engagements des artistes de la scène, du disque et du cinéma (S-32.1)

Il y a près de deux ans maintenant, les associations d'artistes notamment du secteur audiovisuel, alertaient la ministre de la Culture et des Communications quant à l'urgence de modifier la Loi, ce qu'ils réclament d'ailleurs depuis plus de dix ans. À la fin de l'année 2019, la ministre Roy annonçait qu'un processus serait mis en place en février 2020. Malheureusement, suite au début de la pandémie, tout le processus a été suspendu. Suite à de nouvelles demandes des associations d'artistes à l'automne 2020, le processus a été remis en vigueur et cette fois les mémoires ont été déposés au 1^{er} février 2021.

L'amélioration des conditions socioéconomiques des artistes est au centre des revendications que l'ARRQ a exprimées dans son mémoire. C'était également l'objectif premier de la Loi lors de son adoption en 1987. Pour l'Association, chaque artiste a droit à des conditions décentes de travail et à un filet social conséquent, ce qui n'est pas le cas actuellement. Pour ce faire, la Loi doit être renforcée pour notamment s'assurer que les argents publics investis se rendent jusqu'aux artistes. Les producteurs bénéficiant de subventions devraient avoir l'obligation de rendre compte quant au fait que les conditions minimales de travail négociées ont été respectées. Également, nous sommes d'avis que les artistes, comme tout autre travailleur au Québec, devraient avoir les mêmes protections légales : santé et sécurité au travail, harcèlement, retrait préventif de la travailleuse enceinte, assurance-emploi, etc. Ces dispositions devraient être partie intégrante de notre loi. Nous demandons également des modifications dans la structure de la loi qui permettraient d'accélérer et de simplifier les processus de négociation. Pour l'instant, un producteur qui n'est pas membre d'une association de producteurs signataire d'une entente collective avec l'ARRQ n'a aucune obligation quant au respect des conditions de travail minimales négociées dans ses ententes. Cela ne fait aucun sens pour l'ARRQ et toutes les associations d'artistes qui se voient ainsi imposer un lourd fardeau de négociations. Pour

couvrir tout un secteur, elles doivent entamer des négociations individuelles avec chaque producteur non-membre d'une association d'employeurs.

Nous réclamons donc la possibilité d'établir des négociations sectorielles, ce qui nous permettrait de lier tous les producteurs d'un secteur avec une seule entente collective.

Nous espérons grandement que ce dossier sera remis dans les priorités du gouvernement de façon à ce qu'un projet de loi soit déposé avant les prochaines élections provinciales. Nous nous affairons à souligner à la ministre Roy qu'il y a urgence d'agir dans ce dossier alors que nous nous attendons à des modifications structurantes.

CRTC

ACR

L'Association canadienne des radiodiffuseurs s'est adressée au CRTC pour l'exempter de ses exigences pour cette année, compte tenu de la baisse de revenus possible, liée à la pandémie. L'ARRQ conjointement avec l'AQTIS et la SARTEC, a déposé un mémoire pour s'y opposer. Nous estimons que l'ACR, par cette demande, désire provoquer une déréglementation au moment même où le ministre Guilbeault déposait son projet C-10 sur la refonte de la Loi sur la radiodiffusion par lequel on veut réglementer les plateformes numériques canadiennes et étrangères, une réforme attendue et souhaitée par tout le secteur. Nul besoin d'accorder cette exemption puisque le système s'autorégule. Si les radiodiffuseurs accusent une baisse de revenus, leurs contributions diminueront d'autant, celles-ci étant déterminées en fonction des revenus.

Renouvellement des licences de CBC/Radio-Canada (SRC)

Lors du renouvellement de sa licence, la SRC a demandé à remplir une partie de ses conditions de licences en matière de diffusion de contenus canadiens en y incorporant le contenu de ses plateformes numériques, ce à quoi s'est vivement opposé l'ARRQ. Dans un mémoire conjoint avec l'AQTIS, la SARTEC et l'UDA, nous avons plutôt demandé au CRTC le maintien des conditions de licences actuelles pour la télévision traditionnelle, notamment dans le but d'en préserver la qualité. Doit-on rappeler que les plateformes numériques canadiennes ne sont pas encore réglementées et nul doute que les conditions de création sur celles-ci ne sont pas au même niveau qu'à la télévision traditionnelle. L'ARRQ a spécifiquement demandé que les chaînes ICI RDI et ICI ARTV fassent plus de place aux séries originales et aux documentaires, ces derniers étant particulièrement en déclin sur ces deux chaînes. Un renouvellement des licences d'une durée de 3 ou 4 ans a également été recommandé par le groupe étant donné que le projet de la Loi sur la radiodiffusion devrait être en mesure de réglementer les plateformes d'ici là.

ENJEUX

Étude sur le métier de documentariste

Le 8 décembre 2020, on lançait le 2^e volet de l'étude exhaustive sur les conditions de pratique de la profession de documentariste menée par le Service aux collectivités de l'UQAM et l'ARRQ. Cette étude a été dirigée par deux professeurs de l'École des Médias, Diane Poitras et Marc

Ménard et cosignée par des collègues documentaristes : Nathalie Trépanier, Bruno Boulianne ainsi que Fanie Pelletier. C'est plus de 26 réalisateurs.trices de tous les horizons qui ont accepté de témoigner de leurs conditions. Plus de 150 personnes ont assisté au lancement en ligne de ce deuxième volet tant attendu qui a reçu une belle couverture médiatique.

Sans grande surprise, l'étude révèle les conditions précaires dans lesquelles les documentaristes exercent leur métier. Notamment, on confirme que le financement de ces productions a baissé tant au Québec qu'au Canada, et ce, malgré l'augmentation de l'intérêt du public pour le documentaire partout à travers le pays. On doit donc tourner avec des équipes réduites qui doivent travailler toujours plus rapidement pour respecter les limites budgétaires. Les femmes sont encore une fois désavantagées sur le plan de la rémunération et assument souvent plus de tâches que leurs collègues masculins. L'attrait pour la profession s'en ressent et sa démographie est vieillissante, incapable d'attirer la relève.

La situation est à ce point alarmante qu'elle risque de mettre en péril la pérennité de cette profession si aucun correctif n'est apporté. Plusieurs recommandations ont d'ailleurs été émises afin d'améliorer les conditions socioéconomiques, les dimensions spécifiques à la création ainsi que la valorisation et la reconnaissance de la profession de documentariste. Ainsi, l'ARRQ pourra notamment faire des représentations auprès des institutions afin que ces dernières investissent davantage dans le financement du documentaire et s'assurera que les budgets accordés permettront des conditions de travail équitables. Au même effet, l'Association agira afin qu'un fonds dédié au documentaire soit créé et que soit rétabli à la SODEC un programme destiné aux créateurs.trices plutôt qu'aux entreprises. Évidemment, l'ARRQ sera partie prenante de tout groupe de travail qui sera mis sur pied afin de veiller au respect des recommandations de l'étude.

Mentions aux génériques

Lors de notre rapport annuel en septembre dernier, nous vous faisions état des discussions qui avaient lieu entre l'ARRQ et la SARTEC particulièrement sur la mention « Un film de ». Rappelons-nous que la SARTEC défend la position que ladite mention ne devrait être utilisée que dans les cas où le réalisateur est également le scénariste de l'œuvre. Le 7 octobre 2020 le comité « aux génériques » composé de Miryam Bouchard, Nathalie Trépanier, Sylvain Marotte, Sébastien Gagné et Gabriel Pelletier se réunissait pour discuter de cette question. Le comité a tranché et recommande que les mentions « un film réalisé par » ou « un film de » puissent être employées au choix du ou de la réalisateur.trice et de son producteur et ce, peu importe qui a signé le scénario.

Le comité recommandait par ailleurs que l'ARRQ puisse contribuer à valoriser les scénaristes de film conjointement avec la SARTEC, mais pas en dévalorisant la reconnaissance du rôle du réalisateur.

Par la suite, nous recevions confirmation que des griefs avaient été déposés par la SARTEC à la fin de l'année 2019 remettant en cause les mentions au générique de quelques réalisateurs.trices. Un de ces griefs visant la production « Mafia Inc. » avait cheminé devant un arbitre et une date d'audition avait été fixée au 10 février 2021. Le grief s'appuyait, selon la SARTEC, sur le principe que le producteur contrevenait à l'entente collective SARTEC-AQPM en accordant un crédit « possessif ou de vanité » (« Un film de Podz ») qui faisait en sorte que le crédit entre scénariste et réalisateur n'était pas d'égale importance. Une des prétentions du grief était à l'effet que le producteur devrait en conséquence modifier le générique pour y inscrire : « un film écrit par Sylvain Guy et réalisé par Podz ». Puisqu'à notre avis les droits de

notre membre étaient en cause dans ce litige ainsi que ceux de tous.les les réalisateurs.trices que défend l'ARRQ, nous avons demandé à intervenir au dossier. La SARTEC s'est formellement opposée à ce que Podz et l'ARRQ soient admis pour faire valoir leurs droits. L'arbitre de grief a cependant accueilli notre demande d'intervention, reconnaissant d'emblée que les deux parties avaient des intérêts à faire valoir. Au matin de l'audition, la SARTEC et l'AQPM ont évité l'arbitrage et négocié une entente à l'amiable. Cette entente de règlement ne prévoyait aucune modification au générique.

Diversité

2020 n'aura pas été que l'année de la pandémie, mais aussi celle où la diversité a occupé les devants de l'actualité. L'ARRQ avait déjà entrepris des actions concrètes afin de promouvoir l'inclusion au sein de l'association. En début d'année, nous lançons donc un appel à nos membres s'étant identifiés comme faisant partie de la diversité culturelle afin de discuter des défis rencontrés dans leur profession. Une première rencontre fut tenue le 13 janvier où 11 membres ont pu discuter de différentes études dans le secteur, des programmes mis en place par les institutions de financement et des actions à mettre en place pour les aider à intégrer et à progresser dans la profession. Joseph Hillel, Ayana O'Shun, Maryse Legagneur, Jorge Camarotti et Albert Kwan se sont portés volontaires pour constituer le comité diversité qui continuera de se pencher sur ces différents enjeux. Plusieurs pistes d'action ont été identifiées telle l'obtention de statistiques par les institutions de financement quant aux subventions accordées à des projets impliquant des gens dits de la diversité, revoir les critères d'admissibilité des fonds dédiés, créer des occasions de réseautage, etc.

Début mars 2021, les membres de notre CA, l'équipe de l'ARRQ, les membres du comité diversité ainsi que des représentantes des RÉ ont pu assister à une formation donnée par le DAM (Diversité artistique Montréal) sur les défis de la diversité ethnoculturelle dans le secteur artistique et culturel au Québec. Il s'agit d'une première étape de différents travaux qui prendront place dans les mois à venir (rencontres individuelles, analyse de la documentation, diagnostic, recommandations, etc.) afin que notre association développe tous les outils nécessaires afin d'assurer la représentation et l'inclusion de tous et toutes les artistes.

Harcèlement

Suite à la première vague du #moiaussi en 2017, tous les acteurs du secteur culturel se sont concertés et ont mis en place différentes initiatives telles la constitution d'un organisme spécialisé, L'Aparté (ressource de première assistance pour les victimes ou témoins de harcèlement ou de violence dans le milieu culturel), de formations spécialisées (« Il était une fois... de trop » par l'INIS), d'affiches à poser sur les plateaux de tournage, etc. L'ARRQ avait également adopté en 2018, son code d'éthique qui proscrit notamment ce genre de comportement. Nous avons de plus incorporé des dispositions contre le harcèlement dans nos ententes collectives.

Cependant, malgré toutes ces actions, nous avons été témoins d'une deuxième vague de dénonciations sur les réseaux sociaux l'année dernière. C'est donc la preuve que nous devons continuer à donner toujours plus d'information et mettre en place des outils qui faciliteront les dénonciations par les voies plus formelles, mais surtout qui feront en sorte que cessent le harcèlement et la violence dans notre secteur. Ainsi, nous mettons de l'avant des formations spécialisées pour notre équipe et plus particulièrement pour nos conseillères pouvant être appelées à répondre directement à des victimes. Nous travaillons actuellement à développer des formulaires qui permettront de déposer une plainte pour harcèlement ou pour violation du

code d'éthique à partir de notre site internet. L'ARRQ a également initié une discussion avec les autres associations d'artistes du secteur afin de se concerter lorsqu'une plainte implique des membres de différentes associations. Ces discussions ont été suspendues en raison de la pandémie, mais nous entendons bien les relancer sous peu. Des discussions sont également en cours au niveau de la FNCC afin de mettre en place des mécanismes de recherche qui permettront de démystifier les obstacles qui empêchent les victimes ou les témoins de dénoncer les agresseurs.

Le comité d'éthique et gouvernance continue d'ailleurs à se rencontrer afin d'améliorer les processus de dénonciation, d'information, de formation, etc. Marquise Lepage a été nommée en remplacement de Gabriel Pelletier et siègera donc avec les deux autres membres du comité, Eza Paventi et Christian Laurence.

50^e anniversaire de l'ARRQ : valorisation du métier

En avril 2023, l'ARRQ soufflera ses 50 bougies! Le comité du 50^e anniversaire composé de Richard Lacombe, Sylvain Roy, Christine Chevarie, Sylvain Marotte et Gabriel Pelletier, s'est rencontré le 10 mars dernier pour entamer les discussions sur cet important événement qui arrive à grands pas. Les fêtes du 40^e anniversaire de l'association ont souligné à grands traits l'historique de l'association. Cette fois, les festivités devraient se tourner vers l'avenir en mettant au centre de celles-ci, la valorisation du métier de réalisateur. Les batailles que nous menons au quotidien au sein de l'association, nous font voir à quel point le rôle des réalisateurs.trices est souvent malmené par diverses tentatives d'en diminuer l'étendue. C'est pourquoi nous croyons que ce sera l'occasion de réaffirmer la beauté de ce métier sous tous ses angles et dans toutes ses expressions afin d'en faire comprendre tous les aspects et de le valoriser à sa juste mesure.

RAPPORT DES RELATIONS DE TRAVAIL

Négociation ONF

Malgré la pandémie et un arrêt des négociations en mars 2020, les rencontres ont pu se poursuivre à partir de juin 2020. Beaucoup de rencontres se sont tenues à l'automne. Avant les fêtes, nous avons déposé notre plan de rémunération à l'ONF. Afin de s'assurer d'une rémunération similaire et uniforme à travers le pays pour les réalisateurs.trices francophones et anglophones, l'ARRQ et la DGC se sont entendus pour déposer le même plan et pour demander des négociations conjointes sur ce point. Malheureusement, l'ONF a refusé de procéder de façon conjointe. Nous sommes confiants de pouvoir régler cette entente collective dans le courant de l'année 2021. Au courant de l'année 2020, nous avons donc tenu 14 séances de négociation et 11 rencontres en comité restreint. Nous avons continué de rencontrer régulièrement la DGC et nous avons convoqué un comité élargi afin de prendre position sur notre plan monétaire et les derniers points restants en suspens.

Depuis le début de l'année 2021, nous avons rencontré l'ONF 7 fois et nous continuons d'avancer. Nous attendons un retour sur notre dépôt monétaire.

Négociation médias numériques

Nous avons rencontré l'AQPM le 12 février 2020, mais les séances de négociations prévues au printemps ont été annulées et elles n'ont pu reprendre qu'à l'automne, car l'AQPM ne souhaitait pas négocier en mode virtuel. Nous avons eu 3 séances de négociation en octobre et novembre 2020 et le comité restreint s'est rencontré régulièrement pour répondre aux dépôts de l'AQPM. Depuis le début de l'année 2021, nous avons eu 4 séances de négociation. Plusieurs points sont litigieux, mais les négociations se poursuivent pour l'instant. Nous avons également consulté plusieurs fois les réalisateurs en comité élargi pour faire le point sur nos avancées.

Captation de spectacles destinés aux plateformes numériques

La diffusion de spectacles sur les plateformes numériques devenant de plus en plus fréquente en raison de la fermeture des salles et l'annulation de festival suite à la pandémie, nous prévoyons établir des conditions minimales d'embauche pour les réalisateurs.trices qui réalisent ces captations. Nous avons sondé nos membres quant aux conditions applicables dans le milieu. Le 5 février 2021, nous avons fait parvenir une lettre à l'ADISQ, aux Théâtres Associés inc. et à l'Opéra de Montréal afin de leur faire part de notre intention d'entamer des discussions avec eux.

L'ADISQ nous a manifesté son intérêt à négocier avec nous en vue de conclure une entente collective. Nous devrions former un comité de négociation sous peu et entamer les discussions.

Les TAI nous ont indiqué être devenus membres permissionnaires de l'AQPM afin d'appliquer les ententes applicables au secteur numérique. Comme nous n'avons pas encore d'entente pour ce secteur, nous voyons avec les TAI la possibilité de négocier une entente avec eux. Les membres devaient être consultés à cet effet.

Pour l'instant, nous n'avons eu aucun retour de la part de l'Opéra de Montréal.

Entente collective télévision

La nouvelle entente collective pour la télévision a été signée le 16 février 2020 et nous avons donné une formation en ligne le 15 juillet 2020 à destination des membres et des agents.

Courts métrages

Un sondage a été envoyé aux membres pour débiter la collecte des données pour faire un état des lieux des conditions d'engagement des réalisateurs.trices dans le domaine des courts-métrages.

Avec ces données, nous allons pouvoir déterminer s'il est pertinent pour l'ARRQ d'essayer d'établir un guide de « bonnes pratiques » dans le milieu ou si nous devons envisager la conclusion d'une entente collective.

Nous collectons également les données sur les courts métrages réalisés au Québec et nous constatons que, la plupart du temps, les producteurs.trices ne sont pas membres d'associations de production, ce qui complique la conclusion d'une entente collective.

Publicité

Nous envisageons la négociation d'une entente couvrant le secteur de la publicité à moyen terme.

Nous préparons un sondage afin de collecter des données pour faire un état des lieux des conditions d'engagement des réalisateurs.trices dans le secteur de la publicité.

Un film de

La SARTEC a envoyé plusieurs griefs aux producteurs.trices et à l'AQPM concernant la mention des réalisateurs.trices au générique dans le secteur du long métrage. L'équipe des relations de travail participe avec la direction générale au suivi de ce dossier et veille, notamment, à ce que les droits des réalisateurs.trices ne soient pas bafoués. Nous avons assisté à la séance d'arbitrage du 10 février dernier et le grief a été réglé entre l'AQPM et la SARTEC le jour de l'audition.

Modification de la Loi sur le statut professionnel et condition d'engagements des artistes de la scène, du disque et du cinéma (LRQ, c. S-32.1

L'équipe des relations de travail a fait des recherches et compilé des données pour la direction de l'ARRQ nécessaire à la production du mémoire de l'ARRQ en lien avec la modification de la Loi S-32.1. Nous avons également participé à la rédaction du mémoire qui a été déposé le 1^{er} février 2021.

Harcèlement

La nouvelle entente collective pour la télévision, et l'entente collective LM contiennent toutes deux des politiques pour lutter contre le harcèlement dans le milieu. Nous travaillons avec la direction générale pour la mise en place de différents formulaires pour les plaintes de harcèlement. Nous avons également donné des conseils à des réalisateurs.trices qui nous ont approchés, car ils avaient fait l'objet de harcèlement de la part de leur producteur.trice. Selon les situations, nous pouvons intervenir en vertu de l'entente collective si la production est en cours ou nous référons les réalisateurs.trices à l'Aparté, tout en apportant un soutien juridique lorsqu'ils en ont besoin.

Rencontre avec les nouveaux membres

L'équipe des relations de travail continue de participer aux rencontres qui permettent de présenter l'ARRQ aux nouveaux membres. C'est important que nous soyons présents, car nous pouvons expliquer notre rôle, les services de l'association et indiquer aux réalisateurs.trices de ne pas hésiter à nous contacter pour des questions sur leurs contrats, qu'ils soient ou non soumis à nos ententes collectives.

COVID

1) Adresse courriel covid19@arrq.quebec

Dès le début du confinement, nous avons décidé de créer une adresse courriel dédiée aux réclamations des réalisateurs.trices pour les suspensions ou résiliations des contrats.

2) Suivi des productions suspendues et leur reprise

Par la suite, nous avons fait un suivi rapproché auprès des producteurs.trices pour connaître le statut des différentes productions et avons essayé de communiquer avec les réalisateurs.trices

dont les productions étaient suspendues. Depuis la reprise des tournages, nous communiquons avec les producteurs.trices pour connaître le statut des productions et les dates de reprise.

3) Suspension des délais avec l'AQPM

Étant donné la pandémie et la fermeture des activités dans la province en mars, les délais pour la procédure de grief et d'arbitrage ont été suspendus de façon générale entre l'AQPM et l'ARRQ du 20 mars 2020 au 3 avril 2020 afin de laisser plus de temps aux producteurs pour s'organiser et nous envoyer les différents documents à temps.

4) Création de la FAQ

L'équipe de l'ARRQ a décidé de créer une foire aux questions sur le site REALS.quebec pour répondre aux différentes questions en rapport avec la pandémie de COVID 19. L'équipe des relations de travail a participé activement à la rédaction des questions/réponses afin que les réalisateurs.trices soient le mieux informés.ées possible de leurs droits et des obligations des producteurs.trices.

5) Suivi des productions « essentielles » et conseil aux membres

Certaines productions considérées comme « essentielles » ont pu continuer à tourner alors que les tournages étaient à l'arrêt au printemps 2020. Sans faire de visite de plateaux afin de respecter les directives de la santé publique et d'éviter les contacts, nous étions en lien avec les réalisateurs.trices qui travaillaient pour vérifier avec eux.elles que les mesures de la santé publique étaient bien respectées et qu'ils.elles ne se sentaient pas en danger sur les plateaux.

6) Intersyndicale et consultation des RÉALS (guide pour la reprise des tournages)

Avant la reprise des tournages, la CNESST et le ministère ont consulté les différentes associations syndicales afin de voir quelles mesures pourraient être appropriées lors de la reprise.

L'équipe des relations de travail a participé à plusieurs discussions avec les syndicats du milieu et à l'élaboration d'un guide à soumettre à la CNESST.

Nous avons également organisé deux rencontres virtuelles avec les réalisateurs.trices des différents secteurs pour leur soumettre nos propositions de mesures et avoir leurs avis.

7) Questions des réalisateurs sur les différentes mesures COVID

L'équipe des relations de travail a participé à la rencontre le 16 juillet 2020 avec le Dr Marie-France Raynault qui intervenait pour répondre aux différentes questions des réalisateurs.trices quant aux mesures COVID.

Nous avons également participé au « rendez-vous virtuel pour les RÉALS » début juillet 2020. Trois réalisateurs de différents secteurs qui avaient repris les tournages venaient discuter de leur expérience et leur préoccupation sur les tournages en temps de pandémie.

8) Visites des plateaux de tournage

La nouvelle entente collective télévision nous permet désormais de faire des visites de plateaux. Dès la reprise des tournages, l'équipe des relations de travail est allée visiter les plateaux de tournage (environ 2 par semaine) pour s'assurer que les mesures sanitaires prévues dans le guide CNESST étaient respectées et que les producteurs.trices prenaient la santé des équipes au sérieux. Nous avons été globalement satisfaits de l'accueil des producteurs.trices, des réalisateurs.trices et des mesures mises en place.

Nous avons continué nos visites à l'automne 2020, mais à raison d'une visite par semaine.

Participation aux communications de l'ARRQ

Régulièrement, l'équipe des relations de travail rédige un communiqué pour l'infolettre de l'ARRQ. Le but est d'informer les réalisateurs.trices de leurs droits et/ou obligations prévues dans les ententes collectives ou dans la loi. Nous avons beaucoup communiqué sur les mesures à respecter à cause de la COVID (guide CNESST, couvre-feu, attestation, etc).

Griefs

Nous avons déposé un grief en ce qui concerne l'application d'une clause de la nouvelle entente collective TV. Les producteurs.trices doivent indiquer les dates prévues de tournage dans les contrats, mais au moment de la vérification, nous nous sommes rendu compte que cette clause était, pour la plupart du temps, mise de côté. Comme l'ARRQ peut maintenant faire des visites de plateaux, il est crucial pour nous d'avoir accès aux dates de tournage. Le grief est toujours en cours, mais en voie d'être résolu.

Le grief pour les remises sur les précontrats en long métrage a été résolu au moment de la conclusion de l'entente TV en février 2020. L'AQPM et l'ARRQ se sont mis d'accord sur le fait que les producteurs doivent effectivement faire parvenir à l'ARRQ les remises sur les avances pour les précontrats conclus subséquemment à cette entente.

RAPPORT DES COMMUNICATIONS

RÉSEAUX SOCIAUX

Les statistiques pour les réseaux sociaux sont pour la période de septembre 2020 à mars 2021

Facebook

5492 mentions "j'aime", soit une augmentation de 5% depuis l'année dernière, et 6177 personnes sont abonnées à la page. Nous publions deux à trois fois par jour. Nous avons 251 membres, soit une augmentation de 24% sur le groupe Facebook privé des RÉALS de l'ARRQ.

Twitter

Plus de 1341 personnes sont abonnées au Twitter de l'ARRQ (une augmentation de 5% depuis 2020) et nous "retweetons" de l'information plusieurs fois par jour.

Linkedin

Nous sommes maintenant reliés à plus de 2000 personnes de l'industrie sur LinkedIn (une augmentation de 5% depuis 2020) et publions plusieurs fois par semaine. Nous avons 135 membres sur le groupe LinkedIn privé des RÉALS de l'ARRQ (une augmentation de 38%).

Instagram

Sur le compte Instagram, nous avons 1186 abonnés, soit une augmentation de 13% depuis l'année dernière. Nous publions quelques fois par mois.

SITE WEB

Les statistiques pour le site web sont pour la période de mars 2020 à mars 2021. Les 5 pages les plus consultées cette dernière année sur le site REALS.quebec :

1. Outil de recherche vers les profils des réalisateurs et réalisatrices
2. Lien vers les ententes collectives
3. Outil de calculateur des tarifs
4. Onglet "Actualités"
5. Onglet "Nous joindre"

Quelques statistiques :

202 718 pages vues, soit une augmentation de 16,85% à la période précédente;

156 004 vues uniques, soit une augmentation de 19,14% à la période précédente;

1,09 minute temps en moyenne passé sur la page, soit une augmentation de 16,06% comparé à la période précédente.

PARTENARIATS

L'ARRQ, fière partenaire de :

- L'Académie canadienne du cinéma et de la télévision (Prix Gémeaux)
- Québec Cinéma (Prix Iris et Rendez-vous Québec Cinéma)
- Rencontres internationales du documentaire de Montréal et Prix Magnus-Isaacsson
- Festival Regard
- Gala Kino
- Festival du cinéma de la ville de Québec
- Gala Prends ça court
- Réalisatrices équitables
- Festival international de films Fantasia
- Festival Court d'un soir
- Festival Vues dans la tête de...

Nous avons renouvelé nos partenariats avec des festivals qui font rayonner les membres à Montréal, Québec et en région. De plus, nous continuons de soutenir les activités, rencontres, ateliers professionnels et les remises de prix en cinéma et en télévision.

BOURSES DE DÉMARRAGE

Le 16 décembre 2020, l'Association des réalisateurs et réalisatrices du Québec a annoncé qu'elle soutiendra cinq projets dans le cadre de son programme "Bourses de démarrage de l'ARRQ". Les bourses d'un maximum de 1000\$ ont pour objectif de permettre à un/e membre professionnel/le de l'ARRQ de préparer ou bonifier un projet de réalisation dans le but éventuel de le présenter à un/e producteur/trice.

Avec ce programme, l'ARRQ souhaite encourager des réalisateurs/trice qui ont besoin d'une aide financière ponctuelle pour, de façon générale, faire évoluer leur carrière ou un projet particulier, soit en explorant un sujet, un langage, un genre, ou, plus directement, en préparant la présentation d'un projet de réalisation à un/e producteur/trice. Habituellement, les inscriptions pour les bourses de démarrage se déroulent durant le mois de juin, mais dû à la pandémie, elles ont été reportées en décembre.

Plusieurs projets de qualité ont été reçus et cinq ont été retenus :

- *Éso-pop*, un projet de long métrage documentaire de la réalisatrice Aude Leroux-Lévesque
- *Un ange au paradis*, un projet de long métrage documentaire engagé de la réalisatrice Emilie Porry
- *JE VIS ICI -- En région éloignée et insulaire*, un projet de série documentaire télévisuelle s'adressant à un jeune public et aux familles réalisé par Marie-France Laval.
- *Marco Arseno : de l'ombre à la lumière*, un projet de long métrage documentaire du réalisateur Nicolas-Alexandre Tremblay.
- *Le chant du Sasquatch*, un projet de comédie musicale fantastique du réalisateur Rémi Fréchette

ACTIVITÉS ET FORMATIONS EN PARTENARIATS AVEC L'ARRQ

5 mars 2020 de 18h à 21h30

L'atelier "Présentation comparative des logiciels de montage image" organisé par Bruno Carrière en partenariat avec l'ARRQ au bureau de l'Association

12 au 14 mars 2020

Trois "Petits Déjeuners Pro" organisés par le Festival international du court métrage au Saguenay (REGARD), en partenariat avec l'ARRQ à Chicoutimi

28 avril 2020 de 19h à 21h

Discussion avec Jean-Marc Vallée, un rendez-vous amical organisé par l'ARRQ sur la plateforme ZOOM

13 mai 2020 de 14h à 16h

Discussion concernant "les mesures sanitaires sur les plateaux de tournage du secteur non-dramatique, documentaire et de l'animation " organisée par l'ARRQ sur la plateforme ZOOM

20 mai 2020 de 14h à 16h

Discussion concernant "les mesures sanitaires sur les plateaux de tournage du secteur dramatique" organisé par l'ARRQ sur la plateforme ZOOM

7 juillet 2020 de 10h à 12h

Rendez-vous virtuel "Tournages et mesures sanitaires" organisé par l'ARRQ sur la plateforme ZOOM

15 juillet 2020 de 14h à 16h

Formation sur l'application de la nouvelle entente télévision organisée par l'ARRQ sur la plateforme Zoom

16 juillet 2020 de 13h30 à 14h30

Discussion avec Dre Marie-France Raynault sur les "nouvelles normes sanitaires pour le secteur de l'audiovisuel" organisé par l'ARRQ sur la plateforme ZOOM

16 au 19 septembre 2020

L'activité eCAMPUS organisée en ligne par le Festival de cinéma de la ville de Québec en partenariat avec l'ARRQ

25 septembre 2020 de 15h à 16h30

L'évènement en ligne "Les Rendez-vous Pros" organisé par le Festival Courts d'un soir en partenariat avec l'ARRQ

15 octobre 2020 de 11h à 12h

Discussion sur les trois programmes de Téléfilm Canada organisée par l'ARRQ sur la plateforme ZOOM

8 décembre 2020 de 17h à 19h

Lancement du rapport de recherche "Le métier de documentariste : une pratique de création menacée? Analyse des conditions de pratique de la profession de documentariste au Québec" organisée par l'ARRQ sur la plateforme ZOOM

5 février 2021 de 9h à 14h

"Maillage documentaire", une activité en ligne organisée par le Festival Vues dans la tête de en partenariat avec l'ARRQ

COMMUNICATION / INFOLETTRE

Les statistiques pour les communications/infolettres couvrent la période de mars 2020 à mars 2021. Nous avons envoyé 94 communications aux membres et rédigé 10 mots de l'ARRQ.

RENCONTRE DES MEMBRES, DES NOUVEAUX MEMBRES ET DES FINISSANTS

Les statistiques pour les rencontres sont pour la période de mars 2020 à mars 2021. Nous avons organisé 8 rencontres afin de présenter l'association aux membres, nouveaux membres et aux finissants en réalisation de L'INIS et de l'UQAM.

COMMUNIQUÉS ET MÉMOIRES

Lettre conjointe (AIEST 514 et 667, AQTIS, ARRQ, DGC, GMMQ, SARTEC, SPACQ, UDA) -- Neuf associations demandent au premier ministre Legault l'arrêt des tournages

17 mars 2020

Communiqué -- Fonds d'urgence de \$500 millions du gouvernement fédéral pour soutenir la culture

21 avril 2020

Communiqué -- L'ARRQ applaudit le Plan de relance économique du milieu culturel dont \$91,5 millions pour soutenir la production cinématographique et télévisuelle

2 juin 2020

Communiqué conjoint (ARRQ, AQTIS, SARTEC) -- Retrait des ondes d'oeuvres -Réactions

16 juillet 2020

Communiqué conjoint (ARRQ et SARTEC) -- Auteurs et réalisateurs applaudissent le retour de la production « La faille »

22 juillet 2020

Communiqué conjoint (ARRQ et SARTEC) - Auteurs et réalisateurs demandent à Bell de maintenir le Fonds Harold Greenberg

31 août 2020

Avis de consultation CRTC 2019 - 379 - 3 -- Renouvellement des licences de Radio-Canada

17 septembre 2020

Communiqué conjoint (ACTRA, AQPM, ARRQ, ACPM/CMPPA, GCR, SARTEC, WGC)

-- Les organisations du cinéma et de la télévision demandent que le discours du trône honore les promesses du gouvernement. La refonte historique des systèmes de radiodiffusion et télécommunications ne peut échouer à cause de la pandémie.

21 septembre 2020

Communiqué -- L'ARRQ se réjouit de l'engagement renouvelé du gouvernement à faire contribuer les géants du web

24 septembre 2020

Communiqué -- L'ARRQ remercie le ministre Guilbeault et le ministère du Patrimoine canadien pour son initiative visant à couvrir l'absence d'assurances contre le coronavirus sur les productions audiovisuelles

25 septembre 2020

Communiqué -- L'ARRQ annonce la réélection de Gabriel Pelletier à titre de président, accueille deux nouveaux administrateurs à son conseil d'administration, et honore trois membres émérites ainsi qu'un membre honoraire à titre posthume.

25 septembre 2020

Avis de consultation CRTC 2020 - 336 - phase 1 -- Réponse Première phase

14 octobre 2020

Avis de consultation de radiodiffusion CRTC 2020 - 336 - phase 2 -- Réponse Deuxième phase

29 octobre 2020

Communiqué -- L'ARRQ dit NON aux demandes d'assouplissements de l'Association canadienne des radiodiffuseurs
2 novembre 2020

Communiqué -- L'ARRQ se réjouit du dépôt par le ministre Steven Guilbeault du projet de loi visant à amender la loi sur la radiodiffusion
4 novembre 2020

Communiqué -- 5 bourses de démarrage remises par l'ARRQ
16 décembre 2020

Communiqué -- Mention au générique "Un film de"
11 janvier 2021

Mémoire -- Loi sur le statut professionnel et les conditions d'engagement des artistes de la scène, du disque et du cinéma (S-32.1) Une révision en profondeur s'impose pour mieux soutenir les artistes du Québec
1er février 2021

Communiqué -- Consultation publique sur la révision des lois sur le statut de l'artiste (LSA) / Renforcer la Loi pour que tous les artistes aient accès à des conditions décentes
1er février 2021

Communiqué -- Mention au générique "Un film de" ... la suite du dossier
5 février 2021

Communiqué -- Mafia inc. Un film de Podz
19 février 2021

Communiqué -- OUI à la réglementation des entreprises en ligne tout en protégeant la production francophone
22 février 2021

ACTIONS / SERVICES POUR LES MEMBRES FACE À LA COVID-19

Le 17 mars 2020, nous avons rédigé une lettre conjointe avec AIEST 514, AIEST 667, AQTIS, DGC, GMMQ, SARTEC, SPACQ et UDA au premier ministre François Legault pour demander l'arrêt des tournages.

Dès le début de la pandémie, nous avons créé sur le site de l'ARRQ un bandeau "Gestion de crise" comprenant 17 communiqués, 23 sites de mesures d'aide et 19 sites d'intérêt afin d'orienter et d'informer les membres durant cette période trouble. Nous avons aussi publié une foire aux questions que nous avons mises à jour où nous avons répertorié 22 questions des RÉALS liées à la pandémie.

Le 21 avril 2020, nous avons publié le communiqué "Fonds d'urgence de \$500 millions du gouvernement fédéral pour soutenir la culture". L'ARRQ annonce qu'elle approuve cette nouvelle mesure d'aide du gouvernement fédéral qui semble à l'écoute des préoccupations des artistes, des entreprises et des OBNL du secteur afin que tous puissent avoir les moyens de traverser cette crise.

Le 28 avril 2020 de 19h à 21h sur la plateforme Zoom, ce fut un rendez-vous amical ayant pour objectif de se rassembler, d'échanger et de partager. Initié par Jean-Marc Vallée, il a discuté avec ses collègues RÉALS de son confinement, de son approche passée et présente, de ses collaborateurs, de ses projets futurs, de ses deux films coup de coeur en 2019 et a répondu aux questions.

Le 29 avril 2020, l'équipe des relations de travail a fait parvenir un sondage dans l'objectif de connaître les activités actuelles et futures de nos membres en cette période exceptionnelle alors que presque tous les plateaux étaient arrêtés. 196 RÉALS ont répondu au sondage qui traite de leurs activités pendant le confinement et sur la reprise! Cela nous a permis d'en apprendre davantage sur les activités actuelles et futures des membres. Leurs réalités et préoccupations ont alimenté nos demandes aux différents paliers de gouvernement.

Le 13 mai et le 20 mai 2020, le département des relations de travail a organisé des discussions concernant les mesures sanitaires sur les plateaux de tournage des secteurs dramatique, non-dramatique, documentaire et de l'animation sur la plateforme Zoom. Nous avons consulté les RÉALS de tous les secteurs sur les mesures sanitaires et les solutions pour la reprise des plateaux.

Le 2 juin 2020, nous avons publié le communiqué "L'ARRQ applaudit le Plan de relance économique du milieu culturel dont \$91,5 millions pour soutenir la production cinématographique et télévisuelle". L'ARRQ remercie le gouvernement provincial pour le soutien financier à la production cinématographique et télévisuelle, permettant ainsi la réalisation de productions québécoises de qualité malgré les défis de la pandémie.

Le 7 juillet 2020 de 10h à 12h, nous avons organisé un "Rendez-vous virtuel pour les RÉALS - tournages et mesures sanitaires" sur la plateforme ZOOM afin de discuter de l'expérience de tournage avec des RÉALS de différents secteurs, qui ont dû tourner en respectant les nouvelles mesures sanitaires. Ce fut aussi un moment pour discuter et partager entre membres la réalité et les préoccupations en ces temps de Covid-19.

Le 16 juillet 2020 de 13h30 à 15h, nous avons organisé une rencontre avec la Dre Marie-France Raynault, chef du Département de médecine préventive et santé publique du CHUM et mandataire de la Direction générale de Santé publique sur la plateforme Zoom. Elle a discuté avec les membres des nouvelles normes sanitaires établies pour notre secteur et a répondu aux questions.

Le 25 septembre 2020, nous avons publié le communiqué "L'ARRQ remercie le ministre Guilbeault et le ministère du Patrimoine canadien pour son initiative visant à couvrir l'absence d'assurances contre le coronavirus sur les productions audiovisuelles". Nous avons salué l'initiative du ministère du Patrimoine canadien qui est venu au secours de nombreux emplois, notamment les RÉALS anxieux de tourner leurs oeuvres.

Le 7 décembre 2020, la FNCC, la CSN et l'ARRQ annoncent qu'il y a des paniers alimentaires qui seront distribués quelques jours avant Noël pour les membres étant dans une situation financière précaire.

Afin de mieux documenter les répercussions de la pandémie sur les artistes, la FNCC, conjointement avec l'APASQ, l'ARRQ, TRACE et l'UNEQ, a élaboré un sondage sur la santé psychologique et la pandémie le 15 décembre dernier. L'objectif était de mieux cibler des pistes d'interventions des représentants syndicaux auprès des gouvernements.

CONCLUSION

Durant cette période où tout a basculé, il nous apparaissait primordial de garder le service aux membres et de répondre aux besoins qui se dessinaient au fur et à mesure. Malgré l'éloignement physique, nous avons maintenu le contact avec nos membres. Un arsenal de nouveaux outils pour communiquer l'information s'est déployé rapidement. Nous aurons réussi à être présents en respectant la distanciation physique et cela nous aura permis de faire des consultations sur des enjeux comme les mesures sanitaires, des rencontres de nouveaux membres, de membres expérimentés et d'étudiants. Nous avons mis en ligne des formations ou encore des événements comme une discussion avec Jean-Marc Vallée ou le lancement du 2^e volet de l'étude sur le métier de documentariste. S'il faut retenir un aspect positif de cette pandémie, c'est le fait que nous avons pu avoir accès à nos membres, peu importe le moment ou le lieu où ils se trouvent.

Ce tour d'horizon des activités menées par notre association pendant cette période tumultueuse et hors de l'ordinaire ne me rend pas peu fière de ce que nous avons réussi à accomplir dans un temps record et avec une si petite équipe! Je tiens sincèrement à remercier chacune de ces personnes qui composent notre équipe, elles ont donné le meilleur d'elles-mêmes. J'aimerais également souligner la disponibilité et l'engagement de notre conseil d'administration et de notre président Gabriel Pelletier pour leur soutien tout au long de cette année.

Nous pouvons commencer à y croire, les beaux jours sont devant nous. Je nous souhaite de continuer à travailler et à bâtir une association toujours plus forte et présente pour l'ensemble de tous ses membres afin que leurs œuvres continuent de rayonner.

-- Mylène Cyr, directrice générale

REVUE DE PRESSE

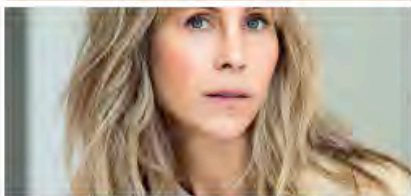
Portraits croisés...

Cette discussion sera précédée par la projection de quatre projets créés au cours des 15 dernières années par les étudiants de L'ini et L'INSAS :

- **Brooms Up** de Roxanne Gaucherand (2015),
- **Dimanche, nous verrons...** de Sophie B Jacques (2013),
- **Le vaisseau d'or** de Siham Hinawi (2017) et
- **Le son du silence** de Maxim Rheault (2015).

Les quatre réalisateurs de ces courts-métrages se joindront d'ailleurs à Jean Hamel pour la discussion.

Ce lundi 2 mars à 17h à la Buvette Super Écran de la Cinémathèque.



Leçon de cinéma

Louise Archambault : cinéaste

Gabrielle lui aura valu en 2013 une reconnaissance internationale. En 2019, entre la réalisation de deux longs métrages, **Il pleuvait des oiseaux** et **Merci pour tout**, et la dernière saison de la série à succès **Trop**, la cinéaste a laissé sa marque. Louise Archambault nous offrira une leçon de cinéma généreuse, pleine de sensibilité et d'humour. Animé par **Claudia Hébert**. Présenté par l'ARRQ.



Les Films du 3 Mars

15 ans de distribution indépendante

En 2005, des cinéastes et des producteurs fondaient un organisme de distribution de films d'auteur pour promouvoir et faire rayonner des œuvres indépendantes. Quinze ans plus tard, F3M a toujours l'œil vif et vous invite à célébrer son parcours lors d'une fête jubilatoire rythmée par des performances scéniques et un DJ set de Tupi Collective.

#RVQC2020 À votre agenda ce lundi 2 mars

CINEPLEX ODEON QUARTIER LATIN

SALLE 10

18h00 | **MONT FOSTER**

Soirée Tapis Bleu | Louis Godbout | 98 min

20h30 | **LES ROUTES EN FÉVRIER**

Fiction Long métrage | Katherine Jerkovic | 84 min | Langue : espagnole
| Sous-titres : français

SALLE 11

18h30 | **APACHO, UNE CARESSE POUR L'ÂME**

Fiction Long métrage | Marquise Lepage | 91 min | Langue : française, espagnole
| Sous-titres : français

21h00 | **MON AMI WALID**

Fiction Long métrage | Adib Alkhalidey | 76 min

SALLE 12

18h15 | **LES BARBARES DE LA MALBAIE**

Fiction Long métrage | Vincent Biron | 116 min

20h45 | **LES FLEURS OUBLIÉES**

Fiction Long métrage | André Forcier | 102 min

CINÉMATHÈQUE QUÉBÉCOISE

BUVETTE SUPER ÉCRAN

17h00 | **PORTRAITS CROISÉS : AMITIÉ ET ÉCHANGES ENTRE LE QUÉBEC ET LA WALLONIE-BRUXELLES**

20h00 | **LES FILMS DU 3 MARS : 15 ANS DE DISTRIBUTION INDÉPENDANTE**

22h00 | **DJ TUPI COLLECTIVE**

SALLE RAOUL-BARRÉ

12h00 | **ART NUMÉRIQUE** | Exposition | Programme | 9 films | 143 min

SALLE FERNAND-SEGUIN

17h00 | **NIN E TEPUEIAN - MON CRI** | Documentaires | 2 films | 93 min

19h00 | Programme - **FESTIVAL 48 IMAGES SECONDE** | 6 courts | 81 min

21h00 | Programme - **LE BEAU VOYAGE** | 6 courts métrages | 71 min

SALLE HYDRO-QUÉBEC

17h15 | Programme - **DERRIÈRE LA PORTE** | 5 courts métrages | 68 min

19h30 | Leçon de cinéma | **LOUISE ARCHAMBAULT : CINÉASTE**

21h30 | Programme - **CHÂTIMENT** | 6 courts métrages | 83 min

INDUSTRIE

COVID-19 : L'ARRQ fait appel à la solidarité de ses membres

Plateau Photo: Dimitri Houtteman, sous licence CC

La direction de l'Association des réalisateurs et réalisatrice du Québec (ARRQ) a avisé ses membres le 13 mars en fin de journée des précautions à prendre et de la marche à suivre au sujet des productions et tournages prévus dans les prochaines semaines. L'ARRQ veillera à ce que les droits de ses membres quant à leurs conditions de travail soient respectés malgré les circonstances.

Chers/chères RÉALS,

Hier, le gouvernement du Québec a invité toute la population québécoise à prendre des mesures préventives afin de freiner la propagation du virus COVID-19. Notamment, il a requis d'annuler les événements intérieurs de plus de 250 personnes. Le premier ministre Legault a également demandé à toutes les personnes revenant de l'étranger ou qui soupçonnent d'avoir des symptômes de rester à la maison.

Pour plus d'informations sur la situation du COVID-19 et des précautions à prendre.

L'ARRQ vous recommande de vous renseigner auprès du producteur, à savoir si la production sur laquelle vous travaillez actuellement ou très prochainement est maintenue. Si votre production est suspendue ou reportée, suivez les consignes des producteurs. Nous vous référons à un communiqué récemment émis par l'AQPM.

Sachez toutefois que malgré les circonstances, vous avez des droits quant à vos conditions de travail et que l'ARRQ veillera à ce qu'ils soient respectés. Nous vous invitons à prendre connaissance des principales dispositions des ententes collectives applicables en cas de report ou de suspension de production que vous trouverez en annexe des présentes.

Dans le cas des productions annulées en raison du COVID-19, nous avons eu confirmation aujourd'hui que le ministère de la Culture et des Communications s'engage à honorer les contrats.

Si vous bénéficiez d'une couverture d'assurance collective complète, sachez que pour l'instant, ce sont les conditions au contrat qui s'appliquent. Donc, un délai de carence de 14 jours est prévu avant d'être admissible à l'assurance salaire de courte durée. Voici la position d'Industrielle Alliance au moment de la diffusion du présent communiqué. Cependant, la position des assureurs évolue rapidement et nous vous tiendrons au courant de toute nouvelle information à ce sujet.

Pour toute information quant aux garanties applicables en assurance salaire de courte durée, assurance voyage ou annulation voyage nous vous invitons à consulter le site internet dans la section membre «Assurance collective» ou encore à communiquer avec Josée Nolet: josee.nolet@trinomeconseils.com 1-877-688-5552 poste 35.

Le premier ministre du Québec a aussi mentionné que son gouvernement annoncerait dans les jours qui viennent des mesures financières pour dédommager les personnes qui travaillent dans le secteur privé et pour aider toutes les entreprises qui ont des problèmes de liquidités dus aux impacts du coronavirus. Dès que ces mesures seront rendues publiques, nous pourrions alors vous donner plus de détails concernant le secteur culturel.

Tout en étant consciente des conséquences pour ses membres, l'ARRQ, comme employeur, a également des responsabilités à l'égard de son personnel. Pour des raisons de sécurité, nous allons réduire notre effectif présent au bureau et travailler à distance. Nous vous demandons de privilégier les communications par courriel ou téléphone avec l'équipe.

Nous faisons appel à votre solidarité dans cette situation hors du commun.

Mylène Cyr
Directrice générale
mylenearrq.quebec / 514 842-7373 poste 228

Dispositions des ententes collectives

Vos droits en cas de suspension (durée indéterminée ou n'excédant pas 6 mois) d'une production télévisuelle pour les contrats signés avant le 16 février 2020:

Le producteur et le réalisateur conviennent des modalités de la suspension de gré à gré et aucune indemnité ne peut être exigée par le réalisateur.

S'il est nécessaire d'annuler la production d'une émission, de la suspendre pour une durée indéterminée ou pour une durée de plus de 6 mois, et que ce n'est pas à cause d'une force majeure, le producteur doit verser au réalisateur une indemnité équivalente au tiers du reliquat entre le cachet total prévu au contrat de réalisation et le cachet que le réalisateur a déjà reçu à la date de l'annulation ou de la suspension de la production.

Dans tous les cas de suspension de la production, le réalisateur est libéré de toute obligation quant à sa disponibilité.

Pour fins de rappel, voici vos droits en cas de report (de 1 à 3 mois) ou de suspension (plus de 3 mois) d'une production télévisuelle pour les contrats signés après le 16 février 2020:

- Report: le contrat demeure en vigueur, mais le réalisateur est libéré de toute obligation d'exclusivité.
- Suspension: Le réalisateur peut:

Si la suspension est attribuable à une force majeure:

- Résilier son contrat (dans ce cas, résiliation unilatérale du réalisateur);
- Obtenir la suspension du contrat.

Si la suspension n'est pas attribuable à une force majeure:

- Résilier son contrat (dans ce cas, résiliation unilatérale du réalisateur) et obtenir une indemnité de 10% du cachet de réalisation;
- Obtenir la suspension de son contrat

Vos droits en cas de report (de 1 à 3 mois) ou de suspension (+3 mois) d'une production cinématographique:

- Report: le contrat demeure en vigueur, mais le réalisateur est libéré de toute obligation d'exclusivité. Sauf si le report est attribuable au réalisateur ou à une force majeure, le réalisateur a droit à une indemnité d'une valeur équivalente à 2% du cachet de réalisation pour chaque mois complet durant lequel le report se poursuit.

Suspension:

Si la suspension est attribuable à une force majeure:

- Résilier son contrat (dans ce cas, résiliation unilatérale du réalisateur);
- Obtenir la suspension du contrat. Droit de premier refus au moment de la reprise de la production;
- Si la suspension n'est pas attribuable à une force majeure:
- Résilier son contrat (dans ce cas, résiliation unilatérale du réalisateur) et obtenir une indemnité de 10% du cachet de réalisation;
- Obtenir la suspension de son contrat. Droit de premier refus au moment de la reprise de la production.

[Qui fait Quoi]

INDUSTRIE

Malgré la crise sanitaire, l'AQPM se met en mode solutions

Hélène Messier Photo: Qui fait Quoi (MBT)

Faire le tour des associations et des syndicats alors que l'industrie de la production médiatique est à l'arrêt et en confinement ne s'avère pas évident. Pourtant, si on regarde dans le rétroviseur, on s'aperçoit que l'année 2019 a été occupée et que plusieurs dossiers sont encore sur la table. C'est le cas pour l'Association de la production médiatique (AQPM) alors que Hélène Messier, sa présidente-directrice générale se trouve — comme une bonne partie du Québec — en télétravail, a répondu aux questions de Qui fait Quoi.

L'année 2020 a débuté avec le dépôt du rapport du Groupe d'examen du cadre législatif en matière de radiodiffusion et de télécommunications, mieux connu sous le nom de comité Yale. Au moment du dévoilement du rapport, Hélène Messier avait réagi en reconnaissant que « les recommandations des membres du comité, si elles sont mises en oeuvre, transformeront de façon profonde l'écosystème audiovisuel canadien ». Par contre, l'[AQPM](#) a aussi émis quelques bémols.

« Les constats du rapport Yale étaient pertinents et en accord avec ceux que nous avons faits dans notre mémoire », note sa PDG. Mais certaines mesures soulèvent des questions. Le comité n'a pas recommandé que les plateformes de diffusion en ligne contribuent à un fonds centralisé. Or, nous croyons qu'il faut absolument maintenir ce type de fonds, administrés par des entités comme le Fonds des médias du Canada et Téléfilm Canada qui ont à coeur l'intérêt public, la diversité des contenus et certains enjeux comme la parité. » Si les plateformes n'ont qu'une obligation de dépenses en émissions canadiennes pour satisfaire leurs propres besoins, il faudrait ajouter des exigences relatives au contenu original de langue française et s'assurer que les plateformes offrent un contenu diversifié. L'AQPM souhaite plutôt que le CRTC combine les deux types d'obligations pour les

plateformes canadiennes et étrangères qui offrent du contenu en ligne.

L'association des producteurs regrette aussi que le rapport n'ait pas recommandé que les services de télécommunication, qui profitent de la circulation des contenus et en tirent le plus de bénéfices, contribuent au financement du contenu et non uniquement à la mise en place et à l'entretien des infrastructures de distribution. Le ministre de Patrimoine canadien, Steven Guilbeault, avait affiché son intention de déposer en juin prochain un projet modifiant les pouvoirs du CRTC et réglementant les nouveaux joueurs du numérique. « Je sais que le cabinet du ministre travaille là-dessus », confie Hélène Messier. On ne sait pas, toutefois, si la crise de la COVID-19 viendra bouleverser les plans de Steven Guilbeault.

L'année 2019 fut aussi marquée par des négociations, qui ont été difficiles, estime la patronne de l'AQPM, notamment avec l'AQTIS et l'Union des artistes. Les producteurs ont reçu des avis d'actions concertées comme le recours à la grève. Des gestes en ce sens ont été posés sur certains plateaux, rappelle-t-elle : « Ce fut une année très difficile qui a généré beaucoup de tension et d'insécurité chez les membres, mais heureusement, des ententes ont été conclues avec l'UDA, l'AQTIS et l'ARRQ laissant entrevoir une certaine paix industrielle pour les prochaines années ».

L'année 2020 devait voir venir une accalmie, voire une embellie avec le dépôt, le 10 mars dernier, du budget du gouvernement du Québec. « Nous avons reçu de très belles annonces du gouvernement Legault. Nous avons fait des représentations auprès des ministres de la Culture et des Finances, explique Hélène Messier. » Sur les 310 millions \$ consacrés à la culture, 41 millions destinés à la SODEC touchent le secteur de la production médiatique, dont 20 millions pour le cinéma, 15 millions pour la télévision et 6 millions pour l'animation.

« Tout cela permettait d'envisager un bel essor de notre secteur, souligne-t-elle. Et puis, quelques jours plus tard, la pandémie venait tout bousculer. J'espère que les sommes annoncées vont être confirmées et qu'elles permettront de relancer l'industrie. »

L'AQPM, comme tous les autres syndicats et associations, avait commencé à plancher sur la révision de la loi québécoise sur le statut de l'artiste, mais, le 30 mars, le ministère de la Culture et des Communications annonçait le report de cette révision. Quant aux autres révisions de lois du côté fédéral, il est actuellement difficile de dire ce qui va se passer dans les prochaines semaines.

« Il faudra certainement tirer des leçons de la crise. Nous possédons la créativité pour nous en sortir, mieux rebondir et s'assurer que la reprise profite au plus grand nombre possible. Nous allons certainement reprendre les discussions autour du rapport Yale. Nous prévoyons comme toujours une année occupée. Nous aurons, une fois de plus, l'occasion de démontrer comment nous sommes capables, comme association et comme industrie, de faire face aux défis et de les relever », conclut Hélène Messier.

[Sophie Bernard]

L'ARRQ en mode négociations et révisions de lois 🗞



[17-04-2020 07:19 - par Sophie Bernard] L'année 2020 de l'Association des réalisateurs et réalisatrices du Québec (ARRQ) a commencé par la nouvelle entente Télévision avec l'Association québécoise de la production médiatique (AQPM). Il aura fallu deux années de négociations pour qu'elle voie le jour. Essentiellement, elle reprend la structure adoptée par l'entente Long métrage. D'une durée de trois ans, elle prévoit une augmentation initiale des cachets de 2,5 % et 2 % aux anniversaires. Par contre, explique Gabriel Pelletier, président de l'ARRQ, à Qui fait Quoi, les négociations sont toujours en cours avec l'Office national du film (ONF).

« Les choses ne bougent pas vite avec l'ONF, reconnaît-il. C'est très lent. Il faut dire que la situation est difficile. Des réalisateurs ont créé NFB/ONF Création pour exprimer leur grogne. De son côté, l'employeur dit qu'il a besoin de davantage de financement du fédéral. » L'ARRQ a également amorcé les négociations d'une nouvelle entente pour le numérique, ce qu'on appelle encore nouveaux médias, même s'ils ne sont plus si nouveaux. On parle donc d'œuvres originellement et principalement destinées aux plateformes numériques. « Cela faisait longtemps qu'on veut cette entente, note Gabriel Pelletier. Jusqu'ici, nous avons des ententes de gré à gré à cause du manque de financement. »

Mais les choses devraient s'améliorer avec l'adoption de la nouvelle loi sur la radiodiffusion ; le projet de loi devrait être déposé d'ici le mois de juin. Cette loi devrait offrir de meilleures conditions en matière de financement des œuvres destinées aux plateformes numériques, qui pourront devenir des déclencheurs de financement. « On sait que le gouvernement veut faire participer les plateformes numériques, probablement avec une éventuelle enveloppe, ce qui améliorera sans doute les conditions de travail », ajoute le président de l'ARRQ.

L'année 2019 a été marquée par de plusieurs consultations, dont celle du Groupe d'examen du cadre législatif en matière de radiodiffusion et de télécommunications, mieux connu sous le nom de sa présidente Janet Yale. L'ARRQ a déposé un mémoire conjoint avec l'UDA, l'AQTIS et la SARTEC. « Nous sommes contents de la plupart des recommandations, note Gabriel Pelletier. Par contre, nous sommes moins convaincus par la recommandation visant à rediriger les redevances réglementaires vers des fonds de production indépendants certifiés et par le fait que le comité n'ait pas recommandé une contribution des fournisseurs de services Internet et des fournisseurs de services de télécommunication à la création de contenus canadiens. » L'ARRQ et ses partenaires préconisaient un fonds comme le Fonds des médias du Canada qui puisse équilibrer la production francophone et l'intérêt national, et non pas en suivant la loi du marché.

L'ARRQ, la SARTEC, la Société des Auteurs et Compositeurs Dramatiques (SACD), le Front des réalisateurs indépendants du Canada (FRIC) et la Guilde canadienne des réalisateurs (DGC) ont également déposé un mémoire commun auprès du Comité permanent de Patrimoine canadien sur le statut de l'artiste. La révision de la Loi sur le droit d'auteur occupe également l'ARRQ et son équipe. Et l'association veut aussi aller chercher de meilleures conditions de travail auprès des producteurs qui ne sont pas membres de l'AQPM. « Nous travaillons aussi sur la révision de la Loi sur le statut de l'artiste du Québec, poursuit Gabriel Pelletier. Nous avons également déposé un mémoire au gouvernement provincial, encore là, en collaboration avec nos partenaires. Ce sera un gros dossier cette année. »

Le membership se maintient toujours à l'ARRQ, qui compte entre 750 et 800 membres. Ce chiffre devrait augmenter lorsque les réalisateurs de l'ONF et du numérique rejoindront l'association.



Séries télévisuelles: un milieu en quête de réponses



Photo: 123RF

Le Québec est sur pause et les plateaux de tournage des séries télévisuelles aussi. Les artisans devant comme derrière la caméra font face à un important casse-tête pour établir les nouveaux standards sanitaires qui guideront leurs pratiques.

Les associations et syndicats du milieu évaluent les consignes sanitaires qui seront appliquées à la fin de la pandémie.

«On veut avoir une approche globale pour couvrir les normes d'hygiène qui pourront s'appliquer à tout le monde sur plateau», souligne Mylène Cyr, directrice générale de l'[Association des réalisateurs et réalisatrices du Québec](#) (ARRQ).



Lavabos sur le plateau, désinfection des lieux de tournage, toutes les options sont sur la table.

«On compte bien avoir une reprise progressive, mais en toute sécurité. On va certainement se doter d'outils pour pouvoir tourner sécuritairement dès que ce sera possible de le faire pour nos fictions», souligne Stéphanie Hénault, directrice générale de la [Société des auteurs de radio, télévision et cinéma](#) (SARTEC).

Les lieux de tournage forcent une proximité entre les membres de l'équipe. Selon les productions, on peut compter par dizaines le nombre de personnes sur un plateau.

«C'est souvent des endroits qui sont assez petits. On tourne souvent dans des logements, des appartements», dit Simon Dugas, responsable du programme de [cinéma](#) au [cégep de Saint-Laurent](#).

«Les réseaux de télévision vont s'adapter pour remplir leur grille en passant des émissions de variétés.» — Simon Dugas, responsable du programme de cinéma au cégep de Saint-Laurent.

Profession chamboulée

La reprise des activités causera d'importants maux de tête aux travailleurs de l'audiovisuel.

Les réalisateurs, qui ont tendance à œuvrer sur plusieurs plateaux, devront faire des choix. «Ce qu'on voudrait, c'est qu'ils puissent avoir le temps de garder leurs projets. C'est déjà des pertes de ne pas pouvoir travailler et on ne veut pas les doubler s'ils sont obligés de choisir», indique Mylène Cyr.

La scénariste Joanne Arseneau, qui planche sur la quatrième saison de *Faits divers*, voit difficilement comment les échéanciers pourraient être respectés.

«On devait commencer à tourner au début juin. Si on commence au mois d'août, est-ce que les émissions vont être prêtes [à temps]? Est-ce qu'ils vont engager trois monteurs au lieu d'un pour monter les épisodes plus vite», se questionne Mme Arseneau, qui est aussi vice-présidente de la SARTEC.

Les scénaristes comme les réalisateurs feront face à un défi stylistique si des mesures de distanciations physiques sont nécessaires.

«La série a une signature, une image. Tout d'un coup, tu ne peux pas te permettre de faire tout autrement. Ce n'est plus une suite à ce moment-là», dit Mylène Cyr.

Pour Joanne Arseneau, pas question de revoir le déroulement de certaines scènes. «Je n'accepterais pas de faire ça. Le projet existe déjà depuis trois ans. Je ne pense pas qu'on va mettre les policiers à se parler à deux mètres de distance. On ne va pas là», dit-elle.

Au Québec, le printemps et l'été sont considérés comme les périodes de tournage achalandées. Pour l'instant, [aucune annonce](#) n'a été faite quant à une possible reprise des séries télévisuelles.

CINÉMA

François Delisle réalise «CHSLD» dans l'émotion

François Delisle Photo: Qui fait Quoi (Justine Baillargeon)

Avec le court métrage documentaire « CHSLD », François Delisle n'avait pas vraiment de plan de départ. Lorsqu'il s'est aperçu, il y a un an, que Jacqueline Courtemanche, sa mère, était sur le point de franchir les dernières étapes de sa vie, le réalisateur a tenu à garder un souvenir d'elle. Équipé d'un Hasselblad, il a pris quelques clichés, une douzaine. Voyant que le résultat était intéressant, il a continué d'amener systématiquement son appareil photo lors de chaque visite. C'est à ce moment que le son a fait son entrée. Grâce à un microphone relié à son téléphone, il enregistrait tout.





« Pendant un bon bout de temps, formellement il n’y avait pas de film dans ma tête, avoue le cinéaste. Mais ça c’est étrangement placé vite. Je voyais, j’écoutais et je savais qu’il y avait des choses qui se passaient et qui dépassaient le cadre de l’intimité. C’était peut-être aussi une façon pour moi de passer à travers les derniers moments avec ma mère, de trouver une sorte d’ancrage dans mon réel de cinéaste plutôt que de rester impuissant devant la fin de sa vie », raconte le réalisateur en entrevue avec Qui fait Quoi.

Lui-même ayant été aidant naturel pendant plus de cinq ans dans un centre d’hébergement de soins de longue durée, il souhaitait témoigner de manière lumineuse de cet établissement souvent présenté sous un angle défavorable. « Moi, c’est tout le contraire qui s’est passé. J’avais aussi le goût de montrer qu’il y a beaucoup d’empathie, d’amour, de chaleur humaine et que de finir sa vie dans un CHSLD ce n’est pas nécessairement un enfer », souligne François Delisle.

Son choix de se tourner vers le Hasselblad, un appareil photo communément utilisé pour les séances photos avant l’arrivée du numérique et qui permet d’employer un négatif de 120 mm, est toutefois bien réfléchi. Après avoir tourné lui-même à de nombreuses reprises en pellicule, il estime que ce dispositif permet de ramener un peu les surprises disparues avec le numérique.

« Je voulais avoir quelque chose de plus organique, un souvenir où la couleur du réel était plus transcendée. Ce n’était pas une situation facile et l’image film créait un filtre qui faisait que je trouvais ça beau. Plus beau qu’une image crue, froide, prise avec un appareil numérique », se souvient-il.

Du côté de la conception sonore, le réalisateur s’est entouré de son fidèle collaborateur Simon Gervais. Habitué au contexte du cinéma de fiction, ils ont ici travaillé à partir du son direct capté. « Il l’a même un peu sali, il a ajouté quelques bruits, rapporte François Delisle. Il a aussi joué sur la dimension stéréo, mono et sur ambiance. J’avais beaucoup d’heures de son par rapport aux images fixes. J’ai en quelque sorte commencé à monter le son avant d’assembler les images. »

Il compare un peu le processus de « [CHSLD](#) » à son long métrage « [Le météore](#) », une oeuvre conçue dans des conditions minimalistes. Dans le cas de ce court métrage documentaire, la proximité à la fois avec le fond et la forme a permis un véritable équilibre. « Comme cinéaste et comme artiste, c’était l’aspect qui me remplissait le plus », indique-t-il.

Distribué par Fragments Distribution, produit par Films 53/12, « CHSLD » figurait cette année dans la sélection du Festival REGARD.

[Frédéric Bouchard]

Un printemps difficile pour les membres de l'UDA

🕒 28 avril 2020, 07h20 | 👤 Article rédigé par Sophie Bernard.

Depuis le 12 mars, l'Union des artistes s'est mise en mode information. Dès la première annonce du gouvernement Legault, l'association représentant 8 500 membres actifs a publié un premier communiqué. Lorsque Qui fait Quoi a rejoint Sophie Prigent, la présidente de l'UDA, chez elle en confinement, celle-ci est revenue sur les dossiers qui ont occupé son équipe au cours de l'année 2019 et a parlé, évidemment, de la gestion de la crise de la COVID-19, qui vient bouleverser l'horaire des artistes québécois.



Sophie Prigent. Photo: UDA

Avant le début de la pandémie, l'UDA avait approché les chercheurs (ils sont quelque 300 à travers le Québec) qui ne sont représentés par aucun syndicat. Dans une lettre aux membres, Sophie Prigent explique quels avantages cela représenterait d'inclure les chercheurs dans les rangs de l'association. « Il fallait d'abord voir si nos membres étaient intéressés, explique-t-elle. J'ai fait une vidéo dans laquelle je disais : voilà ce qui se passe, qu'est-ce que vous en pensez et faites-nous des suggestions. Les gens ont répondu à l'appel. Quand est arrivée la crise de la COVID, je trouvais dur et cruel d'annoncer qu'on venait de perdre 50 employés sur 75, j'ai donc fait une autre vidéo. » D'une durée de 15 minutes, cette vidéo est l'une des plus remarquées par les membres. Cet exercice ne relevait pas de la stratégie, mais plutôt de la volonté de l'UDA de mieux informer ses membres,

confie Sophie Prigent.

L'année 2020 va être difficile, reconnaît-elle. Les membres vont perdre de l'argent, l'UDA aussi. Mettre à pied 50 employés a été la décision la plus difficile que Sophie Prigent ait eu à prendre depuis qu'elle est présidente. Rappelons qu'elle a été nommée la première fois en 2013. Les locaux sont déserts et les employés qui travaillent encore le font de la maison. « Nous avons entrevu le pire scénario, soit des pertes de 90 % pour mars, avril et mai, précise la présidente de l'UDA. On s'est dit que s'il fallait qu'on ne soit plus que quatre à travailler, on le ferait sans être payés. C'est le scénario que nous voulions éviter. Heureusement, les subventions salariales vont arriver. » L'aide de 500 000 \$ à la Fondation des artistes a mis du baume au coeur.

Évidemment, parmi les 8 500 membres, tous ne gagnent pas nécessairement leur vie comme artiste. Mais, ceux qui travaillent se retrouvent tout d'un coup sans plan. Or, comme acteur et interprète, on prépare son année. Les membres de l'UDA pourront bénéficier de la Prestation canadienne d'urgence. Sophie Prigent remercie le gouvernement fédéral de cette mesure. Et l'annonce du programme pour les entreprises, deux semaines après la PCU, fait dire à Sophie Prigent que l'UDA pourra s'en sortir. « La Fondation J.A. De Sève nous a versé 100 000 \$ et d'autres argents vont rentrer. Nous allons être là pour les artistes, même s'ils ne sont pas membres de l'UDA. La reprise, ça va être long. Le retour des tournages, ça va être long aussi, à cause des règles de promiscuité. Il va falloir beaucoup de travail d'adaptation. »

L'année 2019 a aussi été une année électorale pour l'UDA. Presque tout le conseil d'administration a été renouvelé. En fait, sur les cinq membres du c.a., tous les postes ont été renouvelés, sauf la présidence. L'intersyndicale, composée par l'ARRQ, la SARTEC et l'UDA, a travaillé très fort sur le dossier de la révision du cadre législatif en matière de radiodiffusion et de télécommunications et elle a applaudi le dépôt du rapport Yale. Par contre, elle trouve étonnant que le Groupe d'examen ne semble pas avoir considéré que les fournisseurs de services Internet (FSI) et de téléphonie mobile devaient aussi contribuer à la production de contenus d'ici.

L'année 2019 fut également marquée par de difficiles négociations avec l'AQPM. Entamées en décembre 2018, elles ont demandé une vingtaine de séances. En décembre 2019, les membres de l'UDA ont entériné l'entente de principe. Parmi les gains, on compte : l'interdiction de tourner la répétition sur les plateaux de tournage ; la bonification de la période de repos entre 2 journées de travail : 11 heures pour la télévision. Cette période de repos sera de 12 heures pour toute présence sur le plateau de plus de 16 heures ; la bonification des heures supplémentaires ; l'instauration de délais pour la livraison concernant les textes et les horaires (cinéma : 21 jours pour les textes et 18 jours pour les horaires), autres

enregistrements dramatiques comme les téléseries et téléromans : 18 jours, quotidiennes : 7 jours pour les textes et les horaires ; l'introduction de dispositions visant à contrer le harcèlement ; et l'encadrement des conditions de tournage des scènes de nudité et des scènes à connotation sexuelle sur les plateaux de tournage.

La relance sera graduelle, estime Sophie Prigent. Philosophe, elle se dit que les choses doivent arriver quand elles arriveront. L'UDA reçoit déjà des appels de producteurs et de diffuseurs. « Nous allons devoir travailler avec la COVID-19, dit-elle. On ne va pas attendre quatre ans ! Mais, il faut que ce soit dans des lieux sécuritaires pour tout le monde. On demande à la CNESST de nous dire ce que l'on doit savoir. Nous sommes prêts à entendre des discours différents, je pense que c'est nécessaire. » Elle croit, notamment, que les activités du doublage et de la surimpression pourraient reprendre, si les membres sont prêts. Par contre, les tournages, la scène, la danse, le théâtre, les lieux de répétitions posent problème. De toute façon, le public n'est pas au rendez-vous. La captation ? Les plus petites distributions ? La réflexion reste à faire.

 Partager 0

[Union des artistes | Conditions de travail | Association des réalisateurs et réalisatrices du Québec | Association québécoise de la production médiatique (AQPM) | SARTEC - Société des auteurs de radio, télévision et cinéma | Industrie de l'audiovisuel | COVID-19]

> ÉTAT DES LIEUX – TOURNAGES

L'ARRQ EN MODE NÉGOCIATIONS ET RÉVISIONS DE LOIS

L'ANNÉE 2020 DE L'ASSOCIATION DES RÉALISATEURS ET RÉALISATRICES DU QUÉBEC (ARRQ) A COMMENCÉ PAR LA NOUVELLE ENTENTE TÉLÉVISION AVEC L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LA PRODUCTION MÉDIATIQUE (AQPM). IL AURA FALLU DEUX ANNÉES DE NÉGOCIATIONS POUR QU'ELLE VOIE LE JOUR. ESSENTIELLEMENT, ELLE REPREND LA STRUCTURE ADOPTÉE PAR L'ENTENTE LONG MÉTRAGE. D'UNE DURÉE DE TROIS ANS, ELLE PRÉVOIT UNE AUGMENTATION INITIALE DES CACHETS DE 2,5 % ET 2 % AUX ANNIVERSAIRES. PAR CONTRE, EXPLIQUE GABRIEL PELLETIER, PRÉSIDENT DE L'ARRQ, À QUI FAIT QUOI, LES NÉGOCIATIONS SONT TOUJOURS EN COURS AVEC L'OFFICE NATIONAL DU FILM (ONF).

PAR SOPHIE BERNARD

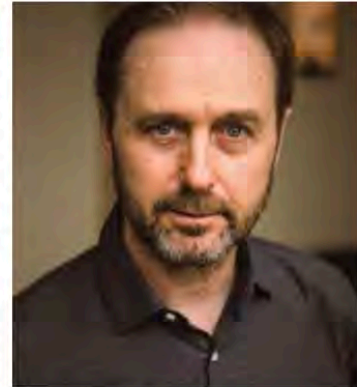
« Les choses ne bougent pas vite avec l'ONF, reconnaît-il. C'est très lent. Il faut dire que la situation est difficile. Des réalisateurs ont créé NFB/ONF Création pour exprimer leur grogne. De son côté, l'employeur dit qu'il a besoin de davantage de financement du fédéral. »

L'ARRQ a également amorcé les négociations d'une nouvelle entente pour le numérique, ce qu'on appelle encore nouveaux médias, même s'ils ne sont plus si nouveaux. On parle donc d'œuvres originalement et principalement destinées aux plateformes numériques. « Cela faisait longtemps qu'on veut cette entente, note Gabriel Pelletier. Jusqu'ici, nous avons des ententes de gré à gré à cause du manque de financement. »

Mais les choses devraient s'améliorer avec l'adoption de la nouvelle loi sur la radiodiffusion; le projet de loi devrait être déposé d'ici le mois de juin. Cette loi devrait offrir de meilleures conditions en matière de financement des œuvres destinées aux plateformes numériques, qui pourront devenir des déclencheurs de financement. « On sait que le gouvernement veut faire participer les plateformes numériques, probablement avec une éventuelle enveloppe, ce qui améliorera sans doute les conditions de travail », ajoute le président de l'ARRQ.

L'année 2019 a été marquée par plusieurs consultations, dont celle du Groupe d'examen du cadre législatif en matière de radiodiffusion et de télécommunications, mieux connu sous le nom de sa présidente Janet Yale. L'ARRQ a déposé un mémoire conjoint avec l'UDA, l'AQTIS et la SARTEC. « Nous sommes contents de la plupart des recommandations, note Gabriel Pelletier. Par contre, nous sommes moins convaincus par la recommandation visant à rediriger les redevances réglementaires vers des fonds de production indépendants certifiés et par le fait que le comité n'ait pas recommandé une contribution des fournisseurs de services Internet et des fournisseurs de services de télécommunication à la création de contenus canadiens. » L'ARRQ et ses partenaires préconisaient un fonds comme le Fonds des médias du Canada qui puisse équilibrer la production francophone et l'intérêt national, et non pas en suivant la loi du marché.

L'ARRQ, la SARTEC, la Société des Auteurs et Compositeurs Dramatiques (SACD), le Front des réalisateurs indépendants du Canada (FRIC) et la Guilde canadienne des réalisateurs (DGC) ont également déposé un mémoire commun auprès du Comité permanent de Patrimoine canadien sur le statut de l'artiste. La révision de la Loi sur le droit d'auteur occupe également l'ARRQ et son équipe. Et l'association veut aussi aller chercher de meilleures conditions de travail auprès des producteurs qui ne



GABRIEL PELLETIER. PHOTO: QUI FAIT QUOI (MST)

sont pas membres de l'AQPM. « Nous travaillons aussi sur la révision de la Loi sur le statut de l'artiste du Québec, poursuit Gabriel Pelletier. Nous avons également déposé un mémoire au gouvernement provincial, encore là, en collaboration avec nos partenaires. Ce sera un gros dossier cette année. »

Le membership se maintient toujours à l'ARRQ, qui compte entre 750 et 800 membres. Ce chiffre devrait augmenter lorsque les réalisateurs de l'ONF et du numérique rejoindront l'association. ♦

Tous ensemble
pour nous
réinventer

et pour offrir le plus tôt possible au public québécois
l'occasion de **renouer avec nos dernières œuvres**
web, télévisuelles et cinématographiques.

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LA PRODUCTION MÉDIATIQUE

AQPM



Des pistes de solution pour une reprise des tournages



PHOTO FOURNIE PAR REMSTAR

L'acteur Matthew McConaughey et le réalisateur Jean-Marc Vallée, sur le plateau de tournage de *Dallas Buyers Club*, sorti en 2013

Depuis que le Québec est en pause, les tournages de séries ou de films sont à l'arrêt. Dans la perspective d'un déconfinement progressif, des intervenants réfléchissent à des pistes de solution qui pourraient permettre la reprise d'un certain type de tournage. Quand ? Voilà la grande question.

Publié le 4 mai 2020 à 6h28



MARC-ANDRÉ LUSSIER
LA PRESSE

Alors que les salles de cinéma commencent à évoquer la possibilité d'une réouverture dès le mois prochain, grâce à une série de mesures sanitaires et au respect des règles de distanciation physique, on s'interroge aussi du côté de ceux qui fabriquent les films et les séries dramatiques.

Le ministère de la Culture et des Communications collige ces jours-ci les recommandations des différentes associations professionnelles et syndicales afin d'adopter une stratégie pouvant mener à une éventuelle relance des tournages. Cela dit, aucun échéancier n'est encore établi.

« Comme tout le monde, nous sommes devant l'inconnu sur ce plan, mais il est clair que dans l'ordre des choses, les tournages de séries et de films dramatiques ne pourront pas reprendre bientôt, indique Gabriel Pelletier, président de l'Association des réalisateurs et réalisatrices du Québec. Les comédiens ne peuvent se protéger avec des masques et

partagent forcément aussi une proximité avec les techniciens. Ça rend les choses plus difficiles.

« Nous n'en sommes pas encore à l'étape où les mesures peuvent être décrites en détail, poursuit-il, mais nous y réfléchissons tous. Chacune des associations fera ses propres recommandations, d'abord sur le plan de la santé et sécurité, ensuite sur le plan de la relance et des implications économiques. Nous obtenons une bonne écoute de la part des institutions. »

Soderbergh à la rescousse

À Hollywood, la Guilde américaine des réalisateurs a mandaté Steven Soderbergh – celui-là même qui a réalisé le film prémonitoire *Contagion* en 2011 – pour présider un comité chargé de chercher des solutions pour une reprise graduelle des tournages. Dans un contexte où, croit-on, plus rien ne pourra être pensé de la même façon, ces solutions existent, même si quelques-unes d'entre elles risquent d'être difficilement mises en application. En plus de faire en sorte que les plateaux soient parfaitement sécuritaires pour ceux qui seront appelés à les fréquenter, la reprise devra obtenir l'aval des compagnies d'assurances et des différentes associations professionnelles et syndicales.



PHOTO STEFANIE LOOS, ARCHIVES AGENCE FRANCE-PRESSE

Le réalisateur américain Steven Soderbergh

Tout le monde s'entend pour dire que les tournages de superproductions à la *Avengers*, qui requièrent parfois la présence de 200 ou 300 personnes sur un plateau, ne pourront reprendre dans un proche avenir. En revanche, les productions plus modestes, tournées en équipe réduite, pourraient peut-être s'activer, dans la mesure où des mesures très strictes seraient respectées.

Dans un article publié récemment par le journal *Variety*, les producteurs Brian Kavanaugh-Jones (*Bad Education*) et Chris Ferguson (*Child's Play*) faisaient état d'un plan de stratégies qu'ils ont élaboré après avoir réfléchi à des solutions, sans toutefois suggérer d'échéancier. Installation d'un plateau dans un endroit plus isolé, quarantaine obligatoire et tests médicaux avant le tournage pour toute l'équipe, laquelle serait déjà

confinée dans un hôtel ultra-désinfecté. Une seule personne désignée aux maquillages, produits de maquillage personnalisés et remisés de façon sécuritaire, quarantaine pour costumes et accessoires... Bref, cette panoplie de mesures entraînerait évidemment des contraintes auxquelles tous ne seront peut-être pas prêts à se soumettre. Aussi, les scénarios devraient être réécrits de telle sorte qu'aucune participation spéciale ne serait autorisée. Autrement dit, pas question de faire venir une vedette pour une seule journée de tournage.

Une solution québécoise ?

Marc Côté, fidèle collaborateur de Jean-Marc Vallée et fondateur de la société Real by Fake, spécialisée dans les effets visuels, estime que des solutions inspirées par la méthode de travail que les deux hommes privilégient depuis *Dallas Buyers Club* pourraient être mises de l'avant dans ce nouveau contexte.



PHOTO FOURNIE PAR REAL BY FAKE

Marc Côté, fondateur de la société Real by Fake, en compagnie du réalisateur Jean-Marc Vallée

« Notre méthode n'a pas été élaborée en fonction d'une pandémie, mais plutôt pour diminuer le nombre d'artisans en location et rehausser le travail en postproduction, explique-t-il. Dans les projets de Jean-Marc, et d'autres dont nous nous occupons aussi [parmi lesquels la série *The Morning Show*], il arrive souvent que deux ou trois morceaux d'une même scène soient réassemblés sans que personne ne le remarque. Les acteurs apparaissent ensemble à l'écran, mais n'ont pourtant pas été présents l'un à côté de l'autre pendant le tournage. Ils ont plutôt parlé à des objets, ou à des gens qui leur ont donné la réplique au loin. »

« Dans *Dallas Buyers Club*, les environnements ont été créés de façon virtuelle. Ce fut le cas pour *Big Little Lies* aussi. Cette méthode ne peut être appliquée dans tous les cas, mais nous avons plusieurs trucs dans notre chapeau ! »

— Marc Côté, fondateur de la société Real by Fake

Dans les séries et les films dramatiques, les scènes de proximité entre les personnages constitueront le défi le plus difficile à relever. Aux yeux de Marc Côté, il est peut-être possible d'y parvenir, quitte à faire appel à des gens partageant déjà une proximité dans la vie, dont on pourrait ensuite changer l'apparence physique et ajouter les visages des acteurs !



PHOTO ANDRÉ PICHETTE, ARCHIVES LA PRESSE

Plateau de tournage de la série québécoise *La Maison-Bleue*, en 2019

« Ça fait partie de la magie, mais c'est surtout une question d'ingénierie, fait-il remarquer. Tout cela exige une grande réflexion en amont parce qu'il ne faut pas que l'étape de la postproduction devienne une opération de nettoyage, mais plutôt une exécution. Nous, on s'implique dans toutes les étapes d'un projet, dès l'écriture. On peut ainsi aider à faire la lecture, le découpage, et notre expertise sert aussi à trouver les techniques et les façons de faire, tout en gardant les coûts de production à un niveau raisonnable. C'était ça, notre but, au départ. »

Malgré l'arrêt des tournages, l'équipe de Real by Fake a été maintenue en entier. Optimiste, Marc Côté croit que certains projets pourront entreprendre leur préproduction d'ici deux mois.

« Toute notre infrastructure a été construite de telle sorte que le télétravail est possible. Évidemment, on perd la notion de proximité entre collègues, toujours agréable, mais nous avons développé nos propres canaux de communication. J'ai aussi le sentiment qu'on trouvera bientôt la solution pour que les tournages reprennent, du moins, du côté des productions indépendantes. Il faut être prêts, car le jour où la machine repartira, le volume risque d'être imposant ! »



Entrez un titre de film ou un nom



INDUSTRIE

L'ARRQ applaudit le Plan de relance économique du milieu culturel

Gabriel Pelletier Photo: ARRQ

L'Association des réalisateurs et réalisatrices du Québec (ARRQ) s'est réjouie de l'annonce de la ministre de la Culture et des Communications, Nathalie Roy, pour relancer le secteur culturel au sortir de la crise de la COVID-19.

Le gouvernement du Québec maintiendra les budgets annoncés en mars dernier et versera 290 millions \$ supplémentaires pour venir en aide à la culture québécoise dont 91,5 millions \$ qui seront distribués à la production en télévision et en long métrage.

Le plan annonce également les objectifs suivants : « Le Plan prévoit des mesures afin d'assurer l'avenir des oeuvres audiovisuelles d'ici. De plus, il octroie des montants supplémentaires à l'industrie cinématographique pour contribuer directement au développement de productions de plus grande envergure, compétitives à l'échelle internationale et misant sur les talents locaux. L'effet escompté est d'augmenter le nombre et la qualité des nouvelles émissions et productions cinématographiques produites dans la prochaine année au Québec. »

L'on comprend que l'intention de ce plan est de stimuler la création artistique en contribuant à ce que nos créateurs produisent plus de contenu culturel québécois. Nous espérons toutefois que ces mesures serviront également à augmenter les budgets autant pour rencontrer les normes sanitaires que pour rehausser la valeur des productions.

« L'ARRQ remercie le gouvernement provincial pour ce soutien financier à la production cinématographique et télévisuelle. Il permettra la réalisation de productions québécoises de qualité malgré les défis de la pandémie et pourra assurer le rayonnement de notre culture ici et ailleurs en cette ère numérique », a déclaré Gabriel Pelletier, président de l'ARRQ.

La ministre Nathalie Roy a aussi annoncé que, dès le 8 juin, la reprise des activités du secteur de la production audiovisuelle pourra débuter. Ainsi, l'ensemble des activités de tournage incluant la préproduction et la postproduction reprendra la semaine prochaine en s'adaptant aux règles sanitaires édictées par les autorités de santé publique et la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) auxquelles l'ARRQ a collaboré.

[Qui fait Quoi]

Nouvelle 5 de 16 - Quotidien Qui fait Quoi - Le mardi 2 juin 2020 No 5975 ↑ ↓

« Les membres de l'ARRQ sont des créateurs professionnels et ce ne sera pas la première fois qu'ils devront s'adapter au changement. Je leur fais confiance. Ce sont les meilleurs... »

Une entrevue de Gabriel Pelletier, président de l'ARRQ
par Marc Lamothe

L'Association des réalisateurs et réalisatrices du Québec (ARRQ) a porté au fil de son histoire plusieurs noms. Fondée en 1973 en tant qu'Association des réalisateurs de films du Québec (ARFQ) avec, entre autres buts, celui d'obtenir des institutions du financement pour l'industrie du cinéma au Québec, ce qui a notamment mené à la création d'une loi-cadre pour le cinéma en 1975. Avec l'arrivée des réalisateurs de télévision de l'industrie privée qui désiraient aussi être représentés, l'association change de nom en 1991 pour devenir l'Association québécoise des réalisateurs et réalisatrices de cinéma et télévision (AQRRT). C'est en 1997 qu'elle devient enfin l'Association des réalisateurs et réalisatrices du Québec (ARRQ). Elle compte présentement près de 800 membres et la Loi sur le statut de l'artiste la reconnaît comme représentant tous les réalisateurs actifs œuvrant en français ou dans toute autre langue que l'anglais au Québec.

Gabriel Pelletier est devenu président de l'association en 2014 et y complète actuellement son troisième mandat. Il avait repris les rênes laissées par François Côté et Jean Pierre Lefebvre avant lui.

Né en 1958 à Montréal, Gabriel Pelletier est un réalisateur dont le parcours tergiverse entre le cinéma et la télévision. En 1991, il réalise son premier long métrage, **L'AUTOMNE SAUVAGE**. En 1996, **KARMINA** s'impose comme l'un des tout premiers longs métrages québécois de vampire et se mérite les accolades de nombreux festivals internationaux en plus de se mériter en 1997 les grands honneurs avec deux prix au Festival international du film fantastique de Bruxelles et de récolter onze nominations aux Prix Génie 1997, dont Meilleur film, Meilleure réalisation et Meilleur scénario. Il multiplie rapidement les projets, dont de nombreuses séries télévisées et les films **LA VIE APRÈS L'AMOUR** (1999), **KARMINA II** (2001), **MA TANTE ALINE** (2007) et **LA PEUR DE L'EAU** (2011). En 2000, Gabriel Pelletier s'associe à Nicole Robert et Jacques Langlois pour fonder Go Films.

Après le confinement, la vie sur les plateaux de tournage risque de ne plus être pareil pour les mois à venir. Nous avons voulu discuter avec le président de l'ARRQ de son mandat actuel, des divers enjeux défendus par l'association et des défis qui attendent l'association au retour sur les divers plateaux au Québec.

Que pouvez-vous nous dire sur votre mandat actuel de président ?

Gabriel Pelletier : C'est mon troisième mandat qui se termine et, donc, ma sixième année à titre de président. Je compte solliciter un nouveau mandat aussitôt que nous pourrons tenir une assemblée. Elle risque d'être virtuelle dans les circonstances. Dans ce mandat qui s'achève, j'ai donné la priorité à nos négociations d'ententes collectives. Nous avons négocié une nouvelle entente pour la réalisation de longs-métrages, renouvelé l'entente pour la télévision et nous avons débuté la négociation d'une entente pour les réalisateurs de l'ONF œuvrant en français ainsi qu'une autre entente pour la réalisation d'œuvres destinées au numérique avec l'AQPM.

Sur le plan politique, nous avons comparu et déposé des mémoires au Comité permanent de l'industrie, des sciences et de la technologie chargé de l'examen de la Loi sur le droit d'auteur et au Comité permanent du patrimoine canadien sur les modèles de rémunération pour les créateurs et les artistes afin de militer pour une rémunération juste et équitable pour les réalisateurs et les scénaristes. Nous avons aussi comparu aux audiences du CRTC, la plus récente concernant l'achat de V par Bell Média, avec nos partenaires syndicaux AQTIS, SARTEC et UDA. Nous avons aussi comparu avec eux devant le Groupe d'experts sur l'examen de la législation en radiodiffusion et télécommunications du gouvernement du Canada et ce, dans le but de faire contribuer les plateformes numériques au système de radiodiffusion canadien.

J'ai aussi été très impliqué dans les deux grandes coalitions dont l'ARRQ fait partie : la Coalition pour la diversité des expressions culturelles (CDEC) que l'ARRQ a d'ailleurs initiée en 1998 ainsi que la Coalition culture et médias (CCM) qui ont toutes deux défendu la souveraineté culturelle du Canada dans l'univers numérique.

Que souhaitez-vous accomplir au regard du legs de vos prédécesseurs ?

G.P. : Je compte élargir le champ de nos ententes collectives pour pouvoir représenter le plus de réalisateurs possibles. Il y a trop de réalisateurs qui travaillent sans filet social. C'est le cas des réalisateurs qui travaillent sur les œuvres destinées au numérique. La diffusion d'œuvres sur le web n'était pas encore le phénomène qu'il est aujourd'hui lors des mandats de mes prédécesseurs. Le financement des œuvres destinées au numérique est encore déficient, bien que ce soit largement répandu. Non seulement les cachets y sont la plupart du temps inadéquats, mais on demande souvent aux réalisateurs de cumuler des fonctions comme tenir la caméra ou le micro et faire le montage. Sans compter qu'on n'y offre pas d'avantages sociaux.

(suite à la page suivante)

Gabriel Pelletier...

Ce sont surtout les jeunes de la relève qui travaillent sur le web et on y exploite leur désir de tourner à tout prix. Mais à long terme ce n'est pas viable. Il faut non seulement actualiser les ententes collectives, mais aussi modifier les lois qui régissent tout notre système de radiodiffusion. Le numérique est arrivé, il est consommé partout, par tous, mais l'encadrement n'a pas suivi. Ainsi beaucoup d'argent transite des consommateurs vers de grands diffuseurs, mais les artistes sont laissés pour compte. Je suis arrivé à la présidence de l'ARRQ à un moment charnière alors que le mode de rémunération des artistes est en complet chambardement. On l'a d'abord vu pour la musique. C'est maintenant au tour de l'audiovisuel de passer au rouleau compresseur numérique. Il reste beaucoup à faire pour que les créateurs obtiennent leur part de cet énorme gâteau. J'espère y contribuer et à tout le moins tracer le chemin pour mes successeurs.

Outre la récente crise, quel dossier te tient le plus à cœur au sein de l'association ?

G.P.: Je voudrais faire en sorte que les réalisateurs puissent enfin collecter des redevances de droits d'auteur sur les exploitations secondaires de leurs œuvres au Canada. Ainsi, après les diffusions originales de leurs films ou de leurs émissions de télé, les réalisateurs n'obtiennent rien quand les œuvres sont revendues à d'autres diffuseurs. Avec l'arrivée des plateformes numériques, ce manque à gagner ira grandissant. Pourtant, quand nos œuvres sont vendues à l'étranger, nous n'avons aucun problème à faire valoir nos droits. Il n'y a qu'au Canada qu'on n'obtient pas une rémunération juste et équitable.

Comment mesurez-vous l'impact actuel du confinement sur les tournages et l'industrie ?

G.P.: Évidemment nous avons vécu un arrêt complet ou quasi-complet des productions. Les compagnies de production ont été affectées, mais les deux niveaux de gouvernement sont rapidement venus à leur rescousse en débloquant des sommes supplémentaires. Patrimoine canadien a distribué 115 millions aux entreprises de l'audiovisuel par le biais de Téléfilm Canada et du FMC tandis que le ministère de la Culture et des Communications leur a débloqué un autre 91 millions à travers la SODEC. Ces sommes devraient éponger les pertes dues au report des tournages. Ce sont les artistes et les artisans qui seront le plus affectés, car ils n'ont eu que la PCU pour survivre pendant le confinement et quand les tournages vont recommencer tous en même temps, les conflits d'horaire ne leur permettront pas d'être partout à la fois et de rattraper les contrats perdus. À travers le Fonds de secours ARRQ et la Fondation des artistes, nous avons vu beaucoup de détresse financière et ce n'est pas fini. Ce n'est pas vrai que les subventions aux entreprises vont se rendre jusqu'aux artistes pigistes. Elles devaient servir, au moins partiellement, à maintenir les emplois, mais elles vont surtout servir à maintenir les entreprises à flot et



éponger les pertes et les coûts associés aux nouvelles mesures sanitaires à respecter sur les plateaux.

La reprise des tournages sera d'ailleurs laborieuse avec les mesures sanitaires de distanciation sociale. Reste à voir comment on pourra raconter nos histoires en respectant la distanciation physique et la désinfection de tout ce qu'on touche. Les scènes intimes, les scènes d'amour et les mouvements de foule vont être plus difficiles à tourner. Ce n'est pas si mal pour les émissions de variété et de nouvelles, mais pour employer un mauvais jeu de mots, ce sera plus dramatique pour les dramatiques. L'impact va se faire sentir pendant au moins un an, jusqu'à ce qu'on trouve un vaccin et qu'on puisse revenir à des conditions « normales ». Quoiqu'il y ait probablement des habitudes de travail qui vont changer de façon permanente, même si on trouve un vaccin pour la COVID-19. Ce n'est pas la première ni la dernière pandémie qui peut nous affecter. J'ai tout de même confiance que la production audiovisuelle va retrouver sa vigueur éventuellement. Le financement des productions a été maintenu et même augmenté. Tout le monde a hâte de reprendre le travail. La question qui se pose c'est quand on pourra revenir à une certaine normalité et combien de victimes économiques causera cette crise. Mais il y aura des jours meilleurs, ça c'est certain.

Les grands défis qui vous attendent à l'ARRQ au retour des choses à la normale ?

G.P.: Les plus grands défis seront économiques, autant pour l'ARRQ que ses membres. Heureusement l'association était en excellente santé financière avant le début de la crise et pourra faire face. Il faudra quand même revoir notre planification stratégique et nos priorités pour appuyer nos membres au plus près pendant qu'ils se refont une santé financière.

Sur les plateaux de tournage, les réalisateurs auront un beau casse-tête à gérer. Pendant un bout de temps, ce sera un laboratoire d'essais-erreurs. Ça va demander plus de planification pour les réalisateurs afin de tourner avec les nouvelles contraintes sanitaires qui vont ralentir la cadence, changer les mises en scène et les découpages techniques. Mais les membres de l'ARRQ sont des créateurs professionnels et ce ne sera pas la première fois qu'ils devront s'adapter au changement. Je leur fais confiance. Ce sont les meilleurs...

Un éditorial du président de l'ARRQ

L'ESPOIR REVIENT

par Gabriel Pelletier

Les activités reprennent peu à peu autour de nous et dans notre domaine, mais elles n'auront finalement jamais cessé à l'ARRQ, ou devrais-je plutôt dire à l'ARRQ virtuelle. Même si, pour beaucoup, cette pandémie a représenté un congé forcé, à l'association nous avons été plus occupés que jamais. Juste avant que le confinement commence, votre directrice et moi avons eu la chance de faire une tournée parlementaire à Ottawa et de serrer la main (la pandémie n'avait pas encore été officiellement déclarée!) à des politiciens et des fonctionnaires liés aux dossiers de la culture. Nous y avons défendu les intérêts des réalisateurs dans les révisions des lois sur le droit d'auteur et celle de la radiodiffusion ainsi que d'autres dossiers qui nous préoccupent. Mais ce fut surtout une chance d'avoir pu établir le contact de façon personnelle, car littéralement quelques jours plus tard, le parlement fermait ses portes et nous pouvions poursuivre le dialogue de façon virtuelle pendant tout le temps de la pandémie. Nous avons ainsi pu intervenir auprès du ministère du Patrimoine canadien afin que les travailleurs pigistes constitués en compagnie puissent être éligibles à la prestation canadienne d'urgence quand ils se payaient en dividendes. Cette demande a été entendue et nombre d'entre vous ont ainsi pu se prévaloir de la PCU.

Nous les avons aussi saisis de l'importance d'ouvrir le « programme de premières étapes de développement » du FMC aux réalisateurs. Ce programme d'aide directe n'est présentement ouvert qu'aux scénaristes sans producteur ou aux producteurs sans diffuseur. Au FMC, malgré nos représentations répétées en compagnie de la DGC, on nous a jusqu'ici refusé de l'ouvrir aux réalisateurs sous prétexte qu'il manquait de fonds. Mais depuis, Patrimoine canadien leur a octroyé 88,5 millions de dollars pour venir en aide au secteur de la télévision et ce, dans le but de préserver les emplois et d'essuyer les pertes des compagnies de production. Malheureusement, ces sommes doivent passer par des programmes existants et sont octroyées automatiquement aux compagnies de production déjà subventionnées qui verront une bonification de 20 à 25 %. Rien ne garantit qu'elles serviront à préserver les emplois des travailleurs pigistes, particulièrement les réalisateurs qu'on engage typiquement à l'étape de la production d'une émission alors que toute la production télévisuelle est arrêtée depuis des semaines et qu'ils sont en grand besoin de travailler. Un programme de pré-développement qui permettrait aux réalisateurs d'élaborer de nouveaux projets en attendant la reprise arriverait à un moment opportun. Le programme de premières étapes de développement du FMC est le seul programme qui s'adresse directement à des créateurs, mais on n'y semble pas considérer que les réalisateurs puissent contribuer au développement de projets. Nous allons revenir à la charge au FMC et nous espérons enfin leur faire voir la lumière.

Nous nous sommes aussi tournés du côté de Québec en nous

adressant au ministère de la Culture et des Communications afin que soit créé un programme d'aide directe aux créateurs à la SODEC. Mais il semble que la loi constitutive de la SODEC lui interdise de subventionner des individus. Là encore les entreprises ont reçu une bonification de leurs subventions à hauteur de 25 %. On ne les a pas oubliés de ce côté non plus.

Cette crise nous rappelle qu'en cinéma comme en télévision, l'aide du gouvernement s'adresse uniquement à l'entreprise privée et que les artistes en sont tributaires pour gagner leur pain. Nous sommes évidemment contents que le MCC s'assure de la pérennité des entreprises de production avec une injection d'argent frais, mais les plus vulnérables, ce sont les créateurs à la base de ce système de production audiovisuelle. Ce serait bien qu'on s'assure de leur survie aussi.

En fait, pratiquement tous les efforts de l'ARRQ ces deux derniers mois l'ont été en vue de venir en aide aux réels frappés par cette crise; des demandes nombreuses d'aide financière auxquelles nous avons dû répondre par le biais du Fonds de secours de l'ARRQ et du Fonds Netflix jusqu'à notre intervention de la semaine dernière auprès du ministère du Patrimoine canadien pour prolonger la prestation canadienne d'urgence.

Avec l'annonce d'une prolongation probable de la PCU, le Canada gagne haut la main quand il est question d'aider les artistes. Comme ce fut le cas lors des « consultations » du MCC sur la reprise des tournages, Québec a surtout été à l'écoute des besoins des entreprises avant ceux des créateurs. La mise en place des mesures sanitaires en audiovisuel sera largement à la discrétion de chaque employeur.

Outre les subventions additionnelles qu'elles viennent de recevoir du fédéral et du provincial, les entreprises de production attendent une autre aide avant de relancer les tournages à plein régime, particulièrement dans le cas des dramatiques. La semaine dernière le Regroupement des producteurs indépendants de cinéma du Québec adressait une lettre ouverte à la ministre de la Culture Nathalie Roy afin qu'elle crée un fonds d'assurance de 50 millions de dollars pour assurer le risque du nouveau coronavirus. En effet, les assureurs privés ne veulent plus assumer le risque d'une infection virale sur les plateaux. Dans le même temps, la CMPA (Canadian Media Producers Association) acheminait une demande semblable au ministère du Patrimoine canadien en sollicitant l'appui des intervenants de l'industrie audiovisuelle dont nous sommes. L'ARRQ appuie cette aide aux entreprises, qu'elle vienne du provincial ou du fédéral, car elle est essentielle à une véritable reprise des tournages. Mais du même souffle, nous demandons qu'une assurance gouvernementale couvre prioritairement les salaires des artistes et artisans dans le cas d'une interruption de production. Encore une fois, il faut aussi penser à protéger les travailleurs pigistes.

La bonne nouvelle c'est que les tournages vont progressivement recommencer. On ne sait trop encore dans quelles conditions ni avec quels risques, mais pour beaucoup d'entre nous, il sera plus que temps.

Gabriel Pelletier, président

Appel à une relance inclusive et paritaire dans le milieu culturel

f 4

PARTAGEZ SUR FACEBOOK



PARTAGEZ SUR TWITTER



AUTRES



PHOTO COURTOISIE, MICHEL JOHNSON

La ministre de la Culture et des Communications Nathalie Roy.

AGENCE QMI

Mercredi, 15 juillet 2020 14:07

MISE À JOUR Mercredi, 15 juillet 2020 14:07

MONTRÉAL – Un regroupement d'organisations plaide pour une relance «inclusive, paritaire» et diversifiée de l'industrie culturelle dans le contexte de l'après-pandémie de COVID-19.

Dans une lettre ouverte envoyée en début de semaine à la ministre de la Culture et des Communications, Nathalie Roy, des organismes comme le mouvement Réalisatrices Équitables, le Festival Vues d'Afrique, Terres en vues (Festival international Présence Autochtone), l'Association des réalisateurs et réalisatrices du Québec (ARRQ) et les Femmes du cinéma, de la télévision et des médias numériques (FCTMN) saluent le plan de relance de 400 millions de

dollars du gouvernement pour aider le milieu culturel à surmonter les effets de la pandémie, mais déplorent un manque d'attention à l'égard de certaines réalités.



«Il est un peu décevant de constater que rien ne semble être mis en place pour assurer que cette relance soit inclusive, paritaire, et que les artistes, groupes et entreprises culturelles autochtones et de la diversité puissent en bénéficier», peut-on lire dans la missive.

«Nous ne doutons pas que les mesures et les termes employés se veulent englobants et bienveillants, mais force est d'admettre qu'il reste encore beaucoup de travail pour que la culture québécoise reflète la richesse et la diversité de ses artistes et de son tissu social. Et ce travail ne peut être accompli sans l'engagement du Ministère et des bailleurs de fonds», soutiennent aussi les signataires.

La lettre suggère notamment d'implanter des mesures favorisant l'accès des écrivains et artistes autochtones et des minorités aux différentes institutions gouvernementales.



Relance culturelle: la ministre Roy interpellée



PHOTO MARCO CAMPANOZZI, ARCHIVES LA PRESSE

Déçu que le plan de relance culturelle de 400 millions annoncé le mois dernier ne prenne pas spécifiquement en compte le rôle des femmes et des créateurs issus de la diversité, un regroupement d'organismes a interpellé la ministre de la Culture et des Communications, Nathalie Roy.

Déçu que le plan de relance culturelle de 400 millions annoncé le mois dernier ne prenne pas spécifiquement en compte le rôle des femmes et des créateurs issus de la diversité, un regroupement d'organismes — dont Réalisatrices équitables — a interpellé la ministre de la Culture et des Communications, Nathalie Roy, et l'a incité à faire en sorte que le soutien à la reprise soit paritaire et bénéficié aux artistes autochtones et des minorités.

Publié le 15 juillet 2020 à 12h18



ALEXANDRE VIGNEAULT
LA PRESSE

Les signataires de la lettre datée du 13 juillet 2020 disent ne pas douter de la bonne volonté du gouvernement et de la ministre, mais se disent déçus que rien n'ait été mis en place pour que la relance soit « inclusive ».

« Force est d'admettre qu'il reste encore beaucoup de travail pour que la culture québécoise reflète la richesse et la diversité de ses artistes et de son tissu social », constatent-ils.

Ils soulignent également que les femmes et les Québécois issus des minorités « ont joué un rôle crucial dans la traversée de [la] pandémie » en fournissant des services essentiels et en gardant le fort à la maison. « Aidez-nous à bâtir une culture plus inclusive, saine et résiliente », demandent ces organismes.

La lettre est signée entre autres par Réalisatrices équitables, le Festival Vue d'Afrique, Terres en vues, Diversité artistique Montréal, l'Association des réalisateurs et réalisatrices du Québec et DOC Québec.

© La Presse (2018) Inc. Tous droits réservés.

On fait le tri pour extraire l'essentiel.
Inscrivez-vous à notre infolettre !

L'actualité

ABONNEZ-VOUS
à partir de 1,87 \$/mois



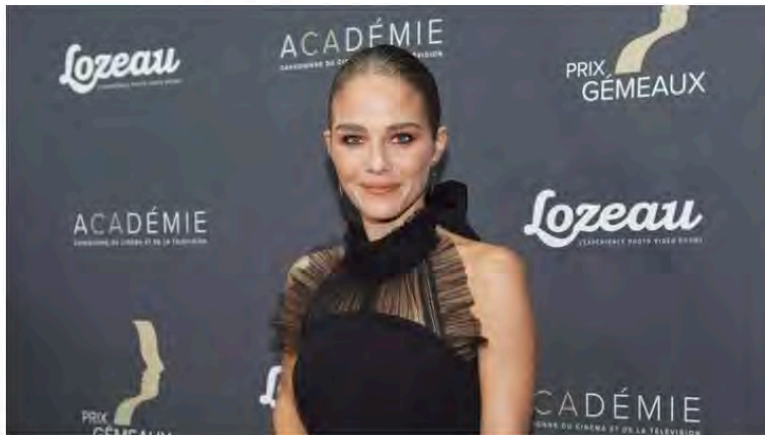
L'ACTUALITÉ DE JUILLET-AOÛT 2020 UN ÉTÉ POUR S'ÉVADER RÉUSSIR SES ÉTUDES À DISTANCE



Inconduites: des voix s'élèvent contre le retrait des ondes de La Faille

Actualités

par La Presse canadienne
16 juillet 2020



Des groupes représentant des travailleurs de l'industrie de la télévision et du cinéma s'opposent au retrait des ondes des séries dans lesquelles figurent des individus qui font face à des allégations d'inconduites, car ces décisions pénalisent toutes les personnes impliquées dans la création de ces oeuvres.

L'Alliance québécoise des techniciens et techniciennes de l'image et du son (AQTIS), l'Association des réalisateurs et réalisatrices du Québec (ARRQ) et la Société des auteurs de radio, télévision et cinéma (SARTEC) ont publié un communiqué jeudi soir dans lequel elles déplorent le retrait des ondes d'oeuvres de fiction comme « La faille », une série dans laquelle Maripier Morin tient un rôle.

Cette décision «pénalise non seulement leur public, mais toutes les personnes impliquées dans leur création, leur production et leur diffusion. De tels retraits sont injustes et disproportionnés», peut-on lire dans le communiqué.

**Il vous reste 1 article
gratuit ce mois-ci.**

Abonnez-vous →
pour profiter d'un accès illimité !

Vous êtes déjà abonné(e) ? [Connectez-vous.](#)

Publicité

«Les équipes qui travaillent d'arrache-pied sur nos séries et nos films, et leur public, ne doivent pas subir de tels abandons pour les agissements d'un seul individu».

Selon leurs présidents, Dominic Pilon (AQTIS), Gabriel Pelletier (ARRQ) et Mathieu Plante (SARTEC), « le public est en mesure de faire la part des choses entre la réalité et la fiction ».

Dans la foulée des allégations visant la comédienne Maripier Morin, Vidéotron a retiré La faille du Club illico.

Publicité

La chanteuse Safia Nolin a raconté la semaine dernière sur Instagram une soirée qui s'est déroulée en 2018.

Elle relate que Maripier Morin l'a touchée, lui a mordu une cuisse en plus de lui tenir des propos sexuellement explicites et racistes. Maripier Morin a présenté des excuses pour son comportement, sans reconnaître les faits spécifiques rapportés par l'auteure-compositrice-interprète. Les allégations des deux femmes n'ont pas été testées devant les tribunaux.

Dans leur communiqué, l'AQTIS, l'ARRQ et la SARTEC ont tenu à spécifier qu'elles saluaient «le courage des victimes qui prennent la parole et dénoncent les actes répréhensibles de certains individus».

Les infolettres L'actualité

LA QUOTIDIENNE

On fait le tri pour extraire l'essentiel. Assurez-vous de ne rien manquer.
L'actualité dans votre boîte courriel, tous les jours.

Courriel

Je m'inscris

**Il vous reste 1 article
gratuit ce mois-ci.**

Abonnez-vous →
pour profiter d'un accès illimité.

Vous êtes déjà abonné(e) ? [Connectez-vous.](#)

La faille de retour sur Club illico



PARTAGEZ SUR FACEBOOK



PARTAGEZ SUR TWITTER



AUTRES

**MARC-ANDRÉ LEMIEUX**Mardi, 21 juillet 2020 20:43
MISE À JOUR Mardi, 21 juillet 2020 20:43

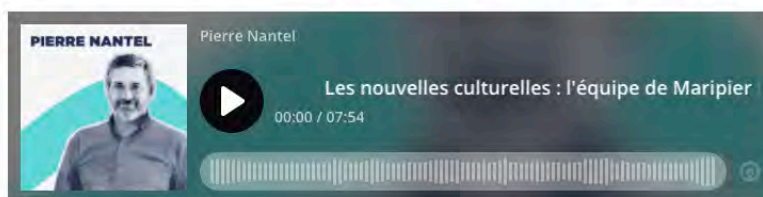
La faille est revenue sur Club illico mardi.

La série, dans laquelle Maripier Morin joue un rôle secondaire, avait quitté la plateforme la semaine dernière en raison des allégations de harcèlement sexuel et d'agression physique émises contre l'animatrice et actrice par Safia Nolin. Le milieu culturel avait fortement décrié la décision de Vidéotron.

L'Association des réalisateurs et réalisatrices du Québec (ARRQ), la Société des auteurs de radio, télévision et cinéma (SARTEC) et l'Alliance québécoise des techniciens et techniciennes de l'image et du son (AQTIS) avaient qualifié ce retrait d'« injuste » et « disproportionné ».



- Écoutez la chronique culturelle d'Anaïs Guertin-Lacroix à QUB Radio:



La faille a récolté 11 nominations en vue des 35es Prix Gémeaux cet automne.

Seul retour

Il s'agit du seul titre mettant en vedette Maripier Morin à avoir réintégré une plateforme de visionnement en ligne. Crave n'offre plus *Mais pourquoi ?* et *Maripier!*, le talk-show qu'elle animait sur Z. Cependant, *La chute de l'empire américain*, le film de Denys Arcand de 2018 dans lequel elle jouait, demeure accessible aux abonnés.

Toutefois, **ICI Tou.tv** n'a pas rapatrié les émissions dans lesquelles elle figure.

LA
PRESSE

Des groupes de l'industrie de la télé saluent le retour de *La faille*



Des groupes représentant des travailleurs de l'industrie de la télévision et du cinéma saluent le retour de la série *La faille*, retirée dans la foulée des allégations visant l'actrice Maripier Morin.

Publié le 22 juillet 2020 à 17h57

LA PRESSE CANADIENNE

L'Association des réalisateurs et réalisatrices du Québec (ARRQ) et la Société des auteurs de radio, télévision et cinéma (SARTEC) ont dit mercredi « applaudir » le retour de la série.

Ces organisations s'opposent au retrait des ondes des séries dans lesquelles figurent des individus qui font face à des allégations d'inconduites, faisant valoir que ces décisions pénalisent toutes les personnes impliquées dans la création de ces œuvres.

L'ARRQ et la SARTEC ont affirmé par communiqué que la décision de TVA « respecte la valeur de la créativité et du travail des équipes qui travaillent d'arrache-pied sur nos séries et nos films, ainsi que le public ».

Les deux groupes saluent le courage des victimes qui prennent la parole et dénoncent les actes répréhensibles de certains individus, tout en estimant « inutile de faire d'autres victimes collatérales en retirant des œuvres de fiction dans lesquelles ces individus tiennent un rôle ».

« Cesser la diffusion d'œuvres pénalise non seulement le public, mais toutes les personnes impliquées dans leur création, leur production et leur diffusion. Il est normal qu'elles ne

subissent pas un tel abandon pour les agissements d'un individu », ont déclaré les deux associations professionnelles.

Dans la foulée des allégations visant Maripier Morin, qui tient un rôle dans la série, Vidéotron avait retiré *La faille* du Club illico.

La chanteuse Safia Nolin a raconté récemment sur Instagram une soirée qui s'est déroulée en 2018.

Elle relate que Maripier Morin l'a touchée, lui a mordu une cuisse en plus de lui tenir des propos sexuellement explicites et racistes. Maripier Morin a présenté des excuses pour son comportement, sans reconnaître les faits spécifiques rapportés par l'auteure-compositrice-interprète. Les allégations des deux femmes n'ont pas été testées devant les tribunaux.



ARTS

***La faille* est de retour sur Club illico et reviendra bien pour une 2^e saison**



Isabel Richer, Alexandre Landry et Maripier Morin dans la série « La faille »
PHOTO : CLUB ILLICO

Fanny Bourel

Publié hier à 15 h 52

Une semaine après avoir été retirée du catalogue de Club illico, la série *La faille*, dans laquelle joue Maripier Morin, est à nouveau accessible sur la plateforme du groupe Québecor. Toutefois, selon le scénariste Frédéric Ouellet, la question de la présence ou non de Maripier Morin dans la deuxième saison de la série reste en suspens.

La décision d'enlever des ondes *La faille* avait soulevé des critiques la semaine dernière. Dans un communiqué, l'Alliance québécoise des techniciens et techniciennes de l'image et du son (AQTIS), l'Association des réalisateurs et réalisatrices du Québec (ARRQ) et la Société des auteurs de radio, télévision et cinéma (SARTEC) s'étaient opposées au retrait des ondes des séries dans lesquelles figurent des personnes qui font face à des allégations d'inconduites.

Rappelons que l'animatrice et actrice Maripier Morin a été dénoncée sur Instagram par Safia Nolin. L'autrice-compositrice-interprète allègue que Maripier Morin l'aurait harcelée sexuellement et aurait tenu des propos racistes lors d'une soirée en 2018.

À lire aussi :

- Des séries et des émissions mettant en vedette Maripier Morin désormais inaccessibles
- Allégations de Safia Nolin : Maripier Morin met sa carrière sur pause

Des équipes entières pénalisées

Selon ces organisations, ces décisions pénalisent toutes les personnes impliquées dans la création de ces œuvres.

« Nous saluons le retour de *La faille*, car on trouvait cela injuste de rayer une série en raison des actes répréhensibles commis par une seule personne, qui n'y occupait pas un rôle principal », explique, au nom de la SARTEC, la scénariste Chantal Cadieux.

« C'était exagéré et cela créait un précédent dangereux », ajoute celle qui souligne que l'écriture d'une série, comme *La faille*, demande des années de travail au scénariste.

Tout en louant le courage des victimes qui dénoncent des abus commis, Chantal Cadieux indique que le retrait de *La faille* « privait le public d'une série de fiction sans lien avec les actes commis par Maripier Morin ».

Le personnage joué par Maripier Morin ne sera pas enlevé

Le communiqué publié conjointement jeudi par la SARTEC, l'AQTIS et l'ARRQ faisait état d'une rumeur quant à une possible annulation du tournage de la deuxième saison de *La faille*.

Selon les dernières informations données par Frédéric Ouellet à la SARTEC, la deuxième saison de cette série policière verra bien le jour. Son tournage est prévu en janvier 2021.

Le personnage de Sophie Taylor, incarné par Maripier Morin dans la première saison, est conservé. Sophie Taylor est la fille de la policière Céline Trudeau, interprétée par Isabel Richer. Toutefois, aucune décision n'a encore été prise quant au fait de confier à nouveau ce rôle à Maripier Morin ou de l'offrir à une autre actrice.



Événement spécial FANTASIA

Les tournages à l'ère de la COVID-19

Il ne faudra pas rater la table ronde **LE GRAND DÉFI DES TOURNAGES À L'ÈRE DE LA COVID-19** au programme de FANTASIA. Après le confinement, la vie sur les plateaux de tournage risque de ne plus être pareil pour les mois à venir. Toutes les manières de procéder doivent être revues et repensées. La reprise des tournages sera d'ailleurs laborieuse avec les mesures sanitaires. Reste à voir comment on pourra raconter nos histoires en respectant la distanciation physique et la désinfection de tout ce qu'on touche. Les scènes intimes, les scènes d'amour et les mouvements de foule vont être plus difficiles à tourner.

Pour en discuter, **Christian Laurence**, réalisateur de la 3e saison de **5e RANG** dont le tournage a repris en juin dernier; **Catherine Brunet**, comédienne dans la série **5e RANG**; **Mylène Cyr**, Directrice générale de l'Association des réalisateurs et réalisatrices du Québec (ARRQ); et **Jarrett Mann**, directeur général et artistique de Kino Montréal et PDG du Festival SPASM. La table ronde sera présentée gratuitement le 1er septembre à 14 h.

Et d'ici la fin du festival, ne manquez pas la première événementielle du long métrage **LA MARINA** de **Étienne Galloy & Christophe Levacen** direct le 27 août à 21 h.

Vous aurez aussi encore la chance de voir sur demande le premier film indépendant d'Alexandre Prieur-Grenier, **2011**; le documentaire **HAIL TO THE DEADITES** de **Steve Villeneuve**, **SAYO** un road movie de **Jeremy Rubier** tourné au Japon et le long métrage coup de poing **YANKEE** de **Stéphan Beaudoin** dont on peut lire une entrevue dans La Quotidienne de **CTVM.info**.

un total de près de 7000 foyers et résidences qui se sont connectés pour regarder les trois premiers programmes présentés. Une réelle réussite pour cette première édition en ligne... et ce n'est pas fini!

Le week-end prochain, les Fantastiques week-ends sont de retour pour les deux dernières soirées, soit le samedi 29 août à 19 h, et le dimanche 30 août à 19 h aussi. Le premier programme, intitulé **LES GRANDES ÉMOTIONS**, est un amalgame de genre qui saura plaire aux amateurs de cinéma québécois, avec du drame, de la comédie, de l'animation, du documentaire et même de l'expérimental. La dernière soirée, **L'INCROYABLE CLÔTURE**, est une soirée de grandes premières, regroupant majoritairement des films des distributeurs québécois qui n'ont pas encore connu une vie en salle. À travers le week-end, vous pourrez voir des visages connus comme **Louise Portal** dans le film **ROSELINE COMME DANS LES FILMS** de **Sara Boudreau**, ou **Élodie Grenier** dans **SOLSTICE D'UN CŒUR BRISÉ** de **Fanny Lefort**. Vous pourrez aussi redécouvrir de fidèles habitués du festival, comme **Éric Piccoli** et **Gabriel Vilandré**.

Cette édition des Fantastiques week-ends du cinéma québécois est présentée par l'Association des Réalisateurs et Réalisatrices du Québec (ARRQ), Canadian Cinema Editors, Entreprises Video Service (EVS), MATv, Mels, NAD - École des arts numériques, de l'animation et du design, Peak Media, Spira - Coopérative vouée au cinéma indépendant, SLA COOP, Téléfilm Canada et la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC).

Le festival international de films FANTASIA se continue jusqu'au 2 septembre. Pour plus de détails, suivez la page de Fantasia sur Facebook, ou encore visitez le site web de Fantasia pour consulter le contenu des programmes.

Après un premier week-end en ligne qualifié de grand succès, LES FANTASTIQUES WEEK-ENDS DU CINÉMA QUÉBÉCOIS de FANTASIA se préparent à un 2e tout aussi prometteur



Déjà un week-end de passé pour les Fantastiques week-ends du cinéma québécois, qui a connu un grand succès avec ses trois premières programmations. C'est durant la deuxième soirée que nous avons pu atteindre un sommet de visiteurs, soit 3350 foyers connectés en simultané pour regarder des courts métrages québécois. Et c'est

Événement spécial FANTASIA**Les tournages à l'ère de la COVID-19**

Une table ronde présentée gratuitement le 1er septembre à 14 h.

Il ne faudra pas manquer la table ronde **LE GRAND DÉFI DES TOURNAGES À L'ÈRE DE LA COVID-19** au programme de FANTASIA. Après le confinement, la vie sur les plateaux de tournage risque de ne plus être pareil pour les mois à venir. Toutes les manières de procéder doivent être revues et repensées. La reprise des tournages sera d'ailleurs laborieuse avec les mesures sanitaires. Reste à voir comment on pourra raconter nos histoires en respectant la distanciation physique et la désinfection de tout ce qu'on touche. Les scènes intimes, les scènes d'amour et les mouvements de foule vont être plus difficiles à tourner.

Pour en discuter, **Christian Laurence**, réalisateur de la 3e saison de **5e RANG** dont le tournage a repris en juin dernier; **Catherine Brunet**, comédienne dans la série **5e RANG**; **Mylène Cyr**, Directrice générale de l'Association des réalisateurs et réalisatrices du Québec (ARRQ); et **Jarrett Mann**, directeur général et artistique de Kino Montréal et PDG du Festival SPASM.

La table ronde sera présentée gratuitement le 1er septembre à 14 h.

Et d'ici la fin du festival, vous avez toujours la chance de voir sur demande :

- Le premier film **2011** d'Alexandre Prieur-Grenier;
- Le documentaire **HAIL TO THE DEADITES** de Steve Ville-neuve,
- **SAYO** un road movie de Jeremy Rubier tourné au Japon et,
- Le long métrage coup de poing **YANKEE** de Stéphan Beau-doin dont on peut lire une entrevue dans La Quotidienne de CTVM.info.

Étant donné la crise actuelle reliée à la COVID-19, la 24e édition du Festival international de films Fantasia se déroule sous une forme virtuelle, du 20 août au 2 septembre 2020. Le festival travaille avec Festival Scope et Shift72, dont la plateforme professionnelle de diffusion en ligne offre un DRM de qualité studio et garantit la conformité aux normes de sécurité de la Motion Picture Association of America (MPAA).

La programmation complète du festival est disponible sur le site du festival à l'adresse suivante : www.fantasiafestival.com. Elle comprend plus de cent (100) films dont de nombreuses premières mondiales de même qu'un éventail de panels de discussion, d'ateliers, d'hommages et d'événements spéciaux.

Plus d'informations : www.fantasiafestival.com

attraction

IMAGES

Coordonnateur(trice) au financement

Sous la supervision de la Directrice au financement d'Attraction Images, le poste de Coordonnateur(trice) au financement s'assure du dépôt et du suivi des demandes de financement de tous les projets et s'assure de la conformité et du respect des exigences diverses. Cette personne travaillera en étroite collaboration avec toutes les équipes à l'interne. Ce poste clé sera aussi le visage de l'entreprise auprès de nos partenaires financiers. Travailler sous pression, savoir gérer les priorités et posséder un esprit analytique sont des essentiels !

Tâches principales :

- Préparer, déposer et coordonner toutes les demandes d'aide financière auprès des organismes gouvernementaux, des Fonds en développement et en production (télévisuelle, cinématographique, numérique) ainsi que d'autres organismes divers (ISAN, CRTC...);
 - Analyse budgétaire et des rapports de coûts;
 - Lecture comparative des contrats de financement;
 - Suivi des comptes à recevoir et respect des échéanciers;
- Rédaction de documents divers reliés aux dépôts et aux projets;
- Toutes autres tâches connexes.

Connaissances et compétences requises :

- Minimum de 3 années d'expérience et avoir un parcours académique pertinent pour le poste;
- Maîtrise orale et écrite de la langue française;
- Esprit analytique développé;
- Rigueur, minutie, discrétion et débrouillardise;
- Aisance à s'exprimer tant à l'oral qu'à l'écrit;
- Connaissance de l'industrie de la télé et du cinéma.

Chez Attraction Images, vous aurez l'opportunité de prendre part à de grands projets, travailler avec des collègues dévoués et passionnés et être au cœur du divertissement télévisuel québécois! Vous effectuerez vos tâches autant en télétravail que du bureau (situé à Montréal).

Ce poste est à combler dès maintenant.

Pour postuler, écrivez à rh@attraction.ca

Seuls les candidats retenus pour une entrevue seront contactés.

Après un premier week-end en ligne qualifié de grand succès, **LES FANTASTIQUES WEEK-ENDS DU CINÉMA QUÉBÉCOIS de FANTASIA** vous proposent un 2e week-end tout aussi prometteur



Le premier week-end des **Fantastiques week-ends du cinéma québécois**, a connu un grand succès avec ses trois premières programmations. « C'est durant la deuxième soirée que nous avons pu atteindre un sommet de visiteurs, soit 3350 foyers connectés en simultané pour regarder des courts métrages québécois. Et c'est un total de près de 7000 foyers et résidences qui se sont connectés pour regarder les trois premiers programmes présentés. Une réelle réussite pour cette première édition en ligne... », nous ont communiqué les organisateurs. Et ce n'est pas fini!

Les **Fantastiques week-ends du cinéma québécois**, sont de retour pour un deuxième week-end avec la présentation des deux dernières soirées, soit le samedi 29 août 2020 à 19 h, et le dimanche 30 août toujours à 19 h.

Le premier programme, intitulé **LES GRANDES ÉMOTIONS**, est un amalgame de genre qui saura plaire aux amateurs de cinéma québécois, avec du drame, de la comédie, de l'animation, du documentaire et même de l'expérimental. La dernière soirée, **L'INCROYABLE CLÔTURE**, est une soirée de grandes premières, regroupant majoritairement des films des distributeurs québécois qui n'ont pas encore connu une vie en salle.

À travers le week-end, vous pourrez voir des visages connus comme Louise Portal dans le film **ROSELINE COMME DANS LES FILMS** de Sara Boudreau, ou Élodie Grenier dans **SOLSTICE D'UN CŒUR BRISÉ** de Fanny Lefort. Vous pourrez aussi redécouvrir de fidèles habitués du festival, comme Éric Piccoli et Gabriel Vilandré.

Cette édition des **Fantastiques week-ends du cinéma québécois** est présentée par l'Association des Réalisateurs et Réalisatrices du Québec (ARRQ), Canadian Cinema Editors, Entreprises Vidéo Service (EVS), Mels, NAD – École des arts numériques, de l'animation et du design, Peak Media, Spira – Coopérative vouée au cinéma indépendant, SLA COOP, Téléfilm Canada et la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC).

Le festival international de films FANTASIA se continue jusqu'au 2 septembre. Pour plus de détails, suivez la page de Fantasia sur Facebook, ou encore visitez le site web de Fantasia pour consulter le contenu des programmes.

QUI FAIT QUOI

Nouvelles du
lundi 31 août 2020

L'ACTUALITÉ DES PROFESSIONNELS DE L'IMAGE ET DU SON

Aujourd'hui, le lundi 31 août 2020 - N° 6013 - Abonné: Communications

CINÉMA

**Le milieu réagit à l'annonce de la fin du
Programme français du Fonds Harold Greenberg**

Déception, inquiétude Photo: Małgorzata Tomczak

Le vendredi 28 août, les partenaires du Fonds Harold Greenberg ont reçu un communiqué annonçant la fin du Programme français, ce fonds si important pour le cinéma québécois. «Compte tenu des circonstances liées à la COVID et du besoin d'investir dans la relance de Noovo (ex. V), Bell Média a informé les dirigeants du Fonds Harold Greenberg, le 25 août dernier, qu'elle n'était pas en mesure de s'engager à contribuer au Programme français, hors cadre de ses obligations réglementaires, au-delà du 31 août 2020», peut-on lire. Qui fait quoi a discuté avec quelques producteurs pour voir quels seront, concrètement, les effets de la fin de ce programme.

Jointe par Qui fait Quoi le lendemain, Marie-Anna Murat, directrice des communications chez Bell Média pour le Québec, précise: «Les avantages tangibles résultants de la transaction Bell Média/Astral expireront cette année, et par conséquent le soutien au Fonds Harold Greenberg prendra fin. Bell Média reste engagé à continuer de soutenir, développer et acquérir la production cinématographique québécoise par le biais de Super Écran et de Crave. Pour l'année 2021, Bell Média a déjà investi dans 26 films d'ici et nous nous sommes déjà engagés pour le cinéma en 2022.»

«Une terrible nouvelle pour le cinéma québécois: le Fonds Harold Greenberg cessera, dès le 1er septembre, son financement aux projets francophones dans presque tous ses programmes, a réagi Christine Falco, dirigeante de Films Camera Oscura, sur les réseaux sociaux. Le Fonds Harold Greenberg est un partenaire essentiel de mon entreprise depuis plus de quinze ans et m'a permis de développer et produire de nombreux

projets... C'est le cinéma d'auteur/e québécois qui prend encore un dur coup.»

En entrevue, Étienne Hansez, cofondateur de **Bravo Charlie**, qui a produit «**Chien de garde**» et «**Souterrain**» (film d'ouverture du FNC qui prend l'affiche le 9 octobre), les deux premiers longs métrages de Sophie Dupuis, trouve très particulier cette annonce. La contribution du Fonds Harold Greenberg a représenté 20% du budget de «Chien de garde» et 10% de «Souterrain». Ce qu'il faut retenir, c'est que ce fonds déclenchait d'autres financements. «C'est un énorme partenaire qui se retire, laissant un trou qui ne pourra pas être comblé», dit-il. Certes, Bell Média continuera de faire des acquisitions via Super Écran et Crave, ce qui demeure indispensable dans la vie d'un film. Mais le Fonds finançait directement dans la production, jusqu'à 300 000\$.

Dans le cas de «Souterrain», le Fonds aura permis à la réalisatrice de tourner 34 jours, dont le deux tiers en région. Sans ce financement, elle n'aurait eu que 26 jours. En fin de compte, c'est le public qui se trouve le grand perdant de la fin du Programme français, car il aura des films de moindre qualité. Étienne Hansez ne veut pas passer pour quelqu'un qui se plaint. Au contraire, il en appelle à toute l'industrie du cinéma indépendant québécois à réfléchir au financement. Faire un film indépendant coûte de plus en plus cher, rappelle-t-il. Il faut que tous les acteurs, des comédiens aux techniciens jusqu'aux avocats et assureurs, prennent conscience de la situation.

«C'est la fin des avantages tangibles liés à l'achat d'Astral par Bell. Si Bell investissait dans le fonds c'était parce qu'ils étaient obligés par le CRTC et la loi sur la radiodiffusion, a réagi pour sa part Gabriel Pelletier, président de l'Association des réalisateurs et réalisatrices du Québec (ARRQ). Un nouveau projet de loi sera déposé cet automne afin de faire contribuer tous les joueurs, y compris les plateformes numériques. L'ARRQ veillera au grain.»

Depuis 2013, suite à la transaction avec Astral, Bell Média a versé 175 millions\$ en obligations réglementaires, dont 23,8\$ au Fonds Harold Greenberg, rappelle Nancy Florence Savard, présidente de **Productions 10e Ave**. Il était entendu au moment de la transaction que ces investissements cessent sept ans plus tard. «Si tout le monde semble être pris par surprise, c'est que personne ne nous l'a rappelé, contrairement au programme de Corus, dit-elle. Le Fonds était un partenaire extrêmement important et proposait des programmes très structurants, de la prise d'option au développement, jusqu'au parachèvement et à la production.» Autre avantage de ce fonds, l'équipe documentait beaucoup ses réponses, soulignant les points forts et les points faibles. Odile Méthot, présidente-directrice générale du Programme français, a été la première à reconnaître l'importance du scénarimage et demandant qu'il soit inclus dans les étapes de développement. 10e Ave vient d'ailleurs de recevoir un avis favorable pour «**Béluga Blues**».

Félize Frappier, de Max Films Média, a reçu l'annonce vendredi soir et dit avoir eu l'impression de recevoir un coup de massue, d'autant plus que la décision entrait en vigueur le lundi suivant. Elle en conclut que si Bell Média n'est pas obligé, par les avantages tangibles, à financer le cinéma québécois, elle ne s'y intéresse plus. Dorénavant, les producteurs ne pourront donc compter que sur le soutien de la SODEC et de Téléfilm. Elle rappelle le rôle d'Odile Méthot, une femme méticuleuse et intelligente. Trois lecteurs, des pairs, relisaient les projets, permettant de tester le marché avec des collègues. «**Kuessipan**», qui vient de recevoir le Grand prix et un honneur spécial du jury au 49e Festival international Molodist de Kiev en Ukraine, a bénéficié du soutien du Fonds, tout comme «**Ville-Marie**». **[Sophie Bernard]**

INDUSTRIE

Auteurs et réalisateurs demandent à Bell de maintenir le Fonds Harold Greenberg

Clap Photo: @ponsulak via Twenty20

L'Association des réalisateurs et réalisatrices du Québec (ARRQ) et la Société des auteurs de radio, télévision et cinéma (SARTEC) demandent à Karine Moses, présidente de Bell Média Québec, de reconsidérer la décision de supprimer le soutien historique et essentiel à la production cinématographique et télévisuelle francophone via le Fonds Harold Greenberg.

Alors que s'achèvent les obligations réglementaires que Bell se voyait imposer au moment d'acquérir Astral en 2013 qui assuraient le financement de ce fonds, et qu'il obtient en même temps le privilège d'acquérir une télévision généraliste francophone (V, rebaptisé Noovo), il serait opportun qu'il continue à soutenir ainsi la production cinématographique francophone.

« Pour les auteurs et les réalisateurs, il est catastrophique que le Fonds Harold Greenberg soit dans l'obligation, en raison de la décision de Bell, de fermer ses programmes français de parachèvement d'écriture et de scénarisation à compter de demain, de même que celui de production de long métrage de fiction à compter de février », soulignent les présidents des deux associations professionnelles, Gabriel Pelletier (ARRQ) et Mathieu Plante (SARTEC).

Depuis 25 ans, le Fonds Harold Greenberg a judicieusement investi plus de 50 millions dans 1 500 projets, principalement de longs métrages de fiction, mais aussi de documentaires et d'émissions jeunesse, entre autres. Nombreux projets cinématographiques dépendent de l'appui de ce fonds pour être créés et arriver à terme. En le supprimant, Bell assène un solide coup au maintien et au rayonnement de la culture d'ici.

Sans solution pour combler ce vide, il deviendrait encore plus difficile, voire insurmontable, de compléter des structures financières pour écrire et tourner en français. « Avec son sous-financement, comment l'industrie cinématographique canadienne d'expression française va-t-elle faire pour survivre ? », questionnent l'ARRQ et la SARTEC. Elles prient donc Bell Média Québec de maintenir son soutien au Fonds Harold Greenberg malgré la fin des obligations réglementaires qu'il se voyait imposer au moment d'acquérir Astral en 2013. Investir 5 millions annuellement pour un apport essentiel à notre cinématographie, cela semble bien modeste pour un joueur des télécommunications de l'envergure de Bell au pays. Rappelons qu'avant d'être acquis par Bell, Astral contribuait au Fonds Harold Greenberg depuis de nombreuses années.

[Qui fait Quoi]

Nouvelle 5 de 15 - Quotidien Qui fait Quoi - Le mardi 1 septembre 2020 No 6014 ↑ ↓

INDUSTRIE

COVID-19 : Des défis pour toutes les équipes pour la reprise des tournages

Marc Lamothe, Rémi Fréchette, Jarrett Mann, Catherine Brunet, Christian Laurence, Mylène Cyr Photo: Copie d'écran

Depuis les dernières semaines, les plateaux de tournage reprennent graduellement du service au Québec. Or, cette reprise est loin de se dérouler comme à l'ère pré-COVID-19. Des normes sanitaires doivent être respectées, la distanciation physique doit être priorisée, masques et lunettes doivent être constamment portés, bref les équipes doivent s'adapter afin de créer du nouveau contenu qui, certainement, sera teinté de ces mesures. Pour en discuter, le Festival Fantasia a organisé une table ronde réunissant les réalisateurs Rémi Fréchette et Christian Laurence, la comédienne, Catherine Brunet, le PDG du Festival SPASM, Jarrett Mann, et la directrice générale de l'ARRQ, Mylène Cyr.

Comme il l'a précédemment raconté à Qui fait Quoi, Christian Laurence a été le premier à se retrouver derrière la caméra pour filmer les épisodes d'une série télé au moment où le déconfinement a commencé. Si le réalisateur et son équipe ont pu, avec le temps, s'adapter au nouveau contexte et prendre leur erre d'aller, sa collègue Catherine Brunet, qui campe le rôle de Kim dans « 5e Rang », a trouvé pour sa part assez ardu d'évoluer dans cet environnement de travail.

« Pour moi le masque et les lunettes, c'est la moindre des choses. Je trouve que c'est davantage de la liberté entre nous et de la mise en scène que nous perdons. C'est un métier que nous avons choisi parce que nous aimons cette créativité en plus de jouer les uns avec les autres. C'est ce qui est le plus difficile, le manque de fluidité dans nos choix », confie l'actrice.

De son côté, Jarrett Mann, également directeur général et artistique du mouvement Kino, a mijoté en avril dernier l'idée d'un projet de film pouvant se tourner pendant la crise de la COVID-19 et laisser la marque de ce que tous nous avons vécu au cours des derniers mois. Au bout du compte, c'est « COVID-119 : Les 100 premiers jours d'une pandémie (titre de travail) », un film choral indépendant qui s'est concrétisé. Quatre réalisateurs se sont joints à l'aventure : Kevin Landry, Ève Dufaud, Reda Lahmoud et Rémi Fréchette, qui est aussi directeur des Fantastiques weeks-ends du cinéma québécois pour le Festival Fantasia.

« Le défi était de faire un film qui rapporte la vie en temps de pandémie à Montréal pendant les 100 premiers jours de la crise. La *twist* est que lorsque nous avons lancé le projet, nous n'étions pas encore au jour 100. Alors les événements qui se passaient autour de nous ont continué d'influencer l'écriture des quatre cinéastes », explique Jarrett Mann.

Les quatre différentes équipes de tournage ont dû se familiariser avec des normes changeantes au moment d'entamer la production. De plus, les scènes devaient privilégier l'extérieur lors de l'écriture. Puis, il a fallu faire preuve d'inventivité pour le casting. Par exemple, Rémi Fréchette, après une proposition lancée en ligne, a réussi à travailler avec deux colocataires comédiennes prêtes à accueillir une équipe de tournage dans leur appartement.

« Le projet s'est construit avec les ressources que nous avons, indique le réalisateur. Nous étions une équipe hyper réduite. Il y avait le directeur photo, le preneur de son, un *grip-machino* et moi. Le directeur photo touchait à la caméra, le *grip* à l'équipement d'éclairage. Il y avait aussi une trousse COVID. »

Le tournage de ce long métrage de 75 minutes est terminé depuis deux semaines. L'équipe est désormais à l'étape du montage. Elle espère avoir une première version du film d'ici la fin de l'année.

L'ARRQ apporte des précisions à la fameuse question du « zonage »

Moins d'un mètre pendant quinze minutes ? Deux mètres partout ailleurs sur le plateau ? La directrice générale de l'Association des réalisateurs et des réalisatrices du Québec a profité de cette tribune pour bien détailler la question du zonage sur les plateaux qui ont commencé à reprendre du service. En fait, la délimitation pour les acteurs et actrices est plus simple que ce qui semble se discuter actuellement, précise Mylène Cyr.

« Dans les règles de la CNESST, il n'y a qu'une zone pour la petite équipe stable de moins de dix personnes alors que nous avons entendu chez les producteurs des zones 1, 2 et 3. Pour l'instant, il n'y en a qu'une par plateau. Les comédiens et comédiennes ne peuvent pas faire partie de deux petites équipes stables en même temps. Avant de faire partie d'une autre, il faut attendre de 7 à 10 jours. J'ai vu qu'il y avait aussi des questionnements à savoir s'il est possible d'avoir deux zones 1 par plateau. Nous attendons la réponse de la santé publique là-dessus », informe-t-elle.

Pour la suite des choses, l'ARRQ poursuit ses discussions et tente d'influencer l'instance nationale dans l'espoir d'alléger les règles sanitaires. Autrement, elle continue d'assurer la sécurité sur les plateaux en effectuant des visites ponctuelles. « À long terme, ça nous a aussi fait réfléchir. Il faudrait peut-être en profiter pour restructurer l'industrie et peut-être investir davantage dans des infrastructures, peut-être davantage de studios, qui permettraient à plus de productions de tourner tout au long de l'année. Ça pourrait être rentable et ça permettrait de prendre de l'expansion par rapport à notre industrie », ajoute Mylène Cyr.

[Frédéric Bouchard]

INDUSTRIE

Les organisations en cinéma et en télévision demandent que le discours du Trône honore les promesses du gouvernement

Parlement Photo: Tobias Reinsch via Pixabay

Les dirigeants de l'ACTRA, de l'AQPM, de l'ARRQ, de l'ACPM/CPMA, de la GCR, de la SARTEC et de la WGC appellent le gouvernement à déclarer dans son discours du Trône son engagement envers le dépôt de projets de lois sur la radiodiffusion, les télécommunications et le droit d'auteur pendant la prochaine session parlementaire.

Les représentants soussignés font les déclarations suivantes :

« Les industries de l'écran ont été durement touchées par la pandémie, mais nous ne pouvons permettre à cette crise d'entraver le futur d'un secteur vital pour l'identité, l'économie et la vie culturelle des Canadiens. Représentant plusieurs dizaines de milliers de membres et des centaines d'entreprises, nous appelons le gouvernement à aller de l'avant maintenant avec la modernisation longuement planifiée de nos lois sur la radiodiffusion, les télécommunications et le droit d'auteur.

« Cela aura pris deux décennies à notre industrie avant d'atteindre un consensus sur comment moderniser les règles de notre système en cette ère numérique. Les géants du web doivent investir dans la création et la promotion d'émissions originales canadiennes, nous avons travaillé trop longtemps pour que nos progrès soient bloqués. La nouvelle législation doit refléter des exigences appropriées pour les joueurs en ligne afin qu'ils soutiennent les créateurs et collaborent avec les producteurs d'une façon qui garantisse que la valeur de la propriété intellectuelle reste au Canada.

« Notre secteur représente un marché de 9,3 milliards \$ générant 180 900 emplois bien rémunérés. Nous appelons le gouvernement à tenir ses promesses pour protéger les dizaines de milliers de Canadiens qui comptent sur cette économie pour assurer leur subsistance en mettant à jour nos lois au niveau du 21^e siècle.

« Le gouvernement actuel s'est d'abord engagé à une refonte des lois sur la radiodiffusion et les télécommunications dans le cadre stratégique du Canada créatif de 2017. En 2018, le gouvernement a mis en place un comité d'experts pour examiner ces deux lois sous la direction de Janet Yale. À la suite du rapport publié par le comité au début de l'année 2020, le gouvernement s'est engagé à présenter un projet de loi au printemps passé. Au milieu de la pandémie, en juin dernier, le Ministre de Patrimoine canadien Steven Guilbeault a promis de déposer une nouvelle loi sur la radiodiffusion d'ici la fin de 2020.

« Des récents sondages menés par les associations de producteurs médiatiques en langue française et anglaise ont démontré que plus de 1 milliard de dollars en volume de production sont en danger sans action rapide du gouvernement pour répondre à l'absence de couverture d'assurance disponible pour les producteurs. Un programme d'assurance soutenu par le gouvernement doit être mis en place de toute urgence.

« L'examen quinquennal obligatoire de la Loi sur le droit d'auteur est toujours en cours. Les comités permanents de la Chambre des communes, le comité de l'Industrie, des sciences et de la technologie et le comité du Patrimoine ont débuté leurs travaux en 2018. Nous espérons que le gouvernement reprenne et complète cette révision afin d'assurer que tous les artistes des industries créatives soient rémunérés équitablement. »

Marie Kelly
directrice générale nationale
Alliance of Canadian Cinema, Television and Radio Artists

Hélène Messier
présidente - directrice générale
Association Québécoise de la production médiatique

Mylène Cyr
directrice générale
Association des réalisateurs et réalisatrices du Québec

Reynolds Mastin
président et directeur général
Association canadienne des producteurs médiatiques / Canada Media Producers Association

Dave Forget
directeur général national
Directors Guild of Canada

Stéphanie Hénault
directrice générale
Société des auteurs de radio, télévision et cinéma

Maureen Parker
directrice générale Writers Guild of Canada

[Qui fait Quoi]

*Discours du Trône: Les réactions...***L'ARRQ se réjouit de l'engagement renouvelé du gouvernement à faire contribuer les géants du web et rappelle «l'urgence d'agir»**

L'ARRQ s'attendait à voir l'engagement du gouvernement à rétablir l'équilibre des forces du secteur médiatique dans le discours du Trône. Elle n'a pas été déçue. Le gouvernement y exprime sa volonté d'agir afin de mettre les « géants du web » à contribution en exigeant « qu'ils contribuent à la création, la production, et à la diffusion de nos histoires, à l'écran, en parole, en musique et à l'écrit ».

La ministre Joly en 2017 et son successeur à Patrimoine canadien Pablo Rodriguez, avaient déjà promis de mettre à contribution tous les joueurs de notre système de radiodiffusion. Mais cette fois le ton est ferme et son inclusion dans le discours indique que le gouvernement est prêt à passer de la parole aux actes. La semaine dernière, l'actuel ministre du Patrimoine **Steven Guilbeault** a d'ailleurs rencontré des représentants du milieu audiovisuel et leur a assuré que son projet de révision de la Loi sur la radiodiffusion était prêt à être déposé.

« Il est plus que temps », a commenté **Gabriel Pelletier**, président de l'Association des réalisateurs et réalisatrices du Québec, « les industries culturelles étaient déjà ébranlées par l'arrivée des grands acteurs du numérique et le comité Yale chargé de la révision de la loi avait justement intitulé son rapport *L'urgence d'agir*. C'était avant la pandémie. Les créateurs sont maintenant à bout de souffle et c'est tout le secteur de la production audiovisuelle qui a le genou à terre. Le dépôt imminent du projet de loi que suggère le discours du trône nous permet d'entrevoir la lumière au bout du tunnel ».

Il exprime toutefois l'inquiétude que le processus législatif puisse être court-circuité. « Dans un contexte de gouvernement minoritaire, tout peut arriver. J'espère que l'ensemble de nos élus saura voir l'importance de se doter des outils législatifs pour protéger notre culture à l'aube du 21^e siècle ».

Réactions du Conseil provincial du secteur des communications du Syndicat canadien de la fonction publique (FTQ)

À la suite du discours du Trône, le Conseil provincial du secteur des communications (CPSC) du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) constate avec satisfaction que le gouvernement fédéral a l'intention de s'attaquer à l'évitement de l'impôt sur les sociétés par les géants du numérique et qu'il semble déterminé à changer les choses pour que les GAFAM aient des obligations réglementaires et partagent leurs revenus avec les médias.

Depuis 2014, le CPSC tire la sonnette d'alarme sur l'absence de réglementation des plateformes numériques au Canada et exige que le gouvernement rétablisse l'équité réglementaire et fiscale entre les médias traditionnels et les géants du Web.

« Il est grand temps que ce dossier crucial pour notre souveraineté culturelle et la pérennité de l'information locale produite par des professionnels du journalisme aboutisse! », a déclaré **Benoît Bouchard**, président du SCFP-Québec.

Le CPSC se réjouit par ailleurs de la volonté du gouvernement canadien d'investir dans le service Internet à large bande en milieu rural au cours des deux prochaines années et d'améliorer le Fonds pour la large bande universelle. Il demande cependant à celui-ci de s'assurer que les règles du Fonds prévoient que les conventions collectives seront respectées et que les travaux subventionnés ne seront pas sous-traités pour permettre aux entreprises de générer des profits supplémentaires aux frais des contribuables.

« Avec la pandémie et les milliers de travailleurs et travailleuses au chômage, il est plus important que jamais que chaque dollar investi par les Canadiens soit consacré au maintien et à la création d'emplois au pays », a conclu **Tulsa Valin-Landry**, président par intérim du CPSC.

Comptant près de 122 000 membres au Québec, le SCFP représente quelque 7180 membres du secteur des communications au Québec. Le SCFP est de plus présent dans les secteurs suivants : les affaires sociales, l'éducation, les universités, l'énergie, les municipalités, les sociétés d'État et organismes publics, les transports aérien et terrestre, le secteur mixte ainsi que le transport maritime. Il est le plus grand syndicat affilié à la FTQ.

INDUSTRIE

Discours du Trône : L'ARRQ se réjouit et rappelle «l'urgence d'agir»

Gabriel Pelletier Photo: Qui fait Quoi (Alexis Gagnon)

L'ARRQ s'attendait à voir l'engagement du gouvernement à rétablir l'équilibre des forces du secteur médiatique dans le discours du Trône. Elle n'a pas été déçue. Le gouvernement y exprime sa volonté d'agir afin de mettre les « géants du Web » à contribution en exigeant « qu'ils contribuent à la création, la production, et à la diffusion de nos histoires, à l'écran, en parole, en musique et à l'écrit ».

La ministre Joly en 2017 et son successeur à Patrimoine canadien Pablo Rodriguez, avaient déjà promis de mettre à contribution tous les joueurs de notre système de radiodiffusion. Mais cette fois le ton est ferme et son inclusion dans le discours indique que le gouvernement est prêt à passer de la parole aux actes. La semaine dernière, l'actuel ministre du Patrimoine, Steven Guilbeault, a d'ailleurs rencontré des représentants du milieu audiovisuel et leur a assuré que son projet de révision de la Loi sur la radiodiffusion était prêt à être déposé.

« Il est plus que temps, a commenté Gabriel Pelletier, président de l'Association des réalisateurs et réalisatrices du Québec (ARRQ), les industries culturelles étaient déjà ébranlées par l'arrivée des grands acteurs du numérique et le comité Yale chargé de la révision de la loi avait justement intitulé son rapport "L'urgence d'agir". C'était avant la pandémie. Les créateurs sont maintenant à bout de souffle et c'est tout le secteur de la production audiovisuelle qui a le genou à terre. Le dépôt imminent du projet de loi que suggère le discours du trône nous permet d'entrevoir la lumière au bout du tunnel ».

Il exprime toutefois l'inquiétude que le processus législatif puisse être court-circuité. « Dans un contexte de gouvernement minoritaire, tout peut arriver. J'espère que l'ensemble de nos élus saura voir l'importance de se doter des outils législatifs pour protéger notre culture à l'aube du 21e siècle ».

[Qui fait Quoi]

Nouvelle 9 de 20 - Quotidien Qui fait Quoi - Le vendredi 25 septembre 2020 No 6031 ↑ ↓

NOMINATIONS

L'ARRQ annonce la réélection de Gabriel Pelletier à titre de président, accueille deux nouveaux administrateurs à son conseil d'administration, et honore trois membres émérites ainsi qu'un membre honoraire à titre posthume



L'Association des réalisateurs et réalisatrices du Québec (ARRQ) a procédé à l'élection au poste de présidence et à cinq postes d'administrateurs de son conseil d'administration lors de l'assemblée générale des membres qui avait lieu le 22 septembre dernier via une vidéoconférence sur la plateforme Zoom.

Gabriel Pelletier a été élu par acclamation au poste de président. Il s'agit de son quatrième mandat.

Cinq postes d'administrateurs étaient aussi en élection. Les mandats de **Bruno Boulianne**, **Christine Chevarie** et **Sylvain Roy** ont été renouvelés et l'ARRQ est très fière d'accueillir deux nouveaux administrateurs, **Sébastien Gagné** et **Simon Lamontagne**.

De plus, lors de l'assemblée, l'ARRQ a élevé trois RÉALS au statut de membres émérites pour l'ampleur de leur carrière de réalisateur, leur contribution à la profession et leur constante implication au sein de l'association, soit **Garry Beitel**, **Roger Cantin** et **Robert Morin**.

Finalement, **Marc-André Paiement** a été nommé membre honoraire à titre posthume pour avoir rendu service à l'association grâce à son travail et son appui manifesté aux buts poursuivis par l'ARRQ.

Pour tout savoir sur l'ARRQ et sur ses membres, consultez le site : www.reals.quebec

Les 23es RIDM...

Enfin du 26 novembre au 2 décembre, les RIDM veulent REPENSER L'INTIMITÉ : 13 films qui proposent un cinéma intimiste, sensible aux rapports familiaux,

aux relations amoureuses et à l'état des soins de santé :

Des films comme **Zero : la suite de Mental**, film du cinéaste Kazuhiro Soda sur la clinique psychiatrique du Dr Yamamoto. Dans ce dernier film, il observe le couple émouvant qu'il forme avec son épouse.

The Metamorphosis of Birds : une fiction documentaire poétique et émouvante, dans laquelle, à l'aide de nombreux membres de sa famille, la cinéaste retrace la vie de sa grand-mère morte avant sa naissance, ainsi que le deuil de sa propre mère.

Dans **CHSLD**, François Delisle accompagne sa mère dans ses derniers instants. Il transcende cette épreuve à travers une série d'images fixes : des photographies saisissant les instants fugaces mais cruciaux qui se jouent là.

CHSLD, Mon Amour : Aussi attentif aux grands moments (la fête de Noël) qu'aux petits gestes et aux nombreux temps morts, ce film lucide se présente comme une série de tableaux du quotidien d'un CHSLD.

Teeth : Inspirée par des entretiens effectués auprès de personnes immigrantes, ce court métrage dystopique qui peut rappeler David Lynch, dénonce la violence d'état que perpétue le ministère de l'Immigration du Royaume-Uni.

Mon Amour : Hanté par le chagrin et rongé par un sentiment de culpabilité envers le décès de son amour, un cinéaste décide de partir pour la Sibérie. Au cœur de ces espaces sans fin qui expriment davantage la solitude que la chaleur d'un foyer, il va à la rencontre des habitants qui croisent son chemin

SURVIVRE À LA VIOLENCE : à travers 12 films profondément engagés qui témoignent avec puissance des multiples violences contemporaines :

L'Aswang est l'une des créatures les plus terrifiantes de la mythologie philippine. Un titre approprié pour premier long métrage fulgurant sur les politiques antidrogue ultra-répressives du gouvernement Duterte aux Philippines

Night Shot : Autre premier long métrage puissant et courageux qui explore les répercussions psychologiques du viol que la cinéaste a subi huit ans plus tôt, en inventant un langage cinématographique original pour exprimer le poids du traumatisme sur le quotidien

Purple Sea : cette plongée suffocante parmi un groupe de migrants qui viennent de chavirer au milieu de la Méditerranée est une œuvre aussi glaçante qu'indispensable.

Sous un même soleil : Trop longtemps négligé jusqu'à ce que les actualités récentes nous le rappellent, le conflit territorial autour du Haut-Karabagh continue de déchirer l'Arménie et l'Azerbaïdjan. Écoutant sans jugement les passions exprimées par les deux parties, ce film dresse un portrait lucide du nationalisme ethnique au Caucase.

La mort blanche du sorcier noir est un essai sensoriel et immersif qui prend pour appui la lettre de suicide d'un esclave afro-brésilien il y a près de 160 ans

Ankebût transforme le réel en un espace mental angoissé qui devient le reflet de toutes les femmes turques qui, un jour, ont fait face à une oppression qui demeure trop présente.

Rappelons finalement que les RIDM ont également conservé leurs sections compétitives et nous remercions tous nos partenaires présentateurs de prix : TV5, les Studios Saint Antoine, PRIM, Post-Moderne, la Société civile des auteurs multimédia, Télé-Québec, SLA Location, l'ARRQ, Doc Québec, Funambules média, Cinema Politica, Main Film et le Fonds des médias du Canada.

RIDM 12 nov. - 02 déc. 2020
Forum RIDM 12 - 19 nov. 2020

20 OCTOBRE 2020 FESTIVAL

Découvrez les RIDM 2020 !

→

Achetez votre passeport

→

L'ARRQ dit non aux demandes d'assouplissements de l'Association canadienne des radiodiffuseurs (ACR) au moment où le ministre Guilbeault annonce le dépôt imminent de son projet de Loi sur la radiodiffusion

Vendredi, le ministre Guilbeault inscrivait au feuillet de la Chambre des communes un « avis de dépôt » de son projet de modification de la Loi sur la radiodiffusion. On peut donc s'attendre à voir très bientôt, peut-être même dans les prochains jours, le dépôt de ce projet de loi censé imposer des exigences de contribution et de diffusion de contenu canadien aux grandes plateformes numériques, autant canadiennes qu'étrangères.

Pendant ce temps, l'Association canadienne des radiodiffuseurs (ACR) demande au CRTC de l'exempter de ses exigences pour cette année. Le moment semble particulièrement mal choisi. Non seulement le milieu de la production audiovisuelle canadienne est fragilisé par la pandémie, mais comme l'a indiqué **Gabriel Pelletier**, président de l'Association des réalisateurs et réalisatrices du Québec (ARRQ) : « D'une part, cette demande de l'ACR m'apparaît comme une ultime tentative de déréglementer les diffuseurs traditionnels alors qu'on s'apprête à réglementer les plateformes numériques pour qu'elles soient sur un pied d'égalité avec eux. D'autre part, il n'y a aucune raison d'abaisser les exigences des radiodiffuseurs puisque le système s'autorégule déjà. En effet, les contributions étant basées sur les revenus de l'année précédente, si les radiodiffuseurs ont des baisses de revenus cette année, leurs contributions baisseront d'autant l'année prochaine. »

Dans une réplique déposée au CRTC le 28 octobre dernier conjointement avec l'AQTIS et la SARTEC, l'ARRQ a réitéré son opposition à toutes mesures visant à exempter les grands groupes de télévision de langue française du paiement de leurs redevances et leur permettant de diminuer les exigences relatives à la diffusion de contenu canadien.

L'ARRQ considère que le CRTC ne devrait pas se prononcer sur le moindre allègement réglementaire concernant l'année de radiodiffusion 2020-2021 à peine amorcée et attendre que les informations financières et autres concernant les années 2019-20 et 2020-21 soient rendues publiques. À ce moment, une audience pourra être tenue permettant au public et aux intervenants de faire les suivis appropriés.

La réplique mentionne : « *Devant la variété et l'importance des mesures en place à l'heure actuelle et l'énorme capacité financière des grands groupes de télévision de langue française, nous considérons que le CRTC devrait rejeter la demande de l'ACR de juger les titulaires de langue française en conformité à l'égard de leurs exigences, peu importe le niveau réel des dépenses engagées et des niveaux de diffusion atteints en 2019-2020. Une fois la pandémie terminée, le Conseil pourra examiner des demandes de non-conformité aux conditions de licence au cas par cas, par exemple au moment du renouvellement des licences, instance qui devrait avoir lieu pendant l'année de radiodiffusion 2021-2022 avec des informations financières nécessaires pour évaluer la situation.* »

Prochaine étape

« Nous attendons impatiemment de pouvoir prendre connaissance de ce nouveau projet de loi sur la radiodiffusion afin de nous assurer qu'il donne au CRTC les pouvoirs nécessaires pour imposer des contributions aux plateformes numériques qui soient suffisantes pour garantir la pérennité et la vitalité de notre culture audiovisuelle, particulièrement francophone. » a conclu **Gabriel Pelletier**.

Bonne nouvelle pour la production de contenu francophone, indique l'ARRQ

L'Association des réalisateurs et réalisatrices du Québec (ARRQ) se réjouit du projet de Loi, déposé hier par le ministre du Patrimoine canadien Steven Guilbeault, visant à amender la Loi sur la radiodiffusion. Selon **Gabriel Pelletier**, président de l'ARRQ : « Plusieurs éléments que nous espérions semblent faire partie du projet de loi, dont l'inclusion de la diffusion en ligne et l'octroi de nouveaux pouvoirs réglementaires au CRTC pour notamment obliger toutes les entreprises à effectuer des dépenses pour appuyer les créateurs canadiens. Ces mesures devraient se traduire par des investissements additionnels de quelque 830M\$ dans la production canadienne d'ici 2023. Évidemment, nous allons suivre de près l'adoption du projet de loi et la mise en place des mesures par le CRTC pour s'assurer qu'elles atteignent bien l'objectif d'aplanir le déséquilibre entre les budgets de production francophones comparativement aux budgets anglophones. »

Réforme du CRTC -- Un pas dans la bonne direction, constate la FNCC-CSN

Voilà une trentaine d'années que le système réglementaire et l'écosystème de financement de la production et de diffusion du secteur de la culture et des médias au Canada n'ont pas été revus en profondeur. En ce sens, il faut saluer le projet de loi C-10 déposé aujourd'hui par le ministre du Patrimoine canadien, Steven Guilbeault.

« Pour nous, il s'agit d'un signe clair que le gouvernement comprend maintenant l'urgence de moderniser le cadre réglementaire et de l'adapter aux nouveaux modes de diffusion et de consommation de la culture et des médias, se réjouit d'emblée, **Pascale St-Onge**, présidente de la Fédération nationale des communications et de la culture (FNCC-CSN). Que le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) dispose de pouvoirs pour réglementer les pratiques et la contribution des géants du web et qu'il puisse exiger que le contenu canadien soit mis en vitrine devrait lui donner plus de mordant. Mais il faudra aller beaucoup plus loin ».

En effet, la concurrence accrue de nouveaux joueurs étrangers jusqu'à maintenant non soumis à des obligations de contribution financière ou à des obligations de contenu canadien provoque un déséquilibre grandissant. Les GAFAM, Netflix, Disney et Spotify, pour ne nommer que ceux-là, encaissent les revenus publicitaires collectés au Canada et les pompent directement à l'étranger - bien souvent aux États-Unis - sans payer ni taxes ni impôt chez nous ni même encourager sérieusement la production au Canada, faite par des artisans, créateurs et travailleurs d'ici.

« Cette concurrence mondiale mine notre souveraineté culturelle et érode notre capacité à produire du contenu exprimant la diversité culturelle et médiatique propre à notre société. Nous n'avons pas le luxe du temps », s'alarme **Pascale St-Onge**. Des preuves tangibles? La contribution au Fonds des médias canadien par les entreprises de radiodiffusion encadrées par la loi actuelle a chuté de 26% depuis 2015. Aussi, 22 000 emplois ont été supprimés au pays dans le secteur de la presse écrite entre 2014 et 2019.

Urgence d'agir – Compte tenu de l'urgence d'agir, la pandémie ayant accentué le déséquilibre entre les joueurs de l'audiovisuel, les travaux pour faire adopter le projet de loi présenté aujourd'hui doivent être menés à bien rapidement afin que le CRTC puisse agir. D'ailleurs, une fois investi de ses nouveaux pouvoirs, le CRTC devra être prêt à procéder rapidement à une réforme en profondeur de sa réglementation pour restaurer l'équité.

La FNCC-CSN, qui va analyser le projet de loi article par article dans les prochains jours, promet de participer activement aux travaux du Parlement. Surtout, nous continuerons d'exercer notre influence pour obtenir une réforme beaucoup plus en profondeur afin d'assurer la survie de notre écosystème culturel et médiatique en péril.

La FTQ salue le dépôt du projet de loi sur la radiodiffusion

La Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ) qui représente plusieurs syndicats dans le secteur de la culture et des communications se réjouit de la décision du gouvernement d'introduire les plateformes de diffusion en ligne dans la réglementation canadienne sur la radiodiffusion. Le dépôt d'un projet de loi visant à moderniser la poussiéreuse Loi sur la radiodiffusion par le ministre du Patrimoine canadien, Steven Guilbeault, nous permettra de rééquilibrer ce qui a considérablement nui aux diffuseurs traditionnels depuis plus d'une décennie.

Le projet de loi accorde au CRTC l'importante responsabilité de définir la nature de l'encadrement réglementaire des entreprises de radiodiffusion en ligne. En ce sens, le projet de loi constitue un premier pas vers le rétablissement de l'équité entre les artistes, les producteurs et les diffuseurs canadiens, et les plateformes numériques mondialisées, mais nous resterons attentifs aux modalités d'application qui seront définies par le CRTC.

Toutefois, le gouvernement du Canada devra aussi prendre ses responsabilités en agissant concrètement et rapidement. « Nos industries sont en péril. Le gouvernement ne doit pas se cacher derrière le CRTC pour rendre opérantes, à court terme, certaines transformations. Par exemple, à titre de geste concret, la ministre des Finances, Chrystia Freeland, devrait notamment assujettir rapidement les plateformes de diffusion en ligne à l'application de la TPS comme elle le fait pour les autres diffuseurs », déclare le secrétaire général de la FTQ, **Denis Bolduc**.

En collaboration avec ses syndicats affiliés, la FTQ prendra le temps d'étudier le projet de loi et participera au processus de consultation entourant la mise à jour législative.

La FTQ, la plus grande centrale syndicale au Québec, représente plus de 600 000 travailleurs et travailleuses.

Un lancement ZOOM de l'ARRQ

L'Association des réalisateurs et réalisatrices du Québec vous invite au lancement du rapport de recherche :

**Le métier de documentariste :
une pratique de création menacée ?
Analyse des conditions de pratique de la
profession de documentariste au Québec**

Mardi 8 décembre, de 17 h à 19 h

RSVP : stephanie@arrq.quebec

Descriptif : De toutes les précieuses études portant sur le financement et la diffusion des œuvres documentaires au pays, aucune ne s'est attardée à l'évolution de la pratique de la réalisation documentaire. Aussi, le Comité documentaire de l'ARRQ a-t-il voulu rectifier cette lacune, d'abord par la publication, en 2017, du volet quantitatif de cette étude et aujourd'hui avec le lancement du volet qualitatif. 26 réalisatrices et réalisateurs provenant de différentes régions du Québec, de niveaux d'expérience et de milieux de production divers, ont partagé leurs expériences et réflexions sur le métier de documentariste. Témoignant, entre autres, de la précarisation du métier, de l'amenuisement de l'espace de création et de l'augmentation de la charge de travail, ils-elles dressent un portrait alarmant de leur situation. Ce rapport de recherche permet une meilleure compréhension du métier en plus de proposer des solutions concrètes.

Cette recherche a été menée à l'UQAM sous la direction scientifique de **Diane Poitras** et **Marc Ménard** de l'École des médias, dans le cadre du Service aux collectivités de l'UQAM.

Intervenants et intervenantes présents.es :

Diane Poitras : Cinéaste, professeure en pratiques documentaires à l'École des médias de l'UQAM, chercheure principale

Marc Ménard : Professeur à l'École des médias de l'UQAM, cochercheur

Nathalie Trépanier : Cinéaste documentariste, membre du Comité documentaire de l'ARRQ, M.S.c. relations industrielles de l'Université de Montréal, cochercheur

Fanie Pelletier : Documentariste, étudiante à la maîtrise en communication à l'UQAM, cochercheur

Bruno Boulianne : Cinéaste documentariste, membre du c.a. et du Comité documentaire de l'ARRQ

Lyne Kurtzman : Agente de développement au Service aux collectivités de l'UQAM

Myliène Cyr : Directrice générale de l'ARRQ

Amélie Lambert-Bouchard : Directrice générale de l'Observatoire du documentaire

Sylvie de Bellefeuille : Présidente du CA de Doc Québec

Pour confirmer votre présence ou pour toute question :
Stéphanie Brûlé, ARRQ : stephanie@arrq.quebec



Attraction Images recherche Comptable de production

Sous la supervision de la Directrice finances productions et trésorerie d'Attraction Images, le (la) Comptable de production est responsable de l'ensemble de la comptabilité de production, soit : la paie, les cachets, les fournisseurs, les remises syndicales, les comptes de dépenses et carte de crédit ainsi que le suivi de l'avancement des coûts de production. Travailler en équipe, savoir gérer les priorités et posséder un esprit analytique sont des éléments essentiels!

Tâches principales

- Comptabiliser les dépenses de production;
- Valider et traiter la paie des artisans;
- Concilier les comptes de dépenses, petites caisses et carte de crédit de production;
- Transmettre aux syndicats les rapports et les cotisations;
- Produire les relevés d'emploi à la fin de la production;
- Analyser le rapport de coûts avec les directeurs de production afin de bien suivre l'évolution des coûts par rapport au budget.

Connaissances et compétences requises

- Détenir au minimum une technique en sciences comptables ou l'équivalent;
- 3 à 5 ans d'expérience en comptabilité de production;
- Connaissance des conventions collectives des différents syndicats du milieu de la production télévisuelle;
- Capacité à traiter plusieurs dossiers simultanément et établir les priorités;
- Rigueur et minutie;
- Esprit d'analyse et de synthèse;
- Forte capacité avec Excel (un atout);
- Connaissance du logiciel Génie Comptable (un atout).

Chez Attraction Images, vous aurez l'opportunité de prendre part à de grands projets, travailler avec des collègues dévoués et passionnés et être au cœur du divertissement télévisuel québécois! Vous effectuez vos tâches autant en télétravail, qu'au bureau (situé à Montréal).

Ce poste est à combler dès maintenant.

Pour postuler, écrivez à rh@attraction.ca

Seuls les candidats retenus pour une entrevue seront contactés.

ACTUALITÉS UQAM

Documentariste: un métier menacé

Depuis 20 ans, les artisans du documentaire au Québec travaillent dans des conditions de plus en plus précaires.

Par Claude Gauvreau

9 DÉCEMBRE 2020 À 10H28



Depuis le début des années 2000, le cinéma documentaire au Québec et au Canada a connu une baisse généralisée de son financement.

Photo: Getty/Images

Qui ne reconnaît pas l'importance de la place du documentaire dans la tradition cinématographique québécoise, notamment depuis l'époque du cinéma direct dans les années 1950 et 1960 ? Malheureusement, cette tradition bat de l'aile aujourd'hui, faute d'être mieux soutenue. «Les documentaristes travaillent dans des conditions particulièrement difficiles, avec des ressources de plus en plus limitées, souligne la cinéaste et professeure de l'École des médias Diane Poitras. Pourtant, l'intérêt du public pour le cinéma documentaire ne se dément pas et les festivals font salle comble.»

Avec son collègue Marc Ménard, également professeur à l'École des médias, Diane Poitras a codirigé une recherche en partenariat avec l'Association des réalisateurs et réalisatrices du Québec (ARRQ), qui porte sur les conditions de

grande précarité dans lesquelles s'exerce le métier de documentariste au Québec. Coordonnée par le Service aux collectivités de l'UQAM, l'étude a été cosignée par Nathalie Trépanier et Bruno Boulianne, cinéastes documentaristes et membres du Comité documentaire de l'ARRQ, ainsi que par Fanie Pelletier, documentariste et étudiante à la maîtrise en communication.

«Basée sur des entrevues avec 26 réalisatrices et réalisateurs – 12 femmes et 14 hommes – dans différentes régions du Québec, notre recherche documente pour la première fois les conditions de pratique des documentaristes dans la province, souligne la professeure. Elle complète une étude en deux volets (quantitatif et qualitatif), dont le premier, "Le métier de documentaristes, une pratique de création menacée? Portrait des conditions de pratique de la profession au Québec en 2015", a été publié en avril 2017.»

Baisse du financement

La recherche révèle une baisse généralisée du financement du documentaire au Québec et au Canada depuis le début des années 2000, qui a affecté le nombre de productions menées à terme et leur budget. Durant cette période, Ottawa a réduit de façon draconienne les budgets des institutions de financement du cinéma documentaire, comme l'ONF et Radio-Canada, rappelle Diane Poitras. «En 2008, par exemple, le gouvernement conservateur de Stephen Harper a supprimé le Fonds canadien du film et de la vidéo indépendants qui, depuis 1991, avait versé plus de 17 millions de dollars pour soutenir les productions documentaires.» En 2007, Radio-Canada produisait,

coproduisait ou participait au financement de 25 documentaires chaque année. En 2017, le nombre de documentaires soutenu par la Société d'État est tombé à 12. «Depuis l'arrivée au pouvoir des libéraux, on a assisté à une réinjection d'argent, mais cela n'a pas permis de combler les pertes subies précédemment», note la professeure.

La décroissance du financement a de multiples conséquences sur les conditions d'exercice du métier, comme l'accélération du processus de production et le tournage en équipe réduite, obligeant les documentaristes à occuper d'autres fonctions que la réalisation. Ces derniers doivent assumer personnellement des frais d'équipement, de documentation et de déplacement, et effectuer du travail non rémunéré, principalement aux étapes du développement et de la distribution.

Sans surprise, les bailleurs de fonds ont tendance à privilégier le cinéma de fiction, qui performe mieux au *box office*, indique Diane Poitras. «Il y a eu une diminution de 23 % du nombre de productions documentaires financées entre 2012 et 2016. Les documentaristes continuent de produire leurs films avec des bouts de ficelle et sont forcés de multiplier leurs sources de revenus ou de s'endetter.»

Par ailleurs, la complexification du marché de la distribution a pour effet d'entraîner des tâches nouvelles et des coûts supplémentaires pour les documentaristes: frais d'inscriptions aux festivals de plus en plus nombreux, qui ne sont pas pris en charge par les distributeurs, gestion de pages Facebook pour faire la promotion de leurs films, etc.

La précarité, un attribut du métier

Rares sont les documentaristes qui parviennent à vivre de leur art. Plusieurs en viennent même à considérer la précarité comme un attribut de leur métier. «Certains, par manque de ressources, cherchent à travailler le plus longtemps possible et repoussent le moment de la retraite, alors que d'autres abandonnent et se réorientent, surtout s'ils envisagent d'avoir des enfants, dit la professeure Les exigences du métier – déplacements fréquents, horaires irréguliers, revenus instables – sont difficiles à concilier avec une vie de famille.»

De nombreux documentaristes estiment que la qualité de leurs films souffre de l'accélération du rythme de production, qu'ils n'ont pas suffisamment de temps pour se concentrer sur l'aspect création de leur travail. «C'est une source de frustration importante, observe Diane Poitras. Comme les équipes de tournage sont réduites, les documentaristes doivent assumer diverses tâches qui ont peu à voir avec la réalisation: caméra, direction photo, logistique, administration. Certains décident de s'autoproduire pour se donner un meilleur salaire, mais cela signifie, là encore, des tâches supplémentaires.»

Les femmes défavorisées

Une mentalité sexiste perdure dans le milieu du documentaire. À peine moins nombreuses que les hommes, les femmes ont des revenus moins élevés. «En 2014, le salaire moyen en réalisation tournait autour de 19 000 dollars, mais celui des femmes était de 15 000 dollars. On demande aux femmes d'accomplir des choses qu'on ne demanderait jamais aux hommes, comme le prémontage et les sous-titres. Une réalisatrice-productrice nous a raconté que les producteurs et les bailleurs de fonds font davantage confiance aux réalisateurs qu'aux réalisatrices, surtout si le projet est ambitieux, et leur accordent par conséquent un plus gros budget.»

Par ailleurs, les hommes sont plus nombreux que les femmes à travailler en télévision, où les budgets et les salaires sont plus élevés.

Une profession vieillissante

Seulement 14% des documentaristes sont âgés de moins de 35 ans. On le sait, les jeunes, comme les étudiants en cinéma à l'UQAM, sont davantage attirés par la fiction en raison du prestige qui l'entoure, de son côté glamour et de sa reconnaissance sociale plus grande.

Cela dit, plusieurs programmes soutiennent les jeunes créateurs et leurs premières œuvres. «Pour le premier film, ça va, dit la professeure. Pour le deuxième et le troisième, c'est plus difficile. Tout est une question de persévérance. Les finissants des écoles de cinéma qui aspirent à une carrière de documentariste doivent parfois se tourner vers un poste d'assistant à la réalisation ou penser à devenir caméraman, preneur de son ou monteur.»

Des recommandations

L'équipe de recherche soumet plusieurs recommandations afin d'améliorer les conditions socioéconomiques et les conditions de travail des documentaristes ainsi qu'une meilleure reconnaissance de leur métier. L'une d'elles porte sur la création d'un groupe de travail réunissant les principaux acteurs du milieu – réalisateurs, producteurs, télédiffuseurs et représentants des organismes de financement – en vue de trouver des solutions à court terme. «Les gouvernements doivent d'abord réinvestir dans les institutions de financement, incluant les télédiffuseurs publics, et créer un système de redevances obligeant les géants du web à contribuer à la production du cinéma canadien», note Diane Poitras

On prône la mise en place d'un fonds dédié au cinéma documentaire qui prévoirait un financement réaliste des productions et qui respecterait les conditions de création propres à ce genre cinématographique. «Le Fonds fédéral des médias comprend un programme intitulé Point of View et plusieurs documentaristes militent pour la création d'un équivalent francophone», remarque la professeure.

L'importance du travail de développement, en amont de la production et de la réalisation, doit être mieux reconnue. C'est pourquoi l'équipe de recherche recommande le rétablissement d'un programme de la Société de développement des entreprises culturelles du Québec (SODEC) destiné aux créatrices et créateurs, et non aux entreprises de production. Les documentaristes doivent pouvoir être financés à l'étape du dépôt de leur projet avant de se trouver un producteur, comme c'était le cas auparavant.

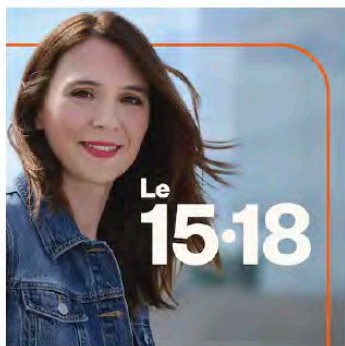
«Il est insensé que l'on coupe les vivres au cinéma documentaire, un milieu de création et d'expérimentation effervescent où se développent des formes et des langages nouveaux, dont l'utilité sociale est reconnue, qui aide à mieux comprendre les enjeux du monde contemporain et qui a conservé l'affection du public», conclut Diane Poitras.

CATÉGORIES

COMMUNICATION | PROFESSEURS | RECHERCHE ET CRÉATION



ICI  Première



Le 15-18

Avec Annie Desrochers

En semaine de 15 h à 18 h

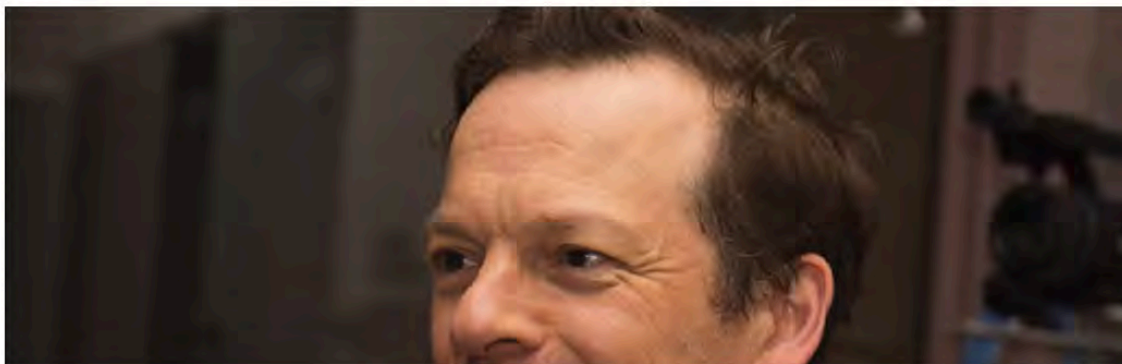
[Accueil](#) [Rattrapage](#) [Notre sélection](#) [Nous joindre](#) [À propos](#)

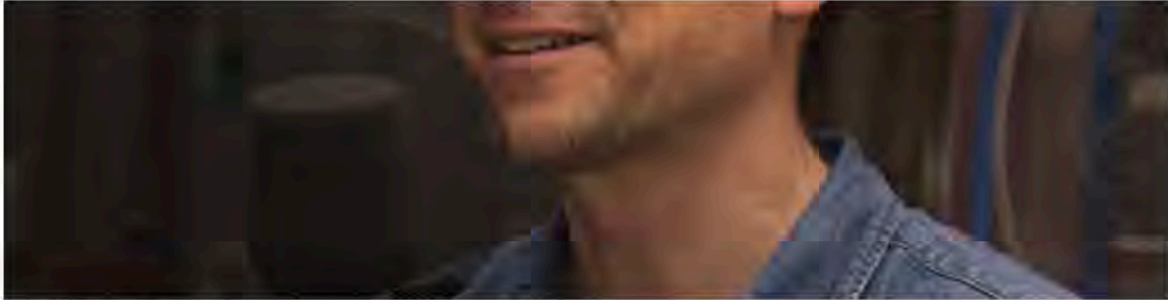
Documentariste, une profession en péril

Publié hier à 17 h 40

Rattrapage du 9 déc. 2020 : Vaccin Pfizer approuvé, et la pauvreté extrême accentuée par la pandémie

15 h 43 - Selon une étude, le métier de documentariste menacé : Bruno Boulianne 8:11





Le réalisateur Bruno Boulianne

PHOTO : RADIO-CANADA / MATHIEU ARSENAULT

Imprimer



L'Université du Québec à Montréal (UQAM) publie une étude, en association avec l'Association des réalisateurs et réalisatrices du Québec, sur la précarité croissante autour des conditions de travail et de création de la production documentaire. Bruno Boulianne, un des cochercheurs, cinéaste documentariste et chargé de cours à l'École des médias de l'UQAM, décrit les évolutions qu'a subies la profession et les inquiétudes qui ressortent de cette publication.

Le documentaire est une affaire de sujets, de rencontres, de confiance entre une histoire et le professionnel qui s'y intéresse, et veut le porter à l'image aux yeux du public. Bruno Boulianne rappelle que cette confiance et cette sensibilité prennent du temps à se construire. Et l'adage qui dit que le temps, c'est de l'argent reste plus que jamais d'actualité. Le chercheur de l'UQAM insiste sur le fait que même si un film documentaire voit le jour, c'est souvent au détriment des conditions de ses équipes, réduites, peu payées, et contraintes au travail accéléré pour ne pas dépasser le budget amoindri de la production, financé à 99 % par des fonds publics.

Alors que la production de fictions a vu une aubaine dans la collaboration avec les GAFA ou Netflix, le cinéaste pense que ce n'est pas la solution. En effet, ces géants de l'industrie sont, à ce jour, des distributeurs salutaires, mais encore trop peu, selon lui, des financeurs à la production des projets.

L'étude *Le métier de documentariste, une pratique de création menacée? Analyse des conditions de pratique de la profession de documentariste* est disponible sur le site de l'UQAM - Service aux collectivités

En complément :

- Le documentaire canadien menacé par le manque de financement - *Médium large*



ACCUEIL

ACTUALITÉS

SOCIÉTÉ

MONDE

ÉCONOMIE

CULTURE

SPORTS

CULTURE

Le milieu du documentaire appelle à l'aide

Une étude menée de concert par l'UQAM et l'ARRQ donne des pistes de solution pour la survie et la prospérité du documentaire.

MATHILDE CLOUTIER

9 DÉC. 2020 • 2 MIN READ





L'ambiance était au soulagement plutôt qu'à la fête lors du lancement en ligne du rapport *Le métier de documentariste: une pratique de création menacée?*, mardi soir, alors que la recherche lancée par l'Association des réalisateurs et réalisatrices du Québec et menée à l'UQAM lève le voile sur les conditions souvent difficiles du métier de documentariste.

Pour plusieurs des documentaristes présents, une telle publication leur

La fluctuation constante du salaire d'année en année, le manque de connaissance des régimes d'assurance auxquels les réalisateurs et réalisatrices sont admissibles et les restrictions de temps et de ressources humaines ressortent comme des lacunes majeures, selon l'étude. Les données ont été récoltées à partir d'entrevues en profondeur avec 26 réalisateurs et réalisatrices québécois de profils jugés représentatifs du milieu.

Une première partie de l'étude contenant des données quantitatives avait paru en 2017. Pour la cinéaste et chercheuse principale du projet, Diane Poitras, il était nécessaire de "voir comment ça se vivait concrètement" en poursuivant le sujet avec un angle plus personnel.

Le rapport rappelle ainsi une diminution de 87 millions de dollars par année du financement accordé aux documentaires par CBC/Radio-Canada entre 2007 et 2016, malgré une hausse remarquée dans l'intérêt du public pour ce genre cinématographique.

Refléter la réalité

"Ce qu'on demande dans un premier temps, c'est une façon de s'organiser des modalités de financement pour que ça reflète un peu plus la réalité des documentaristes, résume Diane Poitras. Très peu d'entre elles et d'entre eux vivent de leur métier. Ils sont obligés de faire d'autres métiers pour réussir à joindre les deux bouts."

Une autre statistique frappante: seulement 4 des 12 femmes interrogées avaient des enfants, contre 11 hommes sur 14. "Ça en dit long sur la situation des femmes dans le métier", a remarqué Mme Poitras.

Tous ces constats sont faits "sans beaucoup de surprise" du côté des documentaristes, soutient la chercheuse.

[ACCUEIL](#)[ACTUALITÉS](#)[SOCIÉTÉ](#)[MONDE](#)[ÉCONOMIE](#)[CULTURE](#)[SPORTS](#)

lancer dans le milieu. "Les [réalisateurs] voient que c'est difficile dans la vie, mais en même temps ils persistent, ils ne veulent pas changer de métier, souligne Diane Poitras. S'ils restent, c'est parce qu'ils trouvent une satisfaction, un sentiment d'utilité sociale et une fierté de produire des choses qui résonnent dans le monde."

LE DEVOIR

Quel avenir pour le documentaire?



Photo: iStock Si les institutions ne soutiennent plus autant le documentaire, celui-ci demeure populaire auprès du public.

Manon Dumais

9 décembre 2020
Cinéma

À la lumière d'une enquête quantitative commandée par l'Association des réalisateurs et réalisatrices du Québec (ARRQ) en 2015, menée auprès de 182 répondants et publiée en 2017 par Marc Ménard, Fanie Pelletier et Diane Poitras, être documentariste, c'est plus qu'un métier, c'est un mode de vie. Un mode de vie qui n'a toutefois rien d'un conte de fées et dont la précarité pourrait en décourager plus d'un.

« Diminution des revenus et augmentation des tâches à effectuer ; accumulation de postes et de responsabilités sur une même production ; multiplication des projets et des commandes "alimentaires" à mener de front pour boucler les fins de mois ; obligation de contrats ou d'emplois salariés dans un domaine connexe ou étranger au cinéma ; etc. », peut-on lire dans *Le métier de documentariste, Analyse des conditions de pratique de la profession de documentariste une pratique de création menacée ?*, volet qualitatif du précédent rapport, lancé mardi soir.

Que ce soit un métier dont les conditions se détériorent n'est certes pas étranger au fait que la relève s'y fasse plus rare que dans toutes les autres sphères culturelles.

PUBLICITÉ



Épargner pour la retraite

Découvrez 4 erreurs courantes et des pistes de solution pour les éviter.

[En savoir plus](#)

Présenté par **FONDS de solidarité FTQ**

« Je pense qu'on récolte les fruits d'une série de décisions qui ont été prises depuis le début des années 2000, explique Diane Poitras, jointe par *Le Devoir*. Il y a eu beaucoup de coupes dans le financement du documentaire. L'ONF a eu des coupes, les télédiffuseurs aussi. Sous Harper, il y a des fonds qui ont été coupés, comme le Fonds canadien du film et de la vidéo indépendants, qui était une source importante pour le documentaire. Le gouvernement Trudeau a réinvesti, mais ça n'a jamais comblé le trou qui s'est creusé au cours des années. »

Pour les besoins de ce second rapport de recherche mené par Diane Poitras, Marc Ménard, Nathalie Trépanier, Fanie Pelletier et Bruno Boulianne, des entretiens approfondis ont été menés auprès de 26 répondants, plus précisément 12 femmes et 14 hommes, dont 17 provenant de Montréal ou de sa périphérie.

« J'étais triste en arrivant à cette partie du questionnaire où l'on constate que la plupart des gens disent qu'ils n'ont pas le sentiment de plein accomplissement, se souvient M^{me} Poitras, cinéaste et professeure en pratiques documentaires à l'École des médias de l'UQAM. Cette impression leur vient d'une reconnaissance qui n'est pas à la hauteur de leurs attentes. En même temps, ils disent qu'ils sont fiers de faire leur métier, qu'ils ont l'impression d'avoir une utilité sociale, qu'ils aiment ce que leur métier leur rapporte : des rencontres, des découvertes, une certaine liberté. »

Nouvelle réalité

Si les institutions ne soutiennent plus autant le documentaire, celui-ci demeure populaire auprès du public comme le prouvent le succès années après années des RIDM (même en version virtuelle), la création des plateformes comme Tènk et f3m et, bien sûr, la popularité des séries et longs métrages de fiction des géants du *streaming* tels Netflix, Crave et Disney+. Comme le suggèrent les cinq chercheurs, il faudrait cependant « que soit créé par les gouvernements un système de redevances obligeant les géants du Web (Google, Netflix, Amazon, etc.) à contribuer à la production du cinéma canadien, incluant le documentaire ».

En raison de la pandémie, le cinéma a trinqué. Heureusement, des salles, tels le Cinéma moderne ainsi que les cinémas Beaubien, du Parc et du Musée, proposent aux cinéphiles des documentaires en ligne. « J'ai l'impression qu'il va rester quelque chose de ça après la pandémie, qu'il va continuer à avoir des projections à la fois en salle et selon les modalités qui vont rester à définir en ligne », croit M^{me} Poitras.

En parcourant le rapport, force est de constater que bien des problèmes soulignés par les répondants trouvent leur écho dans le cinéma de fiction. Un exemple parmi tant d'autres ? La parité hommes/femmes n'a toujours pas été atteinte et les femmes demeurent moins bien payées que les hommes.

« Je pense que les cinéastes de fiction pourraient reprendre plusieurs éléments qu'on soulève dans notre étude et des revendications qui sont formulées par des cinéastes documentaristes. Dans les recommandations, il y en a une qui est très importante, c'est qu'on mette en place un groupe de travail, rapidement, qui va réunir les intervenants du milieu, autant les documentaristes réalisateurs que les producteurs et télédiffuseurs. Il faut que tout ce monde-là soit autour de la table afin d'essayer de trouver des solutions concrètes, à court, moyen et long termes, si on veut que notre documentaire vive et qu'il soit à la hauteur des attentes du public », conclut Diane Poitras.

Le métier de documentariste...

Dans le cadre de cette recherche, l'équipe a rencontré 26 réalisatrices et réalisateurs à travers le Québec et de tout horizon pour mettre en lumière les multiples réalités des documentaristes. « Nous avons accordé une attention particulière à une représentation, égale autant que possible, entre les sexes, mais aussi entre les documentaristes demeurant dans différentes régions du Québec », explique **Nathalie Trépanier**. « Malgré certains avancements dans la recherche de parité, une mentalité sexiste perdure, aggravant les difficultés pour les femmes, notamment la conciliation travail-famille », précise **Fanie Pelletier**. « La dispersion des ressources sur le territoire, l'ampleur des frais associés au déplacement et la répartition géographique des sommes allouées par les institutions de financement à la production posent également problème », ajoute **Bruno Boulianne**.

Des recommandations

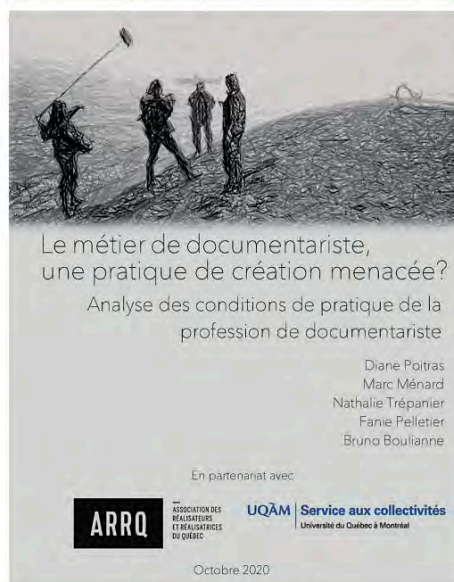
Le rapport met de l'avant plusieurs recommandations concrètes visant à provoquer des changements importants et ainsi améliorer les conditions socioéconomiques, les conditions de travail et la reconnaissance du métier de documentariste. Parmi les recommandations, mentionnons :

- Mise en place par les institutions de financement et les télédiffuseurs de mécanismes assurant aux documentaristes – quels que soient leur origine ethnoculturelle, leur sexe, leur âge ou leur ancrage régional – des conditions équitables afin d'enrayer leur précarité;
- Développement par la SODEC d'un programme destiné aux créatrices et créateurs, et non aux entreprises de production;
- Création d'un groupe de travail avec les principaux intervenants et intervenantes du milieu documentaire, afin de trouver des solutions à court terme et de prendre des mesures correctrices visant à mettre fin à la situation de précarité dans laquelle vivent les documentaristes.

Ce rapport documente pour la première fois les conditions de pratique de la réalisation documentaire dans la province. Il complète une recherche en deux volets (quantitatif et qualitatif), dont la première partie, **Le métier de documentaristes, une pratique de création menacée? Portrait des conditions de pratique de la profession au Québec en 2015**, a été publiée en avril 2017.

Financement de la recherche

La recherche a bénéficié du soutien financier de l'ARRQ et de l'UQAM par le biais du Programme d'aide financière à la recherche et à la création, volet « Services aux collectivités ». La Faculté de communication de l'UQAM, le Programme français de l'Office national du film du Canada (ONF) et la Société de développement des entreprises culturelles du Québec (SODEC) ont également contribué par des subsides complémentaires.



Consulter le rapport :

http://reals.quebec/img/files/2020/12/Rapport_quali_oct_2020.pdf





ARTS

Télé-Québec a retiré sa série *Nos élus* après les accusations contre Harold LeBel

Le député Harold LeBel
PHOTO : RADIO-CANADA / SYLVAIN ROY ROUSSEL

Radio-Canada

Publié le 15 décembre 2020

À la suite de l'arrestation mardi du député péquiste de Rimouski, Harold LeBel, qui est accusé d'agression sexuelle, Télé-Québec a décidé de retirer de sa plateforme en ligne sa série documentaire *Nos élus*, qui suit notamment le quotidien de Harold LeBel.

Diffusée sur les ondes de Télé-Québec du 19 novembre au 10 décembre dernier, la minisérie *Nos élus* fait découvrir, en quatre épisodes, le travail de femmes et d'hommes élus à l'Assemblée nationale et membres de différents partis politiques. Parmi les parlementaires suivis se trouve Harold LeBel.

Mardi après-midi, la série était toujours visible sur la plateforme en ligne de Télé-Québec. Toutefois, « M. LeBel ayant été accusé d'agression sexuelle, Télé-Québec confirme le retrait des quatre

épisodes de la série de sa plateforme vidéo », a expliqué mardi après-midi, par courriel à Radio-Canada, une porte-parole de la chaîne.

« La diffusion télé de la série était quant à elle terminée. Aucune rediffusion n'était prévue », a ajouté la relationniste.

La réaction du milieu de la télévision

En juillet dernier, le retrait des ondes de plusieurs émissions mettant en vedette Maripier Morin, dénoncée pour harcèlement sexuel et racisme, avait soulevé des critiques.

L'Association des réalisateurs et réalisatrices du Québec (ARRQ) et la Société des auteurs de radio, télévision et cinéma (SARTEC) avaient déploré le retrait d'œuvres de fiction comme *La faille*, une série dans laquelle Maripier Morin joue.

Cette fois, Gabriel Pelletier, président de l'ARRQ, et Chantal Cadieux, présidente de la SARTEC, approuvent la décision de Télé-Québec.

« *La faille* est une œuvre de fiction et Maripier Morin y interprétait un personnage fictif. Les actes qu'on lui reprochait n'avaient pas de réelle incidence sur l'ensemble de l'œuvre dramatique et la perception qu'en retirait le public », a expliqué, par courriel, Gabriel Pelletier, qui a tenu à préciser qu'il s'exprimait à titre personnel.

« Dans le cas de *Nos élus*, c'est un documentaire et c'est donc Harold Lebel lui-même dont on fait le portrait, a ajouté celui dont l'opinion est partagée par Chantal Cadieux. Si l'accusation contre lui s'avérait fondée, on attirerait la sympathie du public (en supposant qu'on le dépeint favorablement) envers un possible agresseur et ce serait préjudiciable envers sa victime alléguée. »

Toutefois, Gabriel Pelletier et Chantal Cadieux regrettent le fait que les artistes et artisans soient pénalisés par ce retrait. « En attendant le procès de monsieur Lebel, on peut soit repousser la diffusion de la série, soit considérer un remontage de l'émission pour y couper sa participation. Ce serait sans doute la meilleure solution pour les créateurs de l'émission qui espèrent voir le fruit de leurs longs efforts célébré à l'écran », a estimé Gabriel Pelletier.

Dure fin d'année pour «Nos élus»

Antoine Robitaille | Publié le 18 décembre 2020 à 04:00



Télé-Québec a retiré mardi le documentaire «Nos élus» de toutes ses plateformes.

Il montrait – de remarquable manière – les dimensions plus humaines, moins connues, du travail des députés. «Nous voulons faire tomber le cynisme à l'égard de la politique», avait dit le réalisateur Louis Asselin. Un projet tout à fait méritoire.

Une des têtes d'affiche en était toutefois Harold LeBel, député péquiste de Rimouski. Comme on le sait, LeBel a été arrêté et accusé d'agression sexuelle mardi.

LeBel est l'archétype du chic type, toujours la main sur le cœur. L'équipe de «Nos élus» l'avait choisi parce qu'il était «sensible», «à l'écoute». Un scrutin de «La Presse» publié en fin de semaine dernière concluait d'ailleurs que c'est ce que ses collègues députés pensaient de lui.

LeBel était aussi whip et président du caucus péquiste. À la fois préfet de discipline et confesseur: il connaissait donc tous les secrets des élus de sa formation.

«La faille»

Quand la série «La faille» a été retirée après l'affaire Maripier Morin, l'Association des réalisateurs et réalisatrices du Québec (ARRQ) avait protesté.

Mais selon elle, le retrait de «Nos élus» se justifiait. Ce n'est pas une œuvre de fiction et si jamais LeBel était reconnu coupable, on reprocherait à Télé-Québec d'avoir attiré «la sympathie du public [...] envers un possible agresseur et ce serait préjudiciable envers sa victime alléguée», fit valoir l'ARRQ.

Hier, LeBel a soutenu dans un communiqué qu'«en temps opportun, il souhaite démontrer qu'il n'a rien à se reprocher». Il continuera à remplir sa fonction. Il a annoncé être représenté par Maxime Roy (même avocat qu'une autre ex-élue plongée dans la tourmente, Nathalie Normandeau).

Député imbibé

«Le discrédit est quand même jeté sur l'ensemble des élus», rageait un membre de l'Assemblée nationale mardi, au téléphone, peu après l'arrestation de LeBel.

C'était avant cette autre catastrophe pour leur image.

LA
PRESSE

Nouvelles mesures de confinement

Une culture à deux vitesses



PHOTO MARTIN TREMBLAY, ARCHIVES LA PRESSE

L'actrice Céline Bonnier sur le plateau de tournage du film *Au nord d'Albany*, de la réalisatrice et productrice Marianne Farley

Les tournages se poursuivront, l'accès aux bibliothèques est élargi, mais les arts vivants et les musées continuent d'être confinés

Publié le 7 janvier 2021 à 5h00



ANDRÉ DUCHESNE
LA PRESSE



JOSÉE LAPOINTE
LA PRESSE



ÉRIC CLÉMENT
LA PRESSE

Les amateurs et artisans de séries télévisées, d'émissions de variétés et de cinéma peuvent se réjouir. En dépit du resserrement des mesures de confinement annoncé mercredi par le premier ministre François Legault, le travail continuera sur les plateaux de tournage et les lieux de captation. À cela s'ajoute une nouveauté, à savoir un élargissement des services dans les bibliothèques municipales afin de rendre accessibles des places de travail.

En faisant ces annonces, le premier ministre François Legault a reconnu l'importance de l'industrie culturelle en cette nouvelle période de confinement. « Je pense qu'il est important, ne serait-ce que pour nous divertir, que ces séries-là se poursuivent », a-t-il déclaré à propos des tournages.

« Nous sommes soulagés, a dit en entrevue Hélène Messier, présidente de l'Association québécoise de la production médiatique. Nous sommes heureux et reconnaissants de l'appui reçu par M. Legault. Nous remercions aussi la ministre de la Culture, Nathalie Roy, qui a défendu notre dossier, et les responsables de la Santé publique. »

Tant du côté de l'Association des réalisateurs et réalisatrices du Québec (ARRQ) que de l'Association québécoise des techniciens et techniciennes de l'image et du son (AQTIS), on salue cette décision, tout en insistant sur le fait que depuis la réouverture des plateaux, en juillet, les cas de COVID-19 rapportés ont été isolés.

« Il y a eu des cas isolés, mais aucune éclosion », se félicite le réalisateur Gabriel Pelletier (*Karmina*, *La peur de l'eau*), président de l'ARRQ, qui regroupe quelque 800 membres. « Les mesures sont respectées, et les résultats le prouvent. »

À l'AQTIS, on est d'autant plus soulagés que l'année 2021 s'annonce intense. « Nous avons deux projets de films américains de 180 et 220 millions de dollars qui s'amorceront en mars, plus tôt que d'ordinaire, a souligné Gilles Charland, directeur général de ce syndicat de 7000 membres. On a fait la démonstration que la culture est un service essentiel. »

Il reste toutefois à définir les modalités de fonctionnement. Une rencontre prévue ce jeudi à 13 h 30 entre plusieurs représentants de l'industrie des arts et la ministre de la Culture, Nathalie Roy, apportera, chacun le souhaite, des précisions.

Chose certaine, tous ceux qui travaillent sur les plateaux de tournage n'auront pas de couvre-feu à respecter. « Les tournages et captations pourront continuer après 20 h, a dit Louis-Julien Dufresne, attaché de presse de la ministre Roy. Ils constituent un lieu de travail qui est, d'une certaine façon, considéré comme essentiel. Le premier ministre a dit que les Québécois avaient besoin de ça pour leur santé mentale, tant au niveau du divertissement que de l'information. C'est donc traité de cette façon-là. »

Bibliothèques

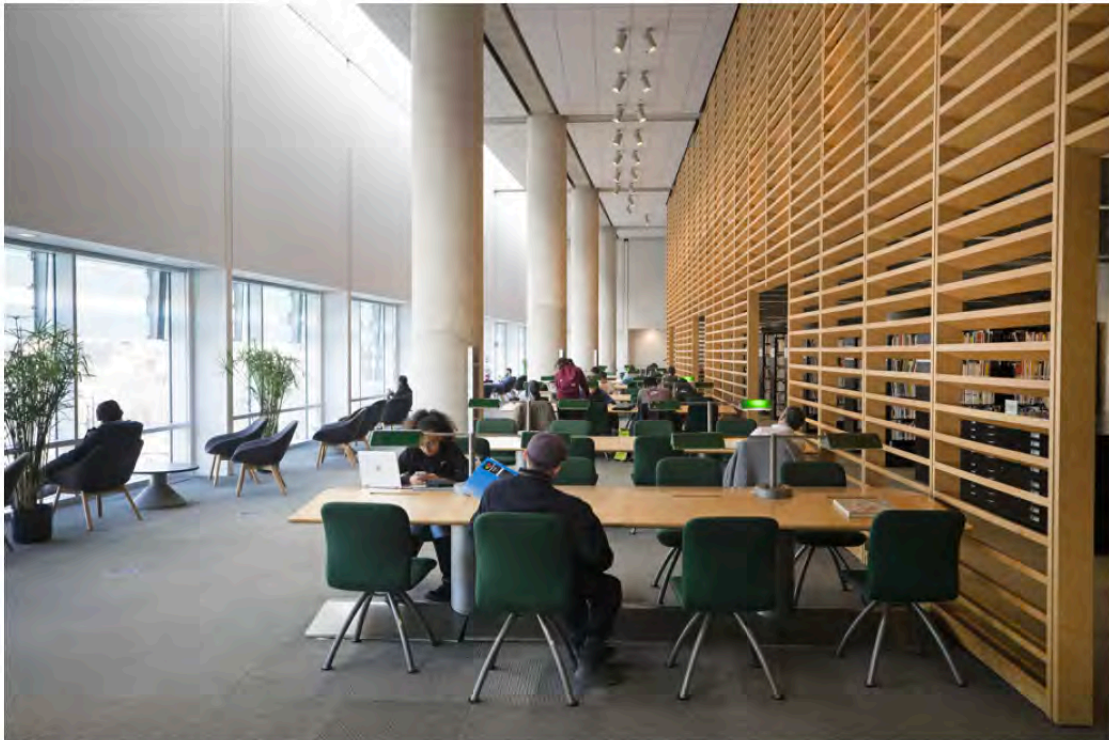


PHOTO ROBERT SKINNER, ARCHIVES LA PRESSE

La Grande Bibliothèque pourra rouvrir ses portes dans les prochains jours, mais attend les modalités d'application de Québec.

Quant à l'élargissement des services donnés par les bibliothèques municipales, où les prêts sont déjà autorisés, M. Legault l'a ainsi résumé : « On va permettre, tout en respectant les distanciations, d'aller étudier dans les bibliothèques municipales. L'objectif, entre autres, qui est visé est de permettre aux enfants qui n'ont pas l'internet haute vitesse à la maison d'y avoir accès. Et dans certains cas d'avoir une place tranquille pour étudier et pour lire. »

Saluant cette décision pour laquelle son organisme avait déjà fait des représentations, la directrice générale de l'Association des bibliothèques publiques du Québec, Ève Lagacé, n'en a pas moins été surprise. « On s'attendait plutôt à une fermeture complète, a-t-elle dit. Ce sont d'abord les étudiants qui vont en profiter. »

Ève Lagacé indique que les modalités d'application restent à définir.

« Nous souhaitons par exemple que les places mises en disponibilité le soient sur réservation, dit-elle. Et nous souhaitons avoir la capacité de retracer les gens. »

— Ève Lagacé, directrice générale de l'Association des bibliothèques publiques du Québec

On compte 1051 bibliothèques municipales dans la province, incluant la Grande Bibliothèque du Québec (GBQ), navire amiral de Bibliothèque et Archives nationales du Québec.

« BAnQ attend les consignes gouvernementales avant de mettre en place à la Grande Bibliothèque les modifications relatives à l'accueil des usagers annoncées ce soir [mercredi] », nous a écrit Claire-Hélène Lengellé, responsable des relations avec les médias.

Les arts vivants écopent encore

Jointe en soirée, la présidente de l'Union des artistes (UDA), Sophie Prigent, a déclaré être heureuse et soulagée pour les artisans des productions médiatiques, mais attristée de faire le constat que les arts de la scène restent confinés.

« J'ai une grande pensée pour les gens du secteur des arts vivants », dit-elle.



PHOTO MARCO CAMPANOZZI, ARCHIVES LA PRESSE

La présidente de l'Union des artistes, Sophie Prigent

« Avant l'adoption du budget du gouvernement, au printemps, nous allons faire des recommandations favorables à ce secteur qui a besoin d'une sérieuse relance. »

— Sophie Prigent, présidente de l'Union des artistes

Les spectacles musicaux sur scène écopent aussi. Beaucoup de spectacles étaient prévus dans les salles du Québec à compter de la mi-janvier. Des spectacles du printemps et de l'automne 2020 qui avaient été reportés, comme celui de Luce Dufault, d'autres planifiés depuis encore plus longtemps, comme celui de Vincent Vallières, et de nouveaux qui se sont ajoutés.

Or, les représentations des quatre prochaines semaines n'auront pas lieu. Les diffuseurs et producteurs ne sont pas étonnés. « On s'y attendait un peu avant Noël

que le retour ne serait pas tel que prévu à partir du 11 janvier. Mais là, c'est la réalité », a dit le producteur Martin Leclerc, qui avait au menu entre autres les spectacles de Luce Dufault et de Brigitte Boisjoli.

Mais pas question d'annuler la saison d'hiver au complet, a indiqué Catherine Simard, de La maison fauve, qui s'occupe de Vincent Vallières. « On va y aller d'une annonce gouvernementale à l'autre. Vincent, il a des shows prévus tous les week-ends jusqu'en juin... alors quand ils vont annoncer que ça reprend, la fin de semaine d'après, il sera sur scène ! »

Les diffuseurs aussi sont prêts à rouvrir dès qu'ils en auront l'autorisation. « On était prêts pour janvier et on le sera encore, dans le respect des normes sanitaires », a affirmé David Laferrière, du théâtre Gilles-Vigneault à Saint-Jérôme et président de l'organisme RIDEAU, qui regroupe plus de 350 salles au Québec. S'il n'est pas surpris de l'annonce de mercredi, il s'inquiète quand même pour la suite.

« Nos équipes sont complètement démobilisées. Et ce qui me fait peur, c'est l'adhésion du public, ce lien de confiance qu'on a avec lui. Ce jeu de ping-pong va finir par avoir un impact. »

— David Laferrière, du théâtre Gilles-Vigneault à Saint-Jérôme et président de l'organisme RIDEAU, qui regroupe plus de 350 salles au Québec

Quant à la captation des spectacles, les gens de la musique s'attendaient à ce qu'elle se poursuive.

« Ce qui est bon pour pitou est bon pour minou », nous a dit le PDG du site lepointdevente, Yannick Cimon-Mattar, qui rappelle que les tournages d'événements virtuels se font « avec les mêmes contraintes et les mêmes règles que les séries télévisées, et dans le même but. C'est assez clair que ça va continuer ».

Depuis le début de la pandémie, celui qui se décrit comme un « fournisseur de services » a diffusé plus de 2000 spectacles virtuels et vendu « des centaines de

milliers de billets ». « Nous, on est prêts pour le confinement. Ce sont les producteurs qui devront demander des éclaircissements. »

Martin Leclerc, qui produit les spectacles-conférences *L'histoire de mes chansons*, dont les enregistrements doivent avoir lieu bientôt pour une diffusion en mars, croit aussi que les captations vont continuer. « Si on entre dans la même catégorie que les plateaux, on est admissibles, comme à l'automne. Mais ça va dépendre des salles, si elles veulent nous accueillir ou non. Ce sera au cas par cas. »

Musées et centres d'art restent fermés

Par ailleurs, il n'y a pas de changement pour les musées et les centres d'art, qui demeurent fermés. Trois musées montréalais que nous avons joints prenaient acte de la décision du gouvernement. « Nous ferons notre part et nous nous conformerons aux directives gouvernementales, a indiqué Marie-Josée Robitaille, responsable des communications au musée de Pointe-à-Callière. On garde le moral dans cet effort du Québec de faire retomber la courbe ! »

« Gardons espoir que ce reconfinement soit le dernier ! », a ajouté Roxane Dumas-Noël, responsable des relations publiques et des événements au Musée d'art contemporain de Montréal.

« On ne peut pas être contre la vertu, a dit Pascale Chassé, directrice des communications au Musée des beaux-arts de Montréal. On est déçus, mais on est résilients ! Surtout, quand on va se déconfiner, on espère dans quatre semaines, on démontrera que les musées sont un milieu sécuritaire. Car on peut faire notre part dans la société. Quand on parle de maladie mentale, les gens ont besoin des musées. »

« La culture, ce n'est pas juste la télévision ! Si on veut s'émerveiller et se cultiver, il y a aussi les musées. »

— Pascale Chassé, directrice des communications au Musée des beaux-arts de Montréal

Les galeries d'art qui ont pu rester ouvertes en novembre et jusqu'à la période des Fêtes devront toutefois fermer leurs portes jusqu'au 8 février au moins. « Les galeries ne sont pas des commerces essentiels, a confié Emily Robertson, de la galerie Robertson Arès, qui comprend la situation. Comme le mentionne M. Legault, le collectionneur pourra faire la cueillette de ses œuvres achetées à la porte de la galerie et nous pourrons continuer nos livraisons. Donc, de notre côté, on garde le momentum, et les ventes vont bon train ! »

« La galerie, le marché de l'art existe bien encore, ajoute André Laroche, de la galerie Laroche Joncas. L'art est une bouée pour plusieurs. Pour ne pas se noyer. Si c'est un autre mois de restrictions pour nous, on peut comprendre. On a eu un sérieux coup de main du fédéral pour le loyer. Ça a fait baisser le stress de plusieurs crans. Il faut s'armer de patience, mais la rue Sainte-Catherine face au Belgo est maintenant rouverte ! Ensemble, on passera à travers. Restons solidaires, restons forts ! »

CINÉMA

L'ARRQ remet cinq bourses de démarrage

Aude Leroux-Lévesque/Rémi Fréchette/Nicolas-Alexandre Tremblay/Marie-France Laval/Emilie Porry Photo: Courtoisie

L'Association des réalisateurs et réalisatrices du Québec (ARRQ) soutient cinq projets dans le cadre de son programme « Bourses de démarrage de l'ARRQ ». Les bourses d'un maximum de 1000\$ ont pour objectif de permettre à un.e membre professionnel/.e de l'ARRQ de préparer ou bonifier un projet de réalisation dans le but éventuel de le présenter à un.e producteur.trice.

L'ARRQ a entrepris cette initiative pour combler ce besoin. Avec ce programme, l'ARRQ souhaite encourager des réalisateur.trice.s qui ont besoin d'une aide financière ponctuelle pour, de façon générale, faire évoluer leur carrière ou un projet particulier, soit en explorant un sujet, un langage, un genre, ou, plus directement, en préparant la présentation d'un projet de réalisation à un.e producteur.trice. Habituellement, les inscriptions pour les bourses de démarrage se déroulent durant le mois de juin, mais dû à la pandémie, ils ont été reportées en décembre. L'ARRQ souligne que le Fonds des médias du Canada (FMC) a, jusqu'ici, refusé d'accorder du financement en pré-développement aux RÉALS.

Les membres pouvaient faire parvenir leur projet par courriel entre le 23 novembre et le 8 décembre 2020 au Comité de sélection des bourses de démarrage de l'ARRQ. Plusieurs projets de qualité ont été reçus et cinq ont été retenus :

- « Éso-pop »

Un projet de long métrage documentaire de la réalisatrice Aude Leroux-Lévesque, qui pose un regard à la fois curieux, empathique et critique des grandes tendances spirituelles des femmes milléniales.

- « Un ange au paradis »

Un projet de long métrage documentaire engagé de la réalisatrice Emilie Porry, qui dresse le portrait d'une demandeuse d'asile haïtienne travaillant comme soignante de proximité.

- « JE VIS ICI — En région éloignée et insulaire »

Un projet de série documentaire télévisuelle s'adressant à un jeune public et aux familles réalisé par Marie-France Laval. Dans chacun des épisodes, un enfant demeurant dans l'une des régions éloignées et insulaires au Canada est fier de nous entraîner dans ses activités quotidiennes de la journée.

- « Marco Arseno : de l'ombre à la lumière »

Un projet de long métrage documentaire du réalisateur Nicolas-Alexandre Tremblay, qui s'immerse dans la vie de Marco, un jeune homme atteint du syndrome d'Asperger. Sa condition ne lui permettant pas de décrypter les interactions sociales avec les autres, Marco essaie par tous les moyens de trouver sa place.

- « Le chant du Sasquatch »

Un projet de comédie musicale fantastique du réalisateur Rémi Fréchette, racontant l'histoire d'un jeune couple qui, après avoir eu une succession d'échecs professionnels et personnels, ont tous deux touchés le fond. Fragiles et sans ressource, ils se joignent à des amis pour faire un « petit crime » afin de les aider à se sortir du trou.

Un premier long métrage documentaire en solo pour Aude Leroux-Lévesque



Aude Leroux-Lévesque Photo: Courtoisie

Après plusieurs projets avec son partenaire Sébastien Rist, Aude Leroux-Lévesque se lance en solo avec « Éso-pop (titre de travail) », un long métrage documentaire qui en est à ses balbutiements et qui aborde les tendances ésotériques des femmes milléniales. À l'heure où ce phénomène connaît une véritable résurgence en Amérique du nord, la réalisatrice veut s'intéresser aux aspects émancipateurs, voire militants de certains mouvements. Récipiendaire d'une des bourses de démarrage remise par l'Association des réalisateurs et réalisatrices du Québec (ARRQ), la documentariste a révélé quelques détails à propos de ce film à venir.

« Je veux voir pourquoi, tout d'un coup, nous tripons autant sur la sorcellerie, l'astrologie et le mythique. Il y a un contexte social et historique qui se pose dans mes réflexions. Pourquoi aujourd'hui ? Après, c'est de voir qui adhère à ces "mouvements" et quels sont les dangers ? Est-ce qu'il y a des dérives possibles ? », dévoile-t-elle.

Tout a commencé pour la cinéaste lorsque, il y a environ deux ans, elle a constaté que plusieurs de ses amies, des femmes éduquées, rationnelles, à la carrière très sérieuse, lui envoyaient des infolettres astrologiques ou suggéraient encore de se réunir pour un souper lors de soirs de pleines lunes. La réalisatrice a même été invitée à une séance d'ostéoyoga. « C'était une surprise que ça entre dans ma vie de cette façon, se remémore-t-elle. Puis, j'ai fouillé et j'ai réalisé qu'il y avait une vraie mouvance. »

Au tout début du processus de scénarisation, Aude Leroux-Lévesque cherche à bien comprendre le contexte autour de ce phénomène, notamment les liens entre l'accessibilité, la liberté dont profite cette génération Y et le poids d'une inquiétude incessante. Il leur devient nécessaire de se rattacher à des éléments plus grands que qu'eux afin d'apporter un peu d'espoir.

« Mais ça montre aussi le côté très individuel de notre génération, très centré sur soi. Au final, c'est fait pour mieux nous comprendre et nous guider dans nos choix tant personnels que professionnels », nuance-t-elle.

Une autre piste qui se présente à elle pour son film « Éso-pop (titre de travail) » est la dimension commerciale de ces courants. Alors qu'y sont valorisés l'indépendance, l'introspection et le bien-être de soi, le fait qu'il s'agisse également d'une industrie vient brouiller les cartes, observe la cinéaste.

Ce qu'il lui reste à faire est la recherche de personnages. La documentariste veut que ces tendances soient incarnées par des gens qui les vivent. Qui peut aider à comprendre ce mouvement et, possiblement, à mieux expliquer les répercussions qu'il peut avoir ?

Aude Leroux-Lévesque rappelle que son objectif premier en cinéma documentaire est de faire avancer collectivement. Ce projet de film ne fait pas exception. « Je pars avec un esprit très ouvert et avec de l'empathie, mais je ne veux pas perdre mon esprit critique. Pour moi, de créer le débat, c'est important. C'est un sujet complexe dont les racines sont tant intimes que politiques. Et mon but est de privilégier la nuance », conclut-elle.

[Frédéric Bouchard]



Société

Radio-Canada : le numérique « n'accote » pas le traditionnel, dit l'UDA



Sophie Prigent, présidente de l'Union des artistes
PHOTO : RADIO-CANADA

Philippe-Vincent Foisy

2021-01-20 | Mis à jour hier à 17 h 05

Les artistes et les artisans de la télévision et du cinéma ont demandé au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) de maintenir les exigences de production de Radio-Canada pour la télévision traditionnelle afin de préserver leur qualité.

« La qualité des émissions sur le web n'accote pas la qualité des émissions d'abord destinées à la télévision traditionnelle », a expliqué la présidente de l'Union des artistes (UDA), Sophie Prigent.

L'Alliance québécoise des techniciens et techniciennes de l'image et du son (AQTIS), l'Association des réalisateurs et réalisatrices du Québec (ARRQ), la Société des auteurs de radio, télévision et cinéma (SARTEC) et l'UDA ont joint leur voix devant le CRTC en cette huitième journée d'audience sur le renouvellement des licences de CBC/Radio-Canada.

Le diffuseur public a demandé au CRTC de pouvoir remplir une partie de ses conditions de licences en matière de diffusion de contenus canadiens sur ses plateformes numériques, plutôt qu'à la télévision et à la radio traditionnelles. La directrice générale de la SARTEC, Stéphanie Hénault, craint qu'en « l'absence d'une condition de licence relative aux dépenses sur les émissions d'intérêt national à la télévision généraliste, la porte sera grande ouverte à Radio-Canada [pour] réduire le volume et la qualité d'émissions ».

« Il est inexact de prétendre qu'une heure de websérie [...] équivaut à une heure d'émission d'intérêt national originale en heure de grande écoute de la télévision », ajoute-t-elle.

Les intervenants demandent une transition juste.

Le président de l'AQTIS, Christian Lemay, a précisé qu'il « ne s'agit pas de ralentir la progression des services audiovisuels numériques de Radio-Canada, mais plutôt de s'assurer que la Société respecte l'actuel cadre culturel et financier de la radiodiffusion canadienne ».

Le président de l'ARRQ, Gabriel Pelletier, a quant à lui demandé que des chaînes comme ICI RDI et ICI ARTV fassent plus de place aux séries originales et aux documentaires.

« Le déclin des émissions originales sur ces deux services [ICI RDI et ICI ARTV], particulièrement le déclin des documentaires, nous préoccupe grandement. »

— Gabriel Pelletier, président de l'Association des réalisateurs et réalisatrices du Québec

Renouvellement plus court

Ces groupes recommandent donc au CRTC de renouveler les licences de Radio-Canada en maintenant des obligations de production, mais pour trois ou quatre ans seulement, et non cinq, comme le veut le diffuseur. Ils citent le « manque de détails dans les informations fournies par Radio-Canada concernant ses services numériques »; les effets de la COVID-19 qui risquent de se poursuivre après la date du début de la nouvelle période de licence; ainsi que la modification sur la Loi sur la radiodiffusion.

Un projet de loi a été déposé à cet effet en novembre dernier et prévoit notamment de donner de nouveaux pouvoirs au CRTC pour lui permettre de réglementer les plateformes en ligne, ce qu'il ne peut pas faire en ce moment.

Extra : oui, mais...

L'Association des réalisateurs et réalisatrices du Québec a aussi été questionnée sur le service payant d'ICI Tou.tv, l'Extra, qui a été grandement critiqué au cours des derniers jours.

Pour M. Pelletier, cette « barrière » n'est pas idéale, mais il comprend le besoin de financement, expliqué la semaine dernière par la direction du diffuseur public. « Idéalement, on voudrait que ce

soit entièrement gratuit, a affirmé M. Pelletier. Mais on a aussi un souhait que Radio-Canada soit capable d'offrir et de remplir son mandat, et l'Extra assure une forme de financement dans le modèle économique actuel.»

Il note toutefois qu'avec son service de publicité de contenu Tandem, le diffuseur public va trop loin. « On trace la ligne avec Tandem, qui, à notre avis, [...] peut créer de la confusion au niveau des auditeurs », a-t-il ajouté.



Solange Drouin, directrice générale de l'ADISQ
PHOTO : RADIO-CANADA

Le « trou noir » du numérique

Pour sa part, l'Association québécoise de l'industrie du disque, du spectacle et de la vidéo (ADISQ) craint que le virage numérique de Radio-Canada laisse des Canadiens « de l'autre côté du pont » que la société d'État veut construire. Elle a aussi déploré le manque de transparence de CBC/Radio-Canada quant aux services numériques.

« On ne connaît pas trop ce qui est fait, parce que c'est dans un trou noir : peu d'information, un manque de transparence », a lancé la directrice générale de l'ADISQ, Solange Drouin. « Il faut augmenter les fenêtres de diffusion pour en avoir plus. »

Elle salue néanmoins certaines initiatives mises en œuvre par le diffuseur public, notamment la diffusion d'albums et de nombreuses listes de lecture ainsi que la diffusion de prestations musicales.

Par contre, Mme Drouin explique qu'il est difficile de savoir si ce qui est fait est suffisant.

« Pour en juger avec rigueur, il est toutefois crucial de bénéficier d'une documentation des activités qui s'y déploient. Par exemple, dans les listes de lecture, la Société a-t-elle respecté les quotas en vigueur dans l'univers traditionnel? »

L'ADISQ ne veut pas non plus que CBC/Radio-Canada néglige la radio et la télé traditionnelles, citant des chiffres du CRTC publiés dans son rapport de surveillance : « En 2019, en moyenne, 80 % des Canadiens ont regardé la télévision traditionnelle, et 84 % ont écouté la radio traditionnelle n'importe quelle semaine. »

Elle recommande donc au Conseil de « refuser la demande de la Société visant à réduire son obligation de diffusion d'émissions d'intérêt national, desquelles les émissions musicales font partie, aux heures de grande écoute ».

Elle souhaite aussi que la radio ICI Première, à vocation parlée, diffuse davantage de musique.

« Nous observons que, depuis plusieurs années, l'espace accordé à notre musique y est en constant déclin. De 33 % dans les années 90, elle occupe maintenant moins de 10 % de la programmation. Nous croyons que la vocation verbale d'une station n'est pas incompatible avec un certain niveau de diffusion musicale, bien au contraire. »

— Solange Drouin, directrice générale de l'ADISQ

Limiter les ambitions locales

L'Association ontarienne des diffuseurs (AOD) a demandé au CRTC d'assurer que CBC/Radio-Canada soit complémentaire au secteur privé et non en concurrence avec ce dernier, notamment lorsque vient le temps de couvrir les nouvelles locales.

« CBC ne devrait pas développer de nouveaux marchés locaux », a demandé Doug Bingley, le président de l'AOD.

Et cette demande inclut les services numériques. L'Association demande que le diffuseur public prenne en compte les effets possibles sur le marché privé.

Le responsable des relations gouvernementales de l'AOD, Ed Torres, explique que CBC doit se poser quatre questions avant de développer ces nouveaux marchés locaux : « Est-ce que quelqu'un d'autre offre ces services? Quelqu'un pourrait-il les offrir? Allons-nous perturber leurs modèles d'affaires? Et, considérant nos ressources financières limitées, voulons-nous dépenser davantage? »

L'AOD demande aussi que le diffuseur cesse toute activité purement commerciale, comme Tandem, qui augmente la concurrence avec les diffuseurs privés pour aller chercher des revenus publicitaires.

Tandem, selon l'AOD, affecte aussi la perception du public.

« Vous avez vu plusieurs interventions du public qui soutenaient que le service de l'information est biaisé, a rappelé M Bingley. Des projets comme Tandem viennent alimenter cette perception et minent la crédibilité de la Société. »

Le diffuseur public pourra répondre aux critiques jeudi prochain.

À lire aussi :

- Québecor accuse Radio-Canada de « pratiques anticoncurrentielles »
- Radio-Canada : les Acadiens veulent s'entendre et se voir

Philippe-Vincent Foisy



CINÉMA

Emilie Porry prépare le long métrage documentaire «Un ange au paradis»

Emilie Porry Photo: Romain Kuhn

Avec « Un ange au paradis », Emilie Porry veut suivre le parcours de Magdala, 46 ans, demandeuse d'asile d'origine haïtienne arrivée au Québec en 2017 par le chemin Roxham. Depuis se sont écoulés plus de trois ans avant que son audience ne se tienne, alors que les délais doivent être de 60 jours après l'arrivée dans la province. Dans ce projet de long métrage documentaire en préparation, la réalisatrice souhaite accompagner son sujet au fil des années. Pour souligner l'obtention d'une bourse de démarrage par l'Association des réalisateurs et réalisatrices du Québec (ARRQ) pour ce film à venir, la documentariste a discuté avec Qui fait Quoi.

« Magadala a laissé à Haïti toute sa famille, c'est-à-dire ses quatre enfants biologiques, quatre enfants adoptés après le séisme de 2010 et son mari. Depuis, elle vit une relation à distance avec ses enfants. En plus, la situation est toujours dangereuse là-bas. Il n'y a pas si longtemps, il y avait beaucoup d'enlèvements et comme les gens du quartier savent qu'elle vit au Canada, ils peuvent imaginer qu'il y ait potentiellement des demandes de rançons possibles. Elle était dans tous ses états », explique-t-elle.

L'objectif de ce long métrage documentaire est de suivre cette femme au cours des prochaines années jusqu'à ce qu'elle arrive à faire venir sa famille au Canada et qu'elle stabilise sa situation professionnelle. Infirmière de formation, elle a pu, malgré une équivalence de ses diplômes non reconnue, être embauchée via une agence de placement afin d'être sollicitée à travailler dans un établissement hospitalier ou un CHLSD.

La réfugiée a été récemment contrainte de déménager à Mont-Laurier dans les Laurentides. Elle a été réquisitionnée pour faire partie d'une équipe COVID dans un hôpital dans la région. De plus, elle exerce le bénévolat auprès des personnes âgées dans Montréal-Nord en effectuant des distributions alimentaires.

« L'idée c'est, à travers son portrait, d'élargir un peu sur les travailleurs du soin de proximité. Au Canada, un tiers des aides-soignants, préposés aux bénéficiaires, etc. sont des immigrants. Je veux interroger la façon dont nos sociétés occidentales s'assoient sur cette manne de travailleurs venus de l'étranger pour assurer sa stabilité sociale », décrit à propos de la démarche de son projet celle qui est également assistante à la réalisation.

Accueillons-nous véritablement les réfugiés ? « Au final, est-ce que ce n'est pas plutôt qu'on les sollicite ? », se demande la documentariste. En reversant son questionnement, elle espère pouvoir faire réfléchir sur la notion de reconnaissance. En effet, peut-être que ce devrait être nous qui devrions dire merci à ces personnes.

Emilie Porry vient de soumettre une demande d'aide financière au Conseil des arts et des lettres du Québec pour « Un ange au paradis ». Celle qui doit agir à titre d'assistante à la réalisation sur « Nitassinan » de Carlos Ferrand et Joséphine Bacon passe le plus de temps possible avec sa protagoniste en attendant le tournage d'un premier démo.

Débarquée au Québec en 2018, la réalisatrice a beaucoup oeuvré pour la télévision française. C'est pourquoi, bien qu'elle ne rejette aucunement la collaboration avec un diffuseur pour ce projet, elle souhaite s'éloigner des contraintes et profiter de davantage de liberté.



Culture 12:09 26 janvier 2021 | mise à jour le: 26 janvier 2021 à 12:09 temps de lecture: 3 minutes Par Marie-Lise Rousseau Métro

Pour prévenir les abus, les écrivains réclament le statut d'artiste



Photo: Archives
Photo: Archives

Pour avoir des conditions de travail plus justes et prévenir les abus, les écrivains devraient avoir le même statut que les artistes des domaines du cinéma, de la musique et de la scène. C'est ce que réclame l'Union des écrivaines et des écrivains québécois (UNEQ) à l'occasion de la révision des lois sur le statut de l'artiste.

Dans le cadre de la consultation en ligne pour la révision de ces lois que mène actuellement le ministère de la Culture et des Communications, l'UNEQ a déposé un mémoire mardi.

À lire aussi:

- De beaux et sombres malaises
- CRQ et Jacques Green à l'édition locale et en ligne d'Idiofest
- La jeune poétesse Amanda Gorman fascine l'Amérique après sa performance devant Biden

Selon le syndicat qui représente 1600 membres du milieu littéraire, la loi qui régit présentement le statut des écrivains (loi S-32.01, adoptée en 1988) est «injuste, inéquitable et inapplicable» et considère les auteurs comme «une sous-catégorie d'artistes».

Concrètement, elle ne fournit aucun filet social aux écrivains, leur interdit le droit à une représentation collective, les prive de revenus et n'encadre aucunement leurs contrats d'édition, ce qui selon l'UNEQ, mène souvent à des situations d'abus.

Les auteurs ont d'ailleurs été nombreux à dénoncer les injustices et les excès dans leur milieu l'été dernier dans la foulée de la [vague de dénonciation](#). Un meilleur encadrement législatif de leur métier permettrait de prévenir ce genre de situation, soutient l'UNEQ.

«Depuis 30 ans, l'UNEQ tente par tous les moyens de poser les bases d'une entente collective qui encadrerait tous les contrats liant un·e écrivain·e à une maison d'édition et éviterait à chaque artiste d'être seul·e pour négocier. Mais toutes ces tentatives ont échoué», déclare le directeur général de l'UNEQ, Laurent Dubois.

Précarité

L'inclusion des écrivains dans les lois sur le statut de l'artiste permettrait de leur assurer de meilleures conditions de travail. En 2017, leur revenu annuel médian est d'à peine 3000\$.

Selon l'UNEQ, le statut d'artiste aurait par ailleurs permis de mieux encadrer les auteurs qui ont perdu des sources de revenus à cause de la pandémie. Ceux-ci ont dû se rabattre sur la Prestation canadienne d'urgence ou l'assurance-emploi.

«Au Québec, encore en 2021, certains contrats d'édition contiennent des clauses abusives qui privent par exemple les artistes de leurs droits pour une durée et un territoire illimités, mais aussi pour leurs œuvres futures qui n'existent pas encore! On croit rêver!» -Laurent Dubois, directeur général de l'UNEQ

Plusieurs autres syndicats d'artistes comme l'Union des artistes, la Guilde des musiciens et musiciennes du Québec et l'Association des réalisateurs et réalisatrices du Québec appuient les revendications de l'UNEQ, comme en font foi une dizaine de lettres annexées dans son mémoire.



CET ÉCRAN A ÉTÉ PARTAGÉ À PARTIR
DE LA PRESSE+

Édition du 1 février 2021,
section ARTS ET ÊTRE, écran 7



RÉVISION DES LOIS SUR LE STATUT DE L'ARTISTE

UNE RÉFORME POUR DES CONDITIONS DE TRAVAIL DÉCENTES EXIGÉE

HUGO PILON-LAROSE
LA PRESSE

QUÉBEC — Les associations professionnelles qui représentent la majorité des disciplines artistiques au Québec demandent au gouvernement Legault d'exiger des producteurs qui touchent des fonds publics qu'ils assurent des conditions de travail minimales pour tous les artistes qu'ils embauchent.

Cette revendication sera soumise ce lundi, journée qui marque la fin des consultations publiques lancées l'an dernier par la ministre de la Culture et des Communications, Nathalie Roy, dans son processus menant à la modernisation des deux lois sur le statut de l'artiste. Ce chantier, réclamé depuis des années, a été inscrit en priorité dans la plus récente politique culturelle du Québec. Adoptée sous les libéraux et confirmée par le gouvernement caquiste, la consultation vise notamment à améliorer les conditions socioéconomiques des artistes.

La présidente de l'Union des artistes (UDA), Sophie Prigent, affirme que les deux lois sur le statut de l'artiste, adoptées en 1987 et en 1988, représentaient une immense avancée à l'époque. Mais après plus de 30 ans, « elles ont des failles qui les rendent faibles », juge-t-elle.

REDDITION DE COMPTES

Selon elle, un financement de l'État en culture doit à l'avenir inclure de nouvelles obligations pour les producteurs. « À partir du moment où il y a [une subvention], il devrait y avoir une reddition de comptes [...] et l'obligation de respecter les conditions de travail convenues dans nos ententes collectives » avec les associations patronales, explique M^{me} Prigent.

À l'heure actuelle, un producteur n'a pas l'obligation d'être membre de regroupements comme l'Association québécoise de l'industrie du disque, du spectacle et de la vidéo (ADISQ) ou l'Association québécoise de la production médiatique (AQPM), avec qui il existe des conventions collectives.

Pour assurer des conditions de travail minimales aux artistes, un syndicat comme l'UDA doit contraindre chaque producteur avec qui il n'a pas de contrat de travail, lorsqu'il est mis au fait de son existence, de s'asseoir et de négocier. Un producteur peut également créer une compagnie de production différente pour chaque projet, de sorte que les démarches recommencent à zéro pour le syndicat.

Pour corriger le tir, Sophie Prigent demande à Québec de s'assurer que les lois sur le statut de l'artiste reconnaissent les associations de producteurs, afin que toute personne qui souhaite produire un événement soit tenue d'être membre d'une association reconnue avec laquelle les regroupements d'artistes ont négocié des conventions collectives.

DES CONDITIONS PRÉCAIRES

Cette revendication est aussi partagée par l'Association des réalisateurs et réalisatrices du Québec (ARRQ), affirme la directrice générale Mylène Cyr. Les ententes de travail, explique-t-on, assurent des conditions de travail minimales et un filet de sécurité sociale aux artistes de toutes les disciplines, dont la plupart vivent de contrats. À l'heure actuelle, le revenu médian des artistes est de 18 829 \$, contre 35 823 \$ pour les travailleurs de la population active expérimentée.

Selon le président de la Guilde des musiciens et musiciennes du Québec, Luc Fortin, « la plus grande faiblesse des lois [actuelles], c'est qu'elles ne couvrent pas l'ensemble des artistes ».

« Ce sont les lois sur le statut de l'artiste, mais trop d'artistes en sont exclus pour des raisons techniques et juridiques. [...] Ce qu'on veut, c'est que tout le monde soit couvert et qu'il n'y ait plus un régime à deux vitesses. Partout où on va jouer, on doit être couvert par la loi, avoir droit à la protection d'un contrat avec des avantages sociaux et des conditions minimales. »

— Luc Fortin, président de la Guilde des musiciens et musiciennes du Québec

Selon lui, il est urgent de s'assurer que « toutes les productions subventionnées soient tenues de respecter des conditions de travail et des ententes », ajoutant que « l'État ne donnerait pas [dans un autre contexte] une subvention à une usine qui paie son monde sous le salaire minimum ».

RECOMMENCER À ZÉRO

Les enjeux sont aussi nombreux dans le monde du théâtre. La directrice générale de l'Association québécoise des auteurs dramatiques, Marie-Ève Gagnon, déplore que ses membres soient sans filet face aux producteurs lorsque vient le temps de négocier les conditions de diffusion d'une œuvre.

L'autrice, dramaturge et traductrice Fanny Britt affirme que les lois actuelles font que les auteurs repartent systématiquement « à zéro à chaque négociation ».

« Les autres membres d'une production théâtrale sont pour leur part protégés, ils ont des ententes collectives pour négocier leurs contrats [...]. [La présente situation] nous met dans une position qui est très inconfortable. [Parfois, on a] le choix entre accepter des conditions qu'on sait insuffisantes, qui ne sont pas fidèles à certaines pratiques de base, ou faire tomber une production », déplore-t-elle.

La semaine dernière, l'Union des écrivaines et des écrivains québécois (UNEQ) a également revendiqué le statut d'artiste au sens de la loi pour que ses membres puissent aussi négocier des ententes collectives et obtenir des conditions minimales de travail.

UNE LOI DANS LE PRÉSENT MANDAT ?

Au début du processus de révision des lois sur le statut de l'artiste, Québec avait chargé les ex-ministres de la Culture Liza Frulla et Louise Beaudoin de coprésider les consultations avec les regroupements artistiques. Or, le gouvernement a confirmé l'automne dernier que la pandémie de COVID-19 avait eu raison de leur disponibilité, la pandémie ayant profondément chamboulé le calendrier des consultations.

La présidente de l'UDA, Sophie Prigent, demeure toutefois optimiste. « Il faut maintenant montrer patte blanche, être de bonne foi et vouloir que ça fonctionne », demande-t-elle à Québec, soulignant que l'espoir est grand au sein des regroupements d'artistes pour que la révision des deux lois soit terminée avant l'élection de 2022.

INDUSTRIE

Consultation publique sur la révision des lois sur le statut de l'artiste : l'ARRQ dépose son mémoire

Mylène Cyr Photo: Yves Martin Allard

L'Association des réalisateurs et réalisatrices du Québec (ARRQ) a déposé un mémoire au ministère de la Culture et des Communications dans le cadre de la consultation publique sur la révision des lois sur le statut de l'artiste (LSA). L'ARRQ y souligne la nécessité de renforcer la Loi pour que tous les artistes aient accès à des conditions décentes.

Comme l'a déclaré la directrice générale de l'ARRQ, Mylène Cyr : « Nos recommandations vont dans le sens d'offrir à tous les artistes les conditions minimales et le filet social auxquels ils.elles ont droit. C'était l'objectif initial de la LSA il y a 34 ans. Malheureusement, on doit déplorer qu'il ne se soit pas pleinement réalisé, alors il faut mettre en place des mécanismes pour que toutes et tous aient accès à des conditions décentes et à une vraie protection sociale. Des décisions importantes devront être prises rapidement pour apporter des changements structurants, le gouvernement a encore beaucoup de travail à faire et nous sommes prêts et disposés à collaborer avec lui à la recherche de solutions efficaces. »

Argent public aux productions = respect des conditions de travail minimales négociées

À l'heure actuelle, l'immense majorité des producteurs.trices reçoivent de l'argent public (subventions, crédits d'impôt) pour produire des oeuvres cinématographiques, télévisuelles, sur le Web, et certains.nes réussissent à le faire sans respecter les ententes collectives négociées par les associations d'artistes et de producteurs, il faut colmater cette brèche. « Nous l'exigeons depuis des années sans succès. Cette fois doit être la bonne, le gouvernement doit agir, souligne l'ARRQ dans son mémoire. C'est une question d'équité, de respect et d'éviter toute concurrence déloyale. »

Pallier le manque de rapport de force des RÉALS

Il y a habituellement un.e seul.le RÉAL par production alors qu'il y a de nombreux comédiens, techniciens, sur les plateaux. Comment alors établir un rapport de force quand la négociation des ententes entre l'ARRQ et l'association de producteurs stagne ? À l'heure actuelle il n'y a pas beaucoup de moyens d'exercer ce rapport de force, ce qui fait qu'aussi peu d'ententes collectives ont pu être conclues depuis 30 ans. Sans oublier la rocambolesque saga de 15 ans pour la conclusion de la première entente collective en télévision, ce qui a fait écrire à l'arbitre de l'époque dans sa sentence : « Cet isolement des réalisateurs ne permet pas à leur association de créer des conditions qui forceraient les producteurs à s'asseoir et à négocier sérieusement. Il n'y a qu'un seul rapport de force disponible qui est de nature politique. »

L'ARRQ demande donc de prévoir à la Loi un mécanisme d'arbitrage dans les cas de renouvellement d'ententes et aussi de limiter le nombre de négociations en mettant en place des dispositions ressemblant à une négociation sectorielle pour tous les producteurs, qu'ils soient membres ou non d'une association de producteurs.

Les RÉALS doivent avoir le même accès que tous les travailleurs aux lois sociales

Santé et sécurité du travail, harcèlement, retrait préventif de la travailleuse enceinte ou qui allaite, accidents de travail sont autant de domaines régis par des lois pour l'ensemble de la main-d'œuvre québécoise, sauf les artistes ! Il faut y remédier sans délai et assurer leur couverture automatique.

De plus, l'assurance-emploi devrait être accessible aux artistes, particulièrement aux RÉALS, puisque souvent de longues périodes sans revenu s'écoulent entre deux tournages ou à l'intérieur d'un même projet. Il y a tout lieu d'amorcer une réflexion sur cette question pour faire un état des lieux pour voir comment il est possible de mieux soutenir les artistes et les créateurs et leur offrir un véritable filet social.

« L'ARRQ a participé avec enthousiasme à cette consultation. Ce sont des sujets qui nous animent depuis de nombreuses années et qui ont un impact réel sur la vie de nos membres, nous y avons réfléchi ensemble, puis avec nos partenaires des autres associations, dont l'UDA, la Guilde des musiciens et musiciennes du Québec et la Fédération nationale des communications et de la culture (FNCC-CSN). Nous attendons beaucoup de cette consultation, car est-il besoin de préciser que la pandémie de COVID-19 est venue exacerber les difficultés majeures vécues par les artistes et tout le milieu culturel », a conclu Mylène Cyr.

[Qui fait Quoi]



Mylène Cyr

(photo: Yves Martin Allard)

Mémoire de l'ARRQ...

le Web, et certains ne réussissent à le faire sans respecter les ententes collectives négociées par les associations d'artistes et de producteurs, il faut colmater cette brèche. Nous l'exigeons depuis des années sans succès. Cette fois doit être la bonne, le gouvernement doit agir. C'est une question d'équité, de respect et d'éviter toute concurrence déloyale.

Pallier le manque de rapport de force des RÉALS

Il y a habituellement un.e seul.le RÉAL par production alors qu'il y a de nombreux comédiens, diennes, techniciens, ciennes sur les plateaux. Comment alors établir un rapport de force quand la négociation des ententes entre l'ARRQ et l'association de producteurs stagne ? À l'heure actuelle il n'y a pas beaucoup de moyens d'exercer ce rapport de force, ce qui fait qu'aussi peu d'ententes collectives ont pu être conclues depuis 30 ans. Sans oublier la rocambolesque saga de 15 ans pour la conclusion de la première entente collective en télévision, ce qui a fait écrire à l'arbitre de l'époque dans sa sentence : « Cet isolement des réalisateurs ne permet pas à leur association de créer des conditions qui forceraient les producteurs à s'asseoir et à négocier sérieusement. Il n'y a qu'un seul rapport de force disponible qui est de nature politique. »

L'ARRQ demande donc de prévoir à la Loi un mécanisme d'arbitrage dans les cas de renouvellement d'ententes et aussi de limiter le nombre de négociations en mettant en place des dispositions ressemblant à une négociation sectorielle

pour tous les producteurs, trices qu'ils soient membres ou non d'une association de producteurs.

Les RÉALS doivent avoir le même accès que tous. tes les travailleurs. euses aux lois sociales

Santé et sécurité du travail, harcèlement, retrait préventif de la travailleuse enceinte ou qui allaite, accidents de travail sont autant de domaines régis par des lois pour l'ensemble de la main-d'œuvre québécoise, sauf les artistes ! Il faut y remédier sans délai et assurer leur couverture automatique.

De plus, l'assurance-emploi devrait être accessible aux artistes, particulièrement aux RÉALS, puisque souvent de longues périodes sans revenu s'écoulent entre deux tournages ou à l'intérieur d'un même projet. Il y a tout lieu d'amorcer une réflexion sur cette question pour faire un état des lieux pour voir comment il est possible de mieux soutenir les artistes et les créateurs, trices et leur offrir un véritable filet social.

« L'ARRQ a participé avec enthousiasme à cette consultation. Ce sont des sujets qui nous animent depuis de nombreuses années et qui ont un impact réel sur la vie de nos membres, nous y avons réfléchi ensemble, puis avec nos partenaires des autres associations, dont l'UDA, la Guilde des musiciens et musiciennes du Québec et la Fédération nationale des communications et de la culture (FNCC-CSN). Nous attendons beaucoup de cette consultation, car est-il besoin de préciser que la pandémie de COVID-19 est venue exacerber les difficultés majeures vécues par les artistes et tout le milieu culturel, » a conclu **Mylène Cyr**.

La révision de la loi sur le statut professionnel et les conditions d'engagement des artistes de la scène, du disque et du cinéma

Un exercice de première nécessité, indique l'UDA

L'Union des artistes (UDA) a déposé son Mémoire ce lundi 1er février à l'occasion des consultations menées par le ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du processus de révision des lois sur le statut de l'artiste.

Une liste de 20 propositions a été proposée dans ce mémoire dont on pourra prendre connaissance en cliquant ICI.

Voici la liste des propositions soumises par l'UDA

Proposition 1

Modifier les programmes de soutien de l'État aux producteurs (subventions, crédits d'impôt, etc.) de manière à préciser que l'octroi de financement est conditionnel à l'application par les producteurs de conditions de travail minimales pour les artistes.

Proposition 2

Ajouter dans la LSA un pouvoir conféré au ministre d'ordonner aux organismes subventionnaires du domaine de la culture d'exiger des producteurs l'application de conditions de travail minimales pour les artistes avant de leur octroyer un financement.

Proposition 3

Ajouter dans la LSA une déclaration de principe du gouvernement sur l'importance de l'accessibilité au travail pour l'ensemble des artistes et qui obligerait les producteurs à tenir compte de ces principes lors de toute rétention de services des artistes

(suite page suivante)

#6778 (Vol.31, # 10)

Page 1 de 19

La Quotidienne des



L'actualité des écrans
[Cinéma - TéléVision - Médias numériques]

Le premier quotidien des professionnels québécois des CTVM... depuis le 18 septembre 1989, maintenant sur toutes les plateformes | Jean-Pierre Tadros

www  

Lundi 01- Mardi 02 février 2021



Rapport annuel du FMC sur les tendances

L'industrie des écrans reprendra autrement ses activités chez nous en 2021

Ce rapport des tendances 2021 ne ressemble à aucun des huit autres rapports que nous avons produits dans le passé. Il est le fruit d'une année de réflexions que nous avons tous eu à faire dans le contexte inédit d'une pandémie mondiale. Il est à l'image de l'année qui le précède, ou tout a dû être remis en question. Comme tous ceux qui ont été contraints de revoir leurs manières de faire les choses, nous sommes donc revenus à la table à dessin. Ralentir pour mieux écouter. Profiter du chaos pour tout revoir, tout repenser, tout reconstruire.

Nous avons voulu faire un rapport des tendances plus ouvert aux points de vue différents, plus inclusif, plus empathique. Si nous souhaitons aborder les enjeux de racisme envers les communautés afrodescendantes ainsi que d'autres formes de discrimination systémique, il nous paraissait essentiel d'oxygéner le débat avec des idées venues d'ailleurs. Nous avons discuté, épluché, analysé l'actualité de la dernière année à l'aide d'expertes aux compétences et connaissances variées et complémentaires. Elles nous ont aidés à sortir de notre homogénéité et à définir les thèmes qui restent parfois dans notre angle mort.

Vous retrouvez ici le fruit de centaines d'heures de veille, d'analyse et de concertations. Ce rapport n'a pas la prétention de répondre à toutes les questions que l'étrange année que nous venons de vivre a soulevées. Mais on y trouve de la résilience, de la détermination et de l'espoir. Nous avons retourné toutes les pierres pour mieux comprendre les enjeux du moment, aussi complexes soient-ils.

Une grande équipe de rédacteurs et d'illustrateurs de partout à travers le pays sont partis à la recherche de solutions et d'inspiration pour permettre à tous ceux qui participent à l'industrie de l'audiovisuel d'y voir un peu plus clair. Que ces pages vous servent de lanterne pour explorer des territoires inconnus, qu'elles vous inspirent à raconter vos plus belles histoires, qu'elles vous permettent de faire jaillir le beau dans les fissures que la pandémie a exposées, qu'elles vous aident à reprendre, autrement.

-- Catherine Mathys, Directrice de la veille stratégique

Consultation publique sur la révision des lois sur le statut de l'artiste (LSA)



«Renforcer la Loi pour que tous les artistes aient accès à des conditions décentes», demande l'ARRQ

L'Association des réalisateurs et réalisatrices du Québec (ARRQ) a déposé ce lundi un mémoire au ministère de la Culture et des Communications dans le cadre de la consultation publique sur la révision des lois sur le statut de l'artiste.

Comme l'a déclaré la directrice générale de l'ARRQ, **Mylène Cyr** : « Nos recommandations vont dans le sens d'offrir à tous les artistes les conditions minimales et le filet social auxquels ils.elles ont droit. C'était l'objectif initial de la LSA il y a 34 ans. Malheureusement, on doit déplorer qu'il ne se soit pas pleinement réalisé, alors il faut mettre en place des mécanismes pour que toutes et tous aient accès à des conditions décentes et à une vraie protection sociale. Des décisions importantes devront être prises rapidement pour apporter des changements structurants, le gouvernement a encore beaucoup de travail à faire et nous sommes prêts et disposés à collaborer avec lui à la recherche de solutions efficaces. »

Argent public aux productions = respect des conditions de travail minimales négociées

À l'heure actuelle, l'immense majorité des producteurs.trices reçoivent de l'argent public (subventions, crédits d'impôt) pour produire des œuvres cinématographiques, télévisuelles, sur

(suite page 6)

GESTION CTVM + WEB INC.

CTVM.info | Téléphone: (1) 514-495-3033 | [www](http://www.ctvm.com) | ctvm@videotron.ca

Projet de loi C-10 : l'ARRQ veut protéger la production francophone 🗣️



[25-02-2021 07:15 - par Qui fait Quoi] L'Association des réalisateurs et réalisatrices du Québec (ARRQ) a présenté ses recommandations au Comité permanent du patrimoine canadien (CHPC) qui étudie le projet de loi C-10 sur la révision de la Loi sur la radiodiffusion.

Comme l'a déclaré le président de l'ARRQ, Gabriel Pelletier : « Nous appuyons fortement le projet de loi C-10 et souhaitons son adoption dans les meilleurs délais. Cependant il y a certaines brèches à colmater pour protéger le contenu original francophone et permettre l'expression du talent créatif des artistes qui le réalisent. Ainsi il faut prévoir le recours aux ressources créatrices canadiennes de manière prédominante et renforcer les objectifs de contenu francophone pour éviter la seule diffusion de contenus doublés ou sous-titrés en français. Cela n'est pas anodin, car si la Loi n'encadre pas strictement le contenu original en langue française, cela revient à cautionner une érosion qui a malheureusement déjà débuté. Au moment où le gouvernement s'apprête à légiférer pour garantir le droit de travailler en français dans les grandes entreprises de compétence fédérale au Québec, il est logique qu'il s'assure de la production d'oeuvres audiovisuelles en français par les entreprises en ligne. »

Dans sa présentation, l'ARRQ a également demandé d'amender le projet de loi afin de permettre au CRTC de réglementer les réseaux sociaux comme YouTube dans des circonstances où ils se comportent comme des radiodiffuseurs. Elle a aussi proposé que la durée des ordonnances du CRTC soit d'un terme fixe, par exemple 7 ans, pour assurer un suivi régulier du système de radiodiffusion qui subit de grandes mutations et permettre aux Canadiens,ennes de participer démocratiquement à la prise de décisions relativement à son encadrement.

« Ce que les parlementaires doivent retenir, c'est que l'ensemble des créateurs et producteurs indépendants, notamment ceux qui se retrouvent comme nous au sein de la Coalition pour la diversité des expressions culturelles (CDEC), partagent une vision commune à l'effet que les diffuseurs en ligne soient rapidement réglementés et contribuent au système de radiodiffusion canadien comme le font les télédiffuseurs linéaires. Les bonifications du projet de loi C-10 que nous demandons devraient permettre de corriger les iniquités actuelles. L'utilisation accrue des services en ligne en temps de pandémie rend l'adoption de C-10 encore plus urgente et nécessaire », a conclu le président de l'ARRQ.

QUI FAIT QUOI

**Nouvelles du
jeudi 25 février 2021**

L'ACTUALITÉ DES PROFESSIONNELS DE L'IMAGE ET DU SON

Aujourd'hui, le jeudi 25 février 2021 - N° 6130 - Abonné: Communications

INDUSTRIE

Gabriel Pelletier veut voir la création de studios au Québec pour industrialiser le milieu



Gabriel Pelletier Photo: Qui fait Quoi / Le Lien MULTIMÉDIA (MBT)

Rapidement après le début de la pandémie et l'arrêt des tournages au Québec, les gouvernements du Québec et du Canada ont sollicité les divers acteurs du milieu pour réfléchir à la post-pandémie. Parmi ceux-ci, Gabriel Pelletier, président de l'Association des réalisateurs et réalisatrices du Québec (ARRQ), en a profité pour rêver grand et réimaginer la façon de tourner au Québec. Tout au long de la crise sanitaire, il a eu l'impression que les gouvernements voulaient investir dans des infrastructures pour stimuler l'économie, alors pourquoi le milieu de la production audiovisuelle n'irait-il pas chercher sa part ?

Son plan ? « Think big, sti », comme disait Elvis Gratton. Pourquoi ne pas investir dans des infrastructures de tournage, à savoir des studios ? Tourner en studio permet d'améliorer les conditions de travail dans un environnement contrôlé, mais aussi de travailler de façon plus efficace, alors qu'on pourrait utiliser les éclairages jour et nuit et, par la même occasion, mettre en place des horaires plus réguliers. « En plus, c'est beaucoup plus écologique, souligne le président de l'ARRQ. Le ministre Steven Guilbeault, passionné d'écologie, nous a déjà posé la question. Les plateaux de tournage génèrent beaucoup de déchets et demandent énormément de déplacements avec de gros camions, ce qui s'avère très polluant. En studio, les équipes se retrouvent dans un seul lieu, les équipements sont installés en permanence et on peut, par exemple, utiliser la vaisselle lavable. »

Cette solution de tournage en studio peut être bénéfique même hors pandémie. Gabriel Pelletier déplore d'ailleurs depuis longtemps que l'industrie choisisse de tourner en extérieur et qu'on se retrouve à 20 dans une cuisine. Mais il en va aussi de la qualité de la production. « J'ai étudié le cinéma en Californie, raconte Gabriel Pelletier. Là-bas, il fait beau à l'année longue et, pourtant, on trouve des studios à chaque coin de rue. Cela permet de créer des emplois et de développer un corpus de décors qui peuvent être réutilisés. » Il se souvient avoir travaillé, avec Jean-Marc Vallée, sur un épisode de la série d'époque « Les Aventures secrètes de Jules Verne » où une rue entière avait été recrée en studio.

Mais ce qui excite encore plus Gabriel Pelletier demeure les nouvelles possibilités offertes par les décors virtuels. D'ailleurs, en octobre dernier, [MELS](#) annonçait l'ouverture d'un tout nouveau plateau de production virtuelle avec un mur d'écrans DEL. Ce type d'installations, estime-t-il, offre des occasions exceptionnelles, alors que l'on peut simuler des tournages extérieurs avec des éclairages arrière. En une seule journée, on peut tourner trois locations. « J'aimerais voir les producteurs utiliser ce genre de technologie, dit-il. Évidemment, il faut changer les mentalités et, évidemment, avoir des capacités financières. Aujourd'hui, ce sont essentiellement les productions étrangères qui utilisent nos studios. »

Il faudrait que l'argent débloqué pour les coûts engendrés par la COVID-19 ait une pérennité, estime Gabriel Pelletier. Pour lui, toute l'industrie doit entamer une réflexion afin de travailler de façon industrielle. Et les gouvernements devraient encourager ces initiatives qui créeraient des emplois dans des secteurs comme la menuiserie et la construction de décors. Plus encore, les studios virtuels utilisent l'engin de jeux vidéo Unreal Engine et l'industrie du jeu vidéo à Montréal est florissante. Cela permettrait à tous les secteurs, cinéma, télévision, diffuseurs, jeux vidéo et effets visuels, de travailler ensemble.

À Toronto, Netflix a loué d'immenses studios. À Vancouver, on compte de nombreuses installations. Mais où sont-elles à Montréal ? « Pour les travailleurs culturels, l'environnement de studio demeure ce qu'il y a de mieux, que ce soit en termes d'horaires de travail ou de salubrité, note Gabriel Pelletier. J'en ai discuté avec Hélène Messier, qui semblait intéressée, mais ce n'est pas encore sur le radar des membres de l'AQPM. En ce moment, on travaille au jour le jour. Mais il faut penser à l'après. Pourquoi pas une cité du cinéma ? » Cette offre s'ajouterait à celle par [MELS](#) et [MTL Grandé](#).

Le président de l'ARRQ verrait très bien un élargissement des crédits d'impôt pour les effets visuels vers la production virtuelle. Évidemment, il faudrait des entrepreneurs qui investiraient dans ces studios. Ce projet pourrait être porté par les entreprises de location d'équipement, par exemple. Du même souffle, il faudrait aussi repenser les budgets de production de films et de séries télé. Les budgets au Québec ne ressemblent en rien à ceux du Canada et encore moins à ceux des États-Unis. « Pendant la crise sanitaire, on a mis de l'argent pour un Band Aid, note-t-il. Je voudrais que l'argent soit investi pour le futur. On pourrait tourner 12 mois par année. On pourrait même faire des scènes d'hiver, ce qui est beaucoup mieux pour les équipes qui resteraient au chaud. »

[Sophie Bernard]

INDUSTRIE

Projet de loi C-10 : l'ARRQ veut protéger la production francophone

Gabriel Pelletier Photo: Alexis Gagnon (Qui fait Quoi - Le Lien MULTIMÉDIA)

L'Association des réalisateurs et réalisatrices du Québec (ARRQ) a présenté ses recommandations au Comité permanent du patrimoine canadien (CHPC) qui étudie le projet de loi C-10 sur la révision de la Loi sur la radiodiffusion.

Comme l'a déclaré le président de l'ARRQ, Gabriel Pelletier : « Nous appuyons fortement le projet de loi C-10 et souhaitons son adoption dans les meilleurs délais. Cependant il y a certaines brèches à colmater pour protéger le contenu original francophone et permettre l'expression du talent créatif des artistes qui le réalisent. Ainsi il faut prévoir le recours aux ressources créatrices canadiennes de manière prédominante et renforcer les objectifs de contenu francophone pour éviter la seule diffusion de contenus doublés ou sous-titrés en français. Cela n'est pas anodin, car si la Loi n'encadre pas strictement le contenu original en langue française, cela revient à cautionner une érosion qui a malheureusement déjà débuté. Au moment où le gouvernement s'apprête à légiférer pour garantir le droit de travailler en français dans les grandes entreprises de compétence fédérale au Québec, il est logique qu'il s'assure de la production d'oeuvres audiovisuelles en français par les entreprises en ligne. »

Dans sa présentation, l'ARRQ a également demandé d'amender le projet de loi afin de permettre au CRTC de réglementer les réseaux sociaux comme YouTube dans des circonstances où ils se comportent comme des radiodiffuseurs. Elle a aussi proposé que la durée des ordonnances du CRTC soit d'un terme fixe, par exemple 7 ans, pour assurer un suivi régulier du système de radiodiffusion qui subit de grandes mutations et permettre aux Canadiens de participer démocratiquement à la prise de décisions relativement à son encadrement.

« Ce que les parlementaires doivent retenir, c'est que l'ensemble des créateurs et producteurs indépendants, notamment ceux qui se retrouvent comme nous au sein de la Coalition pour la diversité des expressions culturelles (CDEC), partagent une vision commune à l'effet que les diffuseurs en ligne soient rapidement réglementés et contribuent au système de radiodiffusion canadien comme le font les télédiffuseurs linéaires. Les bonifications du projet de loi C-10 que nous demandons devraient permettre de corriger les iniquités actuelles. L'utilisation accrue des services en ligne en temps de pandémie rend l'adoption de C-10 encore plus urgente et nécessaire », a conclu le président de l'ARRQ.

[Qui fait Quoi]